JOURNAL
DE CHIMIE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE.

CHIMIE.

DE LA FUMARINE (1).

Selon M. Hannon, le principe actif de la fumeterre est dû à un alcaloïde, la *fumarine*. Voici ce qu'il en dit :

« La *fumarine* existe en quantité plus ou moins grande dans les dernières espèces de *fumaria*, mais lorsqu'on veut l'obtenir, c'est surtout au *fumaria officinalis* qu'il faut s'adresser, parce que c'est cette espèce qui en contient le plus. Les autres espèces n'en contiennent guère que 1 à 2 pour 100. La *fumarine officinale* en contient de 3 à 5 pour 100.

« Nous avons indiqué les caractères distinctifs de ces espèces, ils suffiront dans toutes les circonstances ; mais il est un fait sur lequel nous devons insister encore, c'est la *station* de la plante que l'on voudra récolter, et l'époque de l'année à laquelle on la recueillera.

« La fumeterre fleurit de mai en septembre et croît dans les localités les plus différentes. Or, il n'est pas du tout indifférent

(1) Nous rappellerons ici que Peschier a publié, il y a déjà longtemps, qu'il avait trouvé une base alcaline, la *fumarine*, dans la fumeterre.

de recueillir la plante en toute saison et en tous lieux. La fumeterre qui croît au bord des chemins arides, et que l'on récolte en mai ou en automne, est peu active et contient fort peu de fumarine; elle est riche, au contraire, en matières colorantes. La plante est alors petite, sèche, et ses fleurs sont d'un beau pourpre.

« Croît-elle, au contraire, dans des terrains fortement azotés et humides, dans des terres bien fumées et fortes, contenant de l'ammoniaque en abondance, elle pourra trouver tous les éléments nécessaires à la formation de son alcaloïde, et la fumeterre pourra en contenir de 5 à 6 pour 100, surtout si elle est récoltée en pleine floraison et pendant les mois de juin et de juillet. La plante est alors très touffue, foncée en couleur, ses racines sont longues et oranges, les fleurs sont d'un roux-lilas, et sa saveur est fortement prononcée.

« Veut-on extraire la fumarine de cette plante, on monde les tiges et les feuilles de toutes les parties altérées, on les lave pour enlever la poussière et la terre, on les met ensuite dans un mortier de marbre, et on les réduit en pâte à l'aide d'un pilon de bois.

« Lorsque le tissu de la plante a été déchiré, on ajoute à cette pulpe un volume égal d'eau parfaitement pure, et on verse le contenu du mortier dans un vase en verre ou en porcelaine. On ajoute au mélange une quantité d'acide acétique pur et concentré, suffisante pour rendre la liqueur sensiblement acide, et on expose le tout à une température de + 80° c. pendant deux ou trois heures, puis on filtre. On évapore la liqueur filtrée jusqu'à consistance sirupeuse. Cet extrait contient l'acétate de fumarine mêlé à des matières colorantes, des résines, des sels calcaires, etc. On le traite par l'alcool bouillant, qui dissout l'acétate de fumarine; on filtre, en décolorant la solution par le charbon animal exempt de chaux; on con-

centre, par la chaleur, la solution, et on la laisse cristalliser spontanément. L'acétate de fumarine se dépose alors sur les parois du vase en fines aiguilles cristallisées.

« On peut, pour extraire la fumarine de la fumeterre, remplacer dans la préparation précédente, l'acide acétique par l'acide chlorhydrique ; mais il va sans dire qu'alors on obtiendrait un hydrochlorate de fumarine.

« Pour obtenir l'acétate de fumarine, on peut encore recourir au procédé suivant :

« On exprime le suc de la fumeterre, on le filtre, on y ajoute deux fois son volume d'eau distillée, on y verse, en agitant constamment le liquide au moyen d'une spatule, une solution étendue de sel de saturne, on filtre, et on lave le précipité sur le filtre. L'excès de plomb est ensuite chassé de la solution par de l'acide sulfurique dilué, on filtre de nouveau et on évapore. Le sel de fumarine se dépose sous forme cristalline.

« Veut-on obtenir de l'une de ces solutions la fumarine, il suffit d'ajouter à la liqueur une solution de carbonate de soude, ou une solution d'ammoniaque, de soude ou de potasse caustique.

« La fumarine forme un précipité caillebotté, souvent coloré en jaune plus ou moins foncé, lorsque la solution n'a point été suffisamment décolorée par le charbon animal. On recueille la fumarine sur un filtre, on la lave par un peu d'eau, et on la dessèche. Veut-on l'obtenir à l'état cristallin, on la redissout dans de l'alcool bouillant, et on laisse la solution se cristalliser spontanément. En évaporant au feu, la fumarine ne cristallise pas, elle encroûte le vase dans lequel se fait l'évaporation. Pour l'obtenir parfaitement pure, on la purifie par des cristallisations répétées dans l'alcool, ou bien on la combine de nouveau avec un acide qui forme avec lui un sel soluble, tel que l'acide chlorhydrique, sulfurique, hydrochlorique ou nitrique, et l'on fait

cristalliser ce dernier dans l'eau, après l'avoir traité par du charbon animal exempt de chaux ; on précipite enfin de nouveau par un alcali minéral le sel ainsi purifié.

« Les sels de fumarine ont une saveur franchement amère et persistante.

« L'étude des propriétés physiologiques de ces sels rend parfaitement compte de l'action thérapeutique de la plante.

« Comme la fumarine n'est point toxique, il est assez facile d'éprouver sur soi-même les effets de cette substance.

« A petite dose (23 centigrammes), la fumarine stimule les parois gastriques, l'appétit augmente, le pouls est plus fréquent et plus élevé, les idées sont plus promptes à venir, — mais cet état n'est pas de longue durée, — tout rentre dans le calme habituel si l'emploi de l'alcaloïde cesse ; s'il est continué au contraire, on dirait que l'estomac s'y habitue, et, au bout de quelques jours, il y a plutôt diminution dans le nombre des pulsations, dans l'appétit et dans l'énergie intellectuelle.

« A doses plus élevées (de 25 à 30 centigrammes), les phénomènes deviennent bien plus marqués. Vingt centigrammes de sel de fumarine provoquent la soif, l'insomnie et un peu de céphalalgie. Si l'emploi de la fumarine est continué à cette dose, tous ces symptômes disparaissent, il y a tolérance du médicament et la tendance au sommeil augmente de jour en jour ; ce sommeil semble s'étendre même aux organes de la vie de nutrition, car la circulation finit par se ralentir considérablement, ainsi que le prouve le ralentissement du pouls. La respiration devient plus faible et moins fréquente. La coloration des muqueuses se modifie enfin, elles pâlissent, et je crois prudent alors d'arrêter l'emploi de la fumarine, car on éprouve une lassitude assez forte dans tout le corps.

« Il est évident, d'après ces propriétés, que c'est aux sels

de fumarine que renferme la fumeterre, que cette plante doit ces singulières propriétés.

« Il est évident encore qu'une telle plante ne doit jamais être administrée soit comme tonique, soit comme dépuratif dans les cachexies ou dans les anciennes affections chroniques.

« La fumeterre et son alcaloïde doivent trouver leur place dans les classifications thérapeutiques parmi les antiphlogistiques les plus héroïques » (1).

RECHERCHES ET OBSERVATIONS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA QUINIDINE;

Par MM. Bouquet, ancien directeur de la fabrique Pelletier et Berthemot,

Et Schaeuffele, pharmacien, successeur de Pelletier.

Au commencement de cette année, on a abondamment répandu dans le commerce une circulaire sans date, sans signature et sans indication d'origine, annonçant une sophistication exécutée en grand du sulfate de quinine, par un nouveau produit jusqu'ici peu connu : le sulfate de quinidine.

Cette circulaire, attribuée à M. Zimmer, fabricant de sulfate de quinine, à Francfort-sur-le-Mein, par M. Bouchardat (2), qui l'avait extraite du *Pharmaceutical Journal*, vient d'être reproduite textuellement dans la *Revue médico-chirurgicale* (3), par M. Malgaigne, qui l'extrait du *Journal de médecine*, de Bruxelles, et l'attribue à M. Moll, d'Anvers.

Le *Répertoire de pharmacie* du mois de juillet 1852, contient aussi une note de M. Robert Howard, de Londres, qui

---

(1) Les faits signalés par M. Hannon méritent d'être répétés ; déjà nous avons cherché à nous procurer de cette plante pour y rechercher l'alcaloïde.

(2) *Répertoire de pharmacie*, juillet 1852, p. 10.

(3) Numéro d'octobre 1852, p. 238.

confirme le fait annoncé par la circulaire, en ajoutant de plus que le nouvel alcaloïde se trouve surtout dans les quinquinas importés de la Nouvelle-Grenade.

Enfin, M. G. Leers a depuis exécuté un travail étendu sur la quinidine; la matière qui a servi à ses expériences, avait été préparée et lui avait été remise par M. Zimmer. M. Leers annonce dans son mémoire que cette substance est préparée aujourd'hui en grande quantité avec les quinquinas de la Nouvelle-Grenade, dans le but de mélanger au sulfate de quinine le sulfate de quinidine qui en provient.

Toutes ces communications ont causé une certaine émotion dans le commerce du sulfate de quinine, et depuis quelques mois on s'est beaucoup occupé de la question de la quinidine et des moyens de constater sa présence dans le sulfate de quinine du commerce.

Malgré l'affirmation si précise de M. Leers, la quinidine est encore aujourd'hui un produit rare, bien que l'importation des quinquinas de la Nouvelle-Grenade ait pris une certaine extension depuis quelques années; aussi n'avons-nous pu nous procurer cette substance ni à Londres ni à Paris. M. Merk, de Darmstadt, nous en a cependant fourni un échantillon très-beau; mais à un prix très-élevé, et qui éloigne toute idée de sophistication intéressée du sulfate de quinine par le sulfate de quinidine, cette dernière substance étant beaucoup plus chère que la quinine.

Nous avons alors pensé à extraire nous-mêmes la quinidine des écorces de la Nouvelle-Grenade, aujourd'hui très-abondantes sur le marché de Paris, mais nous n'avons trouvé, en parcourant les diverses notes ou publications qui traitent de cette substance, aucun procédé de préparation; nous avons de plus constaté que les nombreux chimistes qui ont traité ce sujet sont loin d'être d'accord sur les propriétés de la quinidine et de

ses sels. Comme cette question paraît prendre une certaine importance, on nous saura peut-être gré de tracer ici un historique rapide de la quinidine.

MM. O. Henry et Delondre (1) ont annoncé en 1833 qu'ils avaient retiré des eaux-mères jaunes qui surnagent la quinine, après la distillation des teintures alcooliques, un alcaloïde nouveau qu'ils ont nommé quinidine.

D'après ces chimistes, cette substance serait blanche, cristallisable en aiguilles, très amère, très soluble dans l'alcool faible, peu soluble dans l'éther; ses dissolutions alcooliques évaporées spontanément, l'abandonnaient sous forme cristalline ou quelquefois sous forme résineuse, comme la quinine. Ses sels avaient beaucoup d'analogie avec ceux de quinine.

L'année suivante (2), MM. O. Henry et Delondre constatent, par l'analyse de ses combinaisons et par l'examen de ses propriétés, que cette substance est de l'hydrate de quinine.

M. Winckler a publié, en 1848, dans le *Répertoire de Buchner,* un mémoire sur la quinidine.

M. Winckler annonce avoir trouvé dans les quinquinas Maracaïbo et Huamalies une substance cristallisée, qu'il regarda d'abord comme un hydrate de quinine et que plus tard il considéra comme un alcaloïde particulier auquel il donna le nom de quinidine.

M. Winckler ne donne pas dans son mémoire le procédé qu'il a suivi pour obtenir la quinidine; la matière qui a servi à ses expériences, lui a été remise par M. Zimmer, qui avait simultanément fait la même découverte.

M. Winckler a donc seulement purifié le mélange brut de quinine et de quinidine qui lui fut remis par M. Zimmer.

---

(1) *Journal de pharmacie*, t. XIX, p. 623.

(2) *Journal de pharmacie*, t. XX, p. 157.

La quinidine pure est, d'après M. Winckler, cristallisée en prismes droits quadrilatères; elle est fusible en un liquide transparent et susceptible de se volatiliser en partie par l'application d'une chaleur ménagée.

Le précipité déterminé dans les sels de quinidine par l'ammoniaque ou le carbonate de soude, apparaît sous forme d'une poudre légère et volumineuse qui, au bout de quelques heures, prend l'aspect cristallin.

La quinidine est peu soluble dans l'eau et cette solution se comporte, avec les réactifs, comme la solution aqueuse de quinine.

La solubilité de la quinine dans l'alcool est la même que celle de l'hydrate de quinine, seulement la quinidine paraît se dissoudre plus lentement. Cette dissolution a une saveur aussi amère que celle de la quinine, et si elle est saturée à chaud, la quinidine cristallise par refroidissement.

Elle est peu soluble dans l'éther; 100 parties d'éther dissolvent un peu plus de 1/2 pour 100 de quinidine, ou exactement 0,6923.

Elle sature complétement les acides, et les dissolutions acides des sels de quinidine ont l'aspect opalin qui caractérise les dissolutions acides de quinine.

Précipitée ou cristallisée, elle est toujours anhydre.

Le chlorure double de platine et de quinidine ne se distingue en aucune manière, quant à l'aspect, du sel correspondant de quinine; M. Winckler y a trouvé, comme moyenne de trois analyses concordantes, 26,33 pour 100 de platine; le sel correspondant de quinine a donné à M. Liebig 26,06 pour 100 de platine. Par conséquent, l'équivalent de la quinine et celui de la quinidine sont identiques.

Le sulfate neutre analysé à l'état anhydre ou cristallisé a présenté, dans les deux cas, la même composition que le sulfate neutre de quinine.

Le sulfate acide de quinidine contenait 4 équivalents d'eau de moins que celui de quinine, et enfin les phosphates de ces deux bases ne différaient aussi entre eux que par la quantité d'eau qu'ils contenaient.

On est frappé, à la lecture de ce mémoire, de l'analogie, on pourrait presque dire de l'identité, qui existe entre la quinine et la quinidine; on ne peut même constater entre elles que deux différences bien tranchées : la cristallisation constante de la quinidine, et sa moindre solubilité dans l'éther; aussi nous semble-t-il que les conclusions que M. Winckler déduit de son travail ne sont rien moins que légitimées.

En effet, M. Winckler conclut que la quinidine a une composition identique avec celle de la quinine, et que cependant comme elle se trouve dans les écorces à côté de la quinine; comme elle est toujours anhydre; comme ses sels renferment des quantités d'eau différentes de celles des sels de quinine, et comme enfin il n'a pas réussi à avoir la quinine anhydre sous forme cristallisée, il faut la considérer comme une base particulière.

M. G. Leers a publié, dans le cours de cette année (1), un travail étendu sur la quinidine, et il annonce tout d'abord que cette base est préparée aujourd'hui en grand avec les quinquinas de Bogota, dans un but de fraude. M. Leers énonce de plus ce fait que ces quinquinas contiennent surtout de la quinidine.

Cependant M. Leers n'a pas préparé lui-même la quinidine qui a servi à ses expériences; ainsi que M. Winckler, il a reçu cette matière brute des mains de M. Zimmer, et il s'est borné à la purifier par des lavages à l'éther, et des cristallisations réitérées dans l'alcool.

M. Leers assigne à la quinidine les caractères suivants : c'est

(1) *Annalen der Chemie und Pharmacie*, t. VI, p. 147.

une substance blanche, cristallisée en prismes durs et striés, fusibles à 175° sans dégagement d'eau et sans décomposition. Elle est moins amère que la quinine.

Elle est soluble dans 2580 parties d'eau à 17°, et dans 1858 parties d'eau bouillante.

Elle est soluble à 17° dans 12 parties d'alcool.

100 parties d'éther à 17° dissolvent 0,70 de quinidine.

D'après ses analyses, M. Leers conclut à la composition représentée par la formule :

$$C^{56}\,H^{22}\,Az^2\,O^2.$$

Cette formule admet la composition centésimale suivante :

C^{56}.....	76,59	Trouvé	76,66
H^{22}.....	7,80	—	7,74
Az^2.....	9,93	—	9,99
O^2.....	5,68		
	100,00		

La quinidine ne se colore pas en vert par l'action du chlore et de l'ammoniaque.

Elle forme des sels en général plus solubles que les sels correspondants de quinine, et précipitant par les alcalis sous forme de poudre blanche qui, à la longue, prend l'aspect cristallin.

Le sulfate neutre de quinidine est cristallisé en aiguilles soyeuses ; il est soluble dans 130 parties d'eau à 17°, et dans 16 parties d'eau bouillante ; il est très soluble dans l'alcool et peu soluble dans l'éther.

L'analyse de ce sel, desséché à 110°, a conduit à la formule :

$$C^{56}\,H^{22}\,Az^2\,O^2,\,SO^3,\,HO.$$

M. Leers ne dit pas si le sulfate de quinidine contenait de l'eau de cristallisation ; la formule précédente ne lui accorde que l'équivalent d'eau de constitution que M. Regnault a signalé

comme existant toujours dans les combinaisons des alcaloïdes avec les oxacides.

Si ce sulfate contenait de l'eau de cristallisation, M. Leers, en séchant sa matière à 110°, a dû complétement l'éliminer, ainsi qu'il arrive au sulfate de quinine effleuri, qui perd alors 7 équivalents d'eau.

M. Leers a, encore examiné plusieurs sels à base de quinidine, parmi lesquels nous devons citer le chlorhydrate et les combinaisons doubles de ce chlorhydrate avec les chlorures de platine et de mercure, le sulfate acide, le citrate, l'acétate, le valérianate, etc.

Les caractères physiques que M. Leers attribue à ces différents sels se rapprochent beaucoup de ceux des sels de quinine. Nous avons remarqué dans cette description le sulfate acide très soluble dans l'eau, le citrate au contraire très peu soluble dans ce liquide, enfin le sel huileux que l'acide valérianique forme avec la quinidine; tous ces caractères appartiendraient aussi bien aux sels de quinine qu'aux sels de quinidine.

La composition élémentaire de la quinidine est aussi beaucoup moins éloignée de celle de la quinine qu'on ne pourrait le supposer au premier abord.

Les premières analyses faites sur la quinidine cristallisée ont donné à M. Leers de 77,02 à 77,34 pour 100 de carbone, et de 7,86 à 7,90 pour 100 d'hydrogène. Ce ne fut guère qu'après dix ou douze cristallisations de la quinidine, que la quantité du carbone descendît au nombre indiqué plus haut; de plus, la comparaison des nombres trouvés, aux nombres calculés, indique constamment un poids plus considérable pour le carbone, et une perte pour l'hydrogène; le contraire devrait se présenter.

Si on admet la composition assignée à la quinine par M. Liebig, et qui se traduit par la formule :

$C^{40} H^{24} Az^2 O^4$,

on aura la composition centésimale suivante :

Carbone.....	74,07
Hydrogène....	7,41
Azote.....	8,64
Oxygène.....	9,88
	100,00

Cette composition, comparée à celle que M. Leers assigne à la quinidine, en diffère en ce qu'elle contient 2 1/2 pour 100 de carbone en moins. Il y a presque identité pour l'hydrogène. Quant à l'azote, M. Leers n'en a fait qu'un seul dosage par la chaux sodique, qui donne ordinairement un excédant.

Ces différences disparaissent presque entièrement quand on compare les deux sulfates.

Si on suppose le sulfate de quinine séché à 110°, privé par conséquent de son eau de cristallisation, et constitué alors suivant la formule :

$$C^{40} H^{24} Az^2 O^4, HO + SO^3;$$

il aura la composition suivante :

Carbone.....	64,35
Hydrogène.....	6,70
Azote.....	7,51
Oxygène.....	10,72
Acide sulfurique...	10,72
	100,00

M. Leers a trouvé dans le sulfate de quinidine séché à 110°, une moyenne de 64,75 de carbone, et de 7,05 d'hydrogène.

Il n'y a donc pas une grande différence dans la composition élémentaire de ces deux bases. D'un autre côté, M. Van Heyningen a constaté par l'analyse qu'une substance extraite par lui de la quinoïdine avait la même composition que la quinine.

Cette substance présente, de plus, de grandes analogies avec la quinidine.

Le travail de M. Van Ileyningen a été exécuté au laboratoire de l'Académie d'Utrecht, et publié en 1849 (1).

Ce chimiste a d'abord constaté que la quinoïdine était formée du mélange d'au moins quatre substances : la quinine, la cinchonine, une matière amorphe, enfin le nouveau produit qu'il a nommé ϐ quinine.

M. Van Ileyningen prépara cette substance de la manière suivante : la quinoïdine fut épuisée par l'éther, et la solution obtenue évaporée à siccité ; le résidu fut sulfatisé, puis le sulfate décoloré par le noir animal.

Ce sulfate, décomposé par l'ammoniaque, donna un précipité qui fut redissous dans l'éther ; à la dissolution claire, il ajouta un dixième de son volume d'alcool ; par évaporation spontanée de cette dissolution, il obtint des cristaux incolores.

La matière cristallisée fut désignée par lui sous le nom de ϐ quinine, et lui a présenté les caractères suivants :

Elle cristallise parfaitement ; les cristaux, d'abord clairs et transparents, deviennent bientôt opaques, sans cependant se réduire en poudre. Elle fond à 110° en un liquide incolore ; chauffée davantage, elle se volatilise en partie sans décomposition.

A froid, elle est soluble dans 1,500 parties d'eau, et dans 45 parties d'alcool ; à chaud, elle exige 750 parties d'eau, et 37 parties d'alcool.

Elle cristallise parfaitement dans l'alcool.

Elle est soluble dans 90 parties d'éther à la température ordinaire, ou autrement 100 parties d'éther dissolvent 1,11 de ϐ quinine.

(1) *Journal de pharmacie*, 3e série, t. XVI, p. 280.

M. Winckler a trouvé que 100 parties d'éther dissolvent 0,6923, et M. Leers 0,7 de quinidine.

Sa formule : $C^{20}\ H^{12}\ Az\ O^2 + 2HO$.

Chauffée à 120 ou 130°, elle dégage ses deux équivalents d'eau, et présente alors la même composition que la quinine anhydre.

Elle forme avec les acides des sels basiques et neutres, très amers ; les uns sont plus solubles, les autres moins solubles que les sels correspondants de quinine.

Le sulfate ressemble beaucoup à celui de quinine, mais les cristaux sont plus denses au toucher, ils renferment moins d'eau et sont plus solubles dans l'eau.

M. Van Ileyningen conclut de ses expériences que la ϐ quinine est un alcaloïde particulier qui offre une grande analogie avec la quinine, tant par sa composition que par ses réactions chimiques.

Enfin, l'auteur de ce travail dit que des expériences faites à l'hôpital d'Utrecht indiquent que cette substance possède un pouvoir fébrifuge non moins énergique que la quinine.

Il est évident que la plus grande analogie existe entre la ϐ quinine de M. Van Ileyningen et la quinidine préparée par M. Zimmer ; peut-être même le produit remis à M. Leers a-t-il la même origine et provient-il des eaux-mères noires qui surnagent les dernières cristallisations du sulfate de quinine brut, et d'où on extrait le produit mal défini qui a reçu le nom de quinoïdine.

Nous ne pouvons que former des conjectures à cet égard, et il est regrettable que les deux mémoires, d'ailleurs si remarquables, de M. Winckler et de M. Leers présentent cette fâcheuse lacune, de ne pas indiquer le procédé de préparation de la matière première de leurs travaux.

Il eût été à désirer aussi que ces chimistes eussent indiqué

l'proportion relative de la quinine et du nouvel alcaloïde dans les écorces incriminées. M. Leers dit bien que le quinquina Bogota contient à peu près 2 1/2 pour 100 d'alcaloïdes, dont la quinidine forme la plus grande partie, mais cette énonciation est trop vague, et il y a là évidemment une lacune à remplir.

(*La suite au prochain numéro.*)

TOXICOLOGIE.

RÉCLAMATION.

A Monsieur Chevallier, rédacteur du Journal de chimie médicale, etc.

Mon cher Collègue,

Lorsque j'ai lu, en votre présence, dans le *Répertoire de pharmacie* publié par M. Bouchardat, la note de M. Cornut sur le moyen qu'il propose pour constater la présence de l'arsenic dans le sous-nitrate de bismuth, j'ai cru me rappeler immédiatement, sans vous l'assurer, que ce monsieur était peut-être l'élève en pharmacie qui s'était présenté au laboratoire de chimie de l'Ecole d'Alfort pour M. Jutier, lors de l'expertise que je fis de ses *pastilles de sous-nitrate de bismuth*, en août 1851.

Je viens de constater en effet, en relisant mon rapport, que le jeune homme qui s'est rendu à l'invitation que j'avais adressée à M. Jutier était un élève de ce pharmacien, et qu'il m'a déclaré s'appeler *Cornut*. Est-ce le même que l'auteur de la note publiée? C'est ce que j'ignore et ce que je me propose de savoir.

Au reste, dans l'intérêt de la vérité, je vous transmets le passage qui est relatif à ce point :

« Pour vérifier notre présomption *sur la présence de l'arsenic dans le sous-nitrate de bismuth employé* à la confec-

« tion de ces pastilles, nous avons invité M. Jutier à se rendre « *auprès de nous pour lui communiquer ce fait,* en le priant « d'apporter avec lui un échantillon du sous-nitrate de bis- « muth dont il avait fait usage. Le lendemain, *à l'heure fixée* « *par nous,* s'est présenté au laboratoire de chimie de l'Ecole « d'Alfort le sieur Cornut, élève en pharmacie de M. Jutier, « qui nous a remis, avec une lettre de ce pharmacien *s'excu-* « *sant de ne pouvoir se rendre à notre invitation,* un échan- « tillon du sous-nitrate de bismuth en question. Le sieur « Cornut nous a déclaré que ce sous-sel était une portion res- « tante du sous-nitrate employé par M. Jutier à la préparation « de ses pastilles.

« Après avoir fait part au sieur Cornut des circonstances qui « nous avaient décidé à appeler le sieur Jutier, nous avons « examiné *en sa présence* une partie du sous-nitrate de bis- « muth qu'il avait apporté, et nous avons acquis bientôt la « preuve irrécusable que la petite quantité d'arsenic trouvée « dans les pastilles Jutier provenaient de l'impureté de ce sous- « sel, qui, aux termes de la lettre écrite par le sieur Jutier, lui « avait été livré par un fabricant de produits chimiques de la « capitale.

« Nous avons également rendu témoin le sieur Cornut de la « démonstration de l'arsenic *dans trois pastilles* de sous- « nitrate de bismuth préparées par le sieur Jutier. »

Tels sont les principaux faits relatifs à l'élève Cornut, et qui sont consignés dans mon rapport, déposé maintenant au greffe de la police correctionnelle.

Le procédé indiqué par M. Cornut dans sa note est *le même* que *celui consigné dans mon rapport* et dont vous avez donné un extrait, en octobre 1851, dans le *Journal de chimie médicale.*

Vous jugerez, maintenant que les pièces vous sont connues,

et si M. Cornut, interne aujourd'hui dans les hôpitaux, est le même que *M. Cornut* qui était élève en pharmacie chez M. Julier en 1851, qu'il n'est plus étonnant que les deux procédés employés soient si conformes. Lassaigne.

EMPOISONNEMENT PAR LES CREVETTES COMMUNES;

Par M. Broeckx.

Quoique en Belgique, et particulièrement à Anvers, on fasse une énorme consommation de crevettes, M. Broeckx fait observer que dans sa longue pratique, il n'a vu qu'un seul cas d'empoisonnement par l'ingestion de crevettes communes (1). Voici le fait rapporté par ce praticien :

Le 25 juillet 1846, à trois heures du matin, M. Broeckx fut appelé chez l'avocat B... Il se plaignait d'un malaise général, de crampes à l'estomac, d'anxiété précordiale, de nausées; il avait eu plusieurs selles liquides, d'une couleur grisâtre. La respiration était difficile, convulsive. La face était gonflée; la peau, couverte de taches rouges, il éprouvait des démangeaisons insupportables. De temps à autre, le malade avait des syncopes et disait adieu à tous les assistants. Les symptômes indiquaient un empoisonnement par les moules. Le malade dit avoir dîné à deux heures selon son habitude; vers sept heures, il avait été sur les bords de l'Escaut, que là il avait bu un demi litre de bière de Louvain et qu'il avait mangé une vingtaine de crevettes (*palæmon squilla*). Aussitôt après leur ingestion, ayant senti un léger malaise, il s'informa auprès des trois personnes qui avaient mangé des crevettes avec lui, s'ils n'étaient point incommodés. Sur leur réponse négative, il oublia son malaise et se coucha vers minuit, après avoir pris un verre d'eau. Après

---

(1) Déjà un fait d'empoisonnement par les crevettes est parvenu à notre connaissance.

une heure qu'il était au lit, il fut réveillé par de violentes douleurs, par des démangeaisons, par l'anxiété précordiale et par le besoin d'aller à la selle. La bouche était pâteuse et lui rappelait avec dégoût les crevettes.

Il ne restait plus de doute sur la cause de ces accidents. Comme les selles indiquaient que le poison était passé de l'estomac dans les intestins, la première indication de tout empoisonnement ne pouvait plus être remplie, il en était de même de la seconde indication ou de la neutralisation ; il ne restait donc plus qu'à calmer l'action hyposténisante du poison, l'irritation de la membrane muqueuse gastro-intestinale et les fortes douleurs.

A cet effet, le médecin prescrivit la potion suivante :

Laud. liq. Sydenh.	ʒ s.	(Laudanum de Sydenham.)
Pulv. gom. arab. .	ʒ iv.	(Gomme arabiq. pulvérisée.)
Syr. sacchar. . . .	℥ j.	(Sirop de sucre.)
Aq. flor. tiliæ. . .	℥ iv.	(Eau de fleur de tilleul.)

M. D. A prendre une cuillerée de quart d'heure en quart d'heure.

Des cataplasmes émollients furent appliqués sur le ventre.

Le lendemain, vers dix heures, les douleurs avaient disparu, ainsi que l'éruption de la peau, mais la démangeaison persistait encore, quoique bien moindre. Cette cure fut terminée en peu de jours avec des adoucissants et du repos.

M. Broeckx n'a trouvé dans les annales de la science aucun cas d'empoisonnement par les crevettes, que dans un *mémoire sur les empoisonnements par les huîtres, les moules, les crabes et par certains poissons de mer et de rivière*, par MM. Chevallier et Duchesne ; il est dit qu'on mange toutes les espèces de crevettes qui n'ont jamais causé aucun accident ; que le fait qu'il signale n'a pu être produit, soit par l'altération putride des crevettes, soit par l'altération des vases de cuivre

par la cuisson, attendu que l'avocat B... est trop gourmet pour avoir mangé des crevettes altérées ; que quant au cuivre il faut aussi y renoncer, puisque ce métal n'a pas fait ressentir ses effets aux trois autres personnes qui ont mangé autant de crevettes ; que d'ailleurs les empoisonnements par les sels de cuivre ne sont pas accompagnés de cette démangeaison et de cette éruption de la peau qui ont été observées dans le cas rapporté.

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT PAR LE SUBLIMÉ CORROSIF.

Tribunal correctionnel de la Seine. (Chambre des vacations.)

Présidence de M. Pasquier. — *Audience du 13 novembre* 1852.

Le fait suivant démontre qu'il y a nécessité pour les pharmaciens de tenir sous clé les substances toxiques, de telle sorte que les gens de service qu'ils emploient n'en puissent distraire la moindre quantité.

Ce fait nous rappelle qu'il y a vingt ans environ, à Troyes une femme de service, dans la pharmacie D..., avait pris du sulfure d'arsenic artificiel, qui lui avait servi à commettre un empoisonnement.

Voici les faits :

Félicité Chaudet entra, en janvier de cette année, comme domestique, chez M. H..., pharmacien ; mais son caractère indocile et rebelle, ne permit pas à son maître de la garder longtemps. Aussi, en juillet dernier, lui donna-t-il son congé ; le départ de la bonne fut fixé au 17 ; elle voulut, avant de s'en aller, se venger. A cet effet, elle prit et mélangea au sel de la salière du *sublimé corrosif* qui était contenu dans un flacon très-bien étiqueté, que par imprudence M. H... avait laissé sur un rayon élevé, derrière un premier rang de flacons, tandis que ce flacon aurait dû être renfermé dans une armoire,

fermée à clé, ainsi que la loi le prescrit. Après avoir préparé ce mélange, la fille Chaudet mit la salière sur la table pour le déjeuner du 16 juillet, veille de son départ; mais elle fut trompée dans ses coupables intentions, car ses maîtres ne prirent point de sel. La seule victime fut un homme de peine employé chez M. H..., qui fut malade pendant quelques jours; l'élève n'éprouva aucun malaise, il n'avait fait que goûter le sel qui fut aussitôt reconnu comme étant du sel de cuisine mêlé de sublimé corrosif, en quantité telle que la dose pouvait empoisonner une vingtaine de personnes, d'après la déclaration qui en a été faite devant le Tribunal, où la fille Chaudet a été traduite sous la simple prévention de blessure par imprudence.

Après l'audition des témoins et l'interrogatoire de l'accusée, qui déclare n'avoir pas voulu faire de mal à personne, mais qu'avant de quitter la maison, elle avait voulu purger son maître, et qu'elle n'avait cru employer que de la magnésie, M. Marie, avocat de la République, a soutenu la prévention; Me Songis a présenté la défense. Le Tribunal a condamné la fille Chaudet à trois mois de prison et à 16 francs d'amende.

MORT CAUSÉE PAR L'INHALATION DU CHLOROFORME;

Par le docteur MAJER, à Ulm.

Madame W..., âgée de trente-deux ans, d'une constitution très forte; sauf quelques varices aux jambes et des abcès laiteux aux seins, a toujours joui d'une excellente santé.

Le 27 juin, cette femme fit appeler le dentiste Fischer pour se faire extraire une dent. De très bonne heure et n'attendant que la fin de l'opération pour prendre part au dîner qu'on venait de servir, elle se mit sur une chaise, la tête appuyée contre son mari placé derrière elle, pour se faire cloroformer. Elle demanda au chirurgien : « Quels sont ordinairement les pre-

miers phénomènes du chloroforme? » A quoi celui-ci répondit : « Des bourdonnements d'oreilles. » Le dentiste verse vingt à vingt-cinq gouttes de chloroforme sur une éponge entourée d'un mouchoir, et le place à quelque distance encore (*nitcht allzu grosser nache*) de la bouche et du nez. Après quatre ou cinq inhalations, l'opérateur demande à la femme W... si elle ne ressentait pas encore des bourdonnements d'oreilles; la réponse affirmative fut tremblotante, râlante; en même temps elle étendit fortement ses membres, la face devint bleuâtre, les yeux hagards, la tête et les bras s'affaissèrent; elle était morte.

D'après le récit du mari, le temps entre l'inhalation et la mort fut tellement court, qu'on n'aurait pu à peine prononcer oui et non.

Des aspersions d'eau froide, l'insufflation de l'air, la compression et les mouvements du thorax, les excitants sur la peau, la titillation de l'arrière-gorge, etc., restèrent sans succès.

L'autopsie fut faite vingt-cinq heures après la mort, par une température de 15 degrés.

Il n'existait ni rigidité, ni odeur cadavériques, sauf les lividités cadavériques assez prononcées et le boursouflement de la face et du cou, il n'y avait pas de signes de putréfaction. En ouvrant la tête, il s'écoula beaucoup de sang spumeux; les vaisseaux des membranes du cerveau étaient gorgés d'un sang contenant beaucoup de bulles d'air assez volumineuses pour être roulées sous les doigts.

L'aspect, la consistance du cerveau et du cervelet à l'état normal, mais substance cérébrale manifestement plus riche en sang qu'à l'ordinaire; vaisseaux inférieurs de la dure-mère plus gorgés de sang que les supérieurs.

En incisant la carotide cérébrale et l'artère vertébrale, il

s'en écoula du sang peu épais contenant aussi des bulles d'air; en général, tout le sang offrait une consistance ténue et une couleur d'un rouge très foncé. La cavité buccale, le gosier, l'épiglotte, la glotte, à l'état normal, n'étaient ni rouges, ni couverts de mucosités ou d'écume; par contre, la muqueuse de la trachée, depuis le cartilage arythénoïde jusqu'à la bifurcation des bronches, était fortement injectée de sang et d'un aspect bleu-rougeâtre. Les deux poumons, légèrement adhérents aux plèvres, présentaient au tiers supérieur une coloration d'un gris pâle, d'un rouge-bleuâtre aux deux tiers inférieurs, remplis d'un sang rouge foncé, spumeux, ténu, sans vestige d'emphysème.

Cœur de grandeur et de position naturelles, d'un rouge-grisâtre, de consistance molle, flasque, sèche. Vaisseaux coronaires gorgés d'un sang contenant de nombreuses bulles d'air. Oreillettes boursouflées non pas de sang mais d'*air*. Pas de vestiges de sang dans l'oreillette droite, dans les deux ventricules; une petite cuillerée dans l'oreillette gauche. Artère pulmonaire, aorte, veines caves, à leur entrée dans le cœur, vides de sang.

Muqueuse de l'estomac fortement injectée; ventricule complétement vide. Foie et reins gorgés d'un sang rouge spumeux. Rate, pancréas à l'état normal. Intestins ballonnés. Le peu de sang que renfermait la veine cave inférieure dégageait continuellement des bulles d'air.

La putréfaction est peu avancée dans l'intérieur du cadavre; on ne perçoit nulle part l'odeur du chloroforme. Des expériences chimiques constatèrent la présence du chloroforme dans le sang. Ce qui restait du chloroforme qui avait servi pour cette malheureuse femme fut trouvé complétement pur.

— Cette observation, reproduite consciencieusement avec tous ses détails, a beaucoup de rapports avec le cas de

M. Gerré; elle ne laisse certes pas de doute sur la cause de la mort, évidemment due à une disposition particulière de la victime; car il est impossible de prendre plus de précautions que dans cette circonstance, et nous croyons fermement que cette issue fatale serait arrivée au médecin le plus expérimenté dans l'emploi du chloroforme.

Comment expliquer la formation de ces nombreuses bulles de gaz? De quelle nature est ce gaz? Doit-on lui imputer la mort? Est-il l'effet de la putréfaction? Ce sont là des questions réservées à l'avenir.

PHARMACIE.

SOUFRE BRUN VISQUEUX DE M. HANNON. — DANGERS QUI POURRAIENT RÉSULTER DE SON ADMINISTRATION.

On sait que M. le docteur Hannon a fait connaître deux procédés pour la préparation du soufre brun visqueux, auquel il attribue des propriétés stimulantes autrement promptes que celles du soufre jaune et solide, et une activité presque spéciale contre la goutte et le rhumatisme chronique, les dartres rebelles, les toux chroniques et les engorgements scrofuleux.

Le premier de ces procédés consistait à traiter le sulfure de cuivre par l'eau régale; le deuxième consistait à faire un mélange de 2 parties de sel marin et 2 parties de nitrate de potasse avec 1 partie de sulfure de cuivre, à verser sur ce mélange de l'acide sulfurique jusqu'à cessation d'effervescence.

M. Gille, pharmacien à Paris, ayant été invité par M. le docteur Dellat de Rebout à lui préparer du soufre brun visqueux d'après la formule de M. Hannon, M. Gille mit en contact 150 grammes de sulfure de cuivre avec 500 grammes d'eau régale. La décomposition du sulfure s'effectua avec la plus

grande rapidité, et bientôt il obtint une masse spongieuse, très souple, visqueuse, toute boursouflée et surnageant la liqueur. Lorsque la réaction parut terminée, cette matière fut enlevée et mise en contact avec une nouvelle quantité d'eau régale, dont l'action très énergique sépara encore une certaine quantité de cuivre, retenue dans cette matière élastique et glutineuse, en tout semblable à de la gutta-percha ramollie dans l'eau chaude. Après un troisième traitement par l'eau régale, cette masse élastique devint de plus en plus cornée et difficile à manier. En continuant de la traiter par l'eau régale, il parvint à enlever encore une assez grande quantité de cuivre; mais, contrairement à l'assertion de M. Hannon, la viscosité de cette matière diminuait à mesure que sa pureté augmentait, de telle sorte que, complétement débarrassée du cuivre qui s'y trouvait mélangé, ce n'était plus que du soufre jaune, en tout semblable au soufre précipité, depuis longtemps indiqué dans tous les ouvrages de chimie. Le second procédé n'a pas donné d'autre résultat, lorsque le sulfate de cuivre a été complétement décomposé. Ce que nous devons ajouter, c'est que la pommade au soufre brun visqueux, préparée d'après la formule de M. Hannon, a paru avoir une influence favorable sur l'affection cutanée rebelle, pour laquelle M. Dellat en avait fait usage; mais ayant essayé, sur l'avis de M. Gille, une pommade contenant d'abord 0,25 de bioxyde de cuivre pour 30 grammes d'axonge, et en augmentant successivement la dose de bioxyde jusqu'à 1 gramme pour 30 grammes, sous l'influence de ce médicament l'affection cutanée ancienne et rebelle céda complétement. Ce fait semble éclaircir un peu les effets surprenants attribués à ce soufre brun visqueux, et prouver l'efficacité des préparations de cuivre dans certaines affections de la peau. On conçoit la gravité des dangers qui pourraient résulter de l'emploi du prétendu soufre brun visqueux de M. Hannon, s'il était

administré à l'intérieur, dans les affections du poumon, etc., parce qu'il contient environ moitié de sulfure de cuivre.

SÉANCE DE RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS. DISTRIBUTION DES PRIX.

La séance de rentrée de l'Ecole de pharmacie de Paris a eu lieu hier jeudi, 4 novembre 1852. L'Ecole s'était réunie à la Société de pharmacie de Paris, pour cette solennité, qui avait amené un grand nombre d'auditeurs (médecins, pharmaciens, journalistes, élèves).

La parole a été donnée à M. Chevallier, qui a lu une notice historique sur les travaux entrepris depuis 1588 pour la culture du pavot et l'extraction de l'opium indigène; M. Chevallier a fait connaître que Belon, Boulduc, Quercetan, Dillenins, Burtin, Lieutaud, Belon, Savary des Bruslons, Schroder, l'abbé Rozier, Ball, Arnott, Accarie, Dubuc, Bretonneau, Savaresi, Saxe, Loiseleur des Longchamps, Palissot de Beauvois, Denis de Montfort, Merat-Guillot, Vauquelin, Lainé de Mellay, Ricard-Duprat, Tilloy, Cowley et Stains, Carminati, Petit de Corbeil, Monticelli, Caventou, Mélier, le général Lamarque, Prestrandra, Dejou, Brard, Jourdan, Aubergier, Simon, Hardy, Depla, Bonafous, Merck, Gernelle, Calloud d'Anecy, Grandval, Texier, se sont occupés de cette importante question, question qui a été agitée pour la première fois, par Belon, il y a deux cent soixante-trois ans. Il résulte de la notice de M. Chevallier, que la culture du pavot et la récolte de l'opium pourrait avoir son utilité sous le rapport de l'agriculture et de la pratique médicale.

Cette lecture terminée, M. Soubeiran a lu une notice historique sur les remèdes secrets; il a fait voir tous les dangers qui résultent de l'emploi de médicaments qui peuvent varier à chaque instant, selon la volonté du faiseur; il a

signalé les inconvénients qui résultent du mode de faire suivi jusqu'à présent, mode de faire qui fait qu'un grand nombre d'individus sont dupés journellement en exposant leur santé. Il a blâmé les médecins qui emploient ces médicaments sans en connaître la valeur, et aidé des écrits de Swediaur, il les a vivement flagellés. Ce discours, qui a duré près d'une heure, a été souvent interrompu par des applaudissements; il serait à désirer qu'il fût imprimé en assez grand nombre, et que chaque médecin et pharmacien pût en recevoir un exemplaire.

Après la lecture de cette notice, M. Guibourt a fait le rapport sur le concours de 1852; puis il a fait l'appel des lauréats.

Le premier prix a été décerné à M. Roussin (François-Zacharie), né à Vieux-Vy (Ille-et-Vilaine).

Le premier second prix a été décerné à M. Bouhair (Félix-François), né à Romorantin (Loir-et-Cher).

Le deuxième second prix, à M. Gury (François-Alphonse) né à Metz (Moselle).

Deux mentions honorables ont été accordées à M. Grimault (François), né à Angers (Maine-et-Loire), et à M. Bouhair (Pierre-Maxime) né à Cazanbou (Gers).

Outre les médailles décernées aux élèves qui ont obtenu les prix, il leur a été donné des livres.

Les livres donnés à M. Roussin, sont :

L'*Annuaire* de Millon.

Le *Cours de zoologie*.

Le *Cours de minéralogie*.

La *Chimie* de Girardin.

Ceux donnés à M. Bouhair, sont :

La *Chimie* de Pelouze (1).

Les *Drogues simples* de Guibourt.

---

(1) Les élèves font connaître à l'Ecole les livres qu'ils désirent obtenir.

La *Toxicologie* d'Orfila, avec atlas.

L'ouvrage d'agriculture de Girardin et Dubreuil.

La *Flore* de Cosson, et l'atlas.

Les *Leçons de botanique* (Saint-Hilaire).

Le *Manuel de médecine légale* de Briand.

Un mémoire de Gerhardt.

Ceux donnés à M. Gury, sont :

Merat et Delens : *Dictionnaire général.*

Chevallier : *Dictionnaire des falsifications.*

Guibourt : *Pharmacopée.*

Orfila : *Médecine légale.*

Violette et Archambault : *Dictionnaire des analyses.*

Patissier : *Eaux minérales.*

Trousseau : l'*Art de formuler.*

Barresvil : *Appendice.*

Fresenius : *Analyse chimique.*

LETTRES SUR L'EXERCICE DE LA PHARMACIE, SUR LES ABUS QUI ENTRAVENT L'EXERCICE DE LA PROFESSION, SUR LES MOYENS A PRENDRE POUR FAIRE CESSER CES ABUS.

Première lettre.

Mon cher confrère,

Par votre dernière, vous me demandez ce que je pense de l'exercice de la pharmacie et si vous devez élever votre fils pour en faire un bon pharmacien, ou le diriger dans une autre carrière.

La question que vous me posez m'a embarrassé, car il y a beaucoup à dire sur cette question, et je n'ai pas voulu répondre sans y avoir profondément réfléchi. Et d'abord, ne faut-il pas, avant d'engager un jeune homme à étudier pour devenir pharmacien, consulter son caractère, pour savoir s'il aura les

qualités nécessaires pour exercer convenablement une profession qui exige d'immenses sacrifices et qui en résultat ne donne pas la fortune. Ces sacrifices sont tels que le pharmacien qui veut remplir son devoir doit faire abnégation des plus précieux des biens, de *sa liberté;* de sa liberté, nous le répétons, et nous le prouverons plus tard. Voyons d'abord ce que doit faire le jeune homme qui se dispose à être pharmacien :

1° Il doit faire des études premières, et il faut que ces études lui permettent d'obtenir le grade de bachelier ès sciences;

2° Ces études terminées, le diplôme de bachelier obtenu, il faut faire et des études pratiques et subir des examens;

3° Si un élève ne veut pas suivre les cours d'une école, il doit avoir huit années de stage dans une officine; s'il suit les cours, trois années de stage dans une officine et trois années d'études constatées officiellement dans l'École, lui donnent le droit de se présenter aux examens.

Le temps de stage ou d'études accomplis, si l'élève a vingt-cinq ans ou s'il a obtenu une dispense, il peut se présenter aux examens qui sont au nombre de trois (1) :

Le premier sur la pharmacie, la chimie, la physique, la toxicologie;

Le deuxième, sur la botanique, la minéralogie, l'histoire naturelle des médicaments;

Le troisième, dans lequel le candidat expose les matières qui doivent entrer dans les préparations qu'il doit confectionner; l'élève répond aux questions qui lui sont adressées par le professeur chargé de l'interroger;

Le quatrième, ou si l'on veut la deuxième partie du troisième,

(1) Le troisième examen est divisé en deux séances : 1° l'exposition des matières; 2° la présentation des produits préparés et des moyens employés.

le candidat présente les produits qui résultent des opérations qu'il a eu à faire, décrit la manière dont il les a préparées et répond aux questions qui lui sont posées.

Si l'élève a répondu d'une manière convenable à toutes les questions qui lui ont été faites, et s'il a satisfait les professeurs qui lui ont fait subir ses examens, son diplôme lui est accordé, il peut alors exercer la pharmacie; reçu dans les écoles spéciales, il peut s'établir dans toutes les parties de la France (1).

On voit que pour obtenir le diplôme, il faut que les parents qui destinent leurs enfants à l'exercice de la pharmacie, fassent de nombreux sacrifices : 1° pour les études premières; 2° pour l'obtention du titre de bachelier; 3° pour l'entretien de l'élève, soit pendant son stage, soit lorsqu'il suit les cours des écoles; 4° pour le payement des inscriptions et des droits d'examen et de diplôme.

Ces dépenses faites, le pharmacien ayant son diplôme, il lui faut alors créer ou acheter une officine, enfin attendre que le public vienne dans l'établissement.

Il ne faut pas croire que le pharmacien ayant officine soit, comme toute autre personne, libre de ses actions. Au contraire, la vie qu'il commence est une vie de sujétion et il n'y a plus pour lui de liberté; en effet, le pharmacien est responsable de tout ce qui s'accomplit dans son officine, de la valeur des médicaments qu'il achète (2) et de ceux qu'il prépare dans ses laboratoires; il doit lire toutes les ordonnances qui lui sont adressées, en surveiller l'exécution, et si quelques-unes de ces or-

(1) Les pharmaciens reçus dans les jurys ne peuvent exercer que dans le département pour lequel ils ont été reçus.

(2) Il y a un grand nombre d'exemples de pharmaciens condamnés à des dommages-intérêts pour avoir vendu des substances qui leur avaient été livrées par les droguistes, et qui se trouvaient mêlées de substances toxiques. Nous pourrions citer l'affaire de Neuilly, celle de Beauvais, etc.

donnances présentent des *sujets de doute,* il doit, avant leur exécution, en référer à l'auteur de l'ordonnance.

Le pharmacien est responsable : 1° si des substances toxiques sont délivrées dans son officine, sans qu'on ait accompli les formalités voulues par la loi, et si ces substances toxiques ont servi à un suicide ou à un empoisonnement, l'affaire peut avoir une très-grande gravité (1); 2° si des substances livrées par le droguiste déterminent des accidents; 3° s'il ne tient pas sous clé les substances vénéneuses; 4° si les médicaments qui existent dans son officine se détériorent.

On voit que le pharmacien qui tient un officine doit constamment être dans cette officine et qu'il ne peut se reposer sur le zèle de ceux qu'il emploie; ces derniers sont quelquefois atteints par la loi par suite de leur négligence; mais la condamnation d'un élève ne couvre pas le pharmacien qui est aussi condamné.

On pourrait penser que l'homme qui a fait ou pour lequel on a fait tant de sacrifices, que l'homme qui doit constamment employer son temps dans l'intérêt de ses clients, a quelques priviléges pour l'exercice de sa profession; on serait d'autant plus porté à le croire que l'article 25 de la loi du 21 germinal an XI contient les mentions suivantes :

Nul ne pourra obtenir de patente pour exercer la profession de pharmacien, ouvrir une officine de pharmacie, préparer ou vendre aucun médicament, s'il n'a été reçu suivant les formes voulues jusqu'à ce jour, ou s'il ne l'est dans une des Ecoles de pharmacie ou par l'un des jurys,

(1) Nous pourrions citer un grand nombre de cas où le pharmacien a été condamné à des dommages-intérêts considérables par suite de la délivrance de substances toxiques et parce qu'il n'avait pas pris toutes les précautions convenables.

suivant celles qui sont établies par la présente loi, et après avoir rempli toutes les formalités qui y sont prescrites.

On aurait pu croire que la publication d'un tel article aurait assuré au pharmacien l'exercice privilégié de sa profession, mais il n'en est rien, et le pharmacien n'est pas assez protégé par cet article de la loi. En effet, la vente de la pharmacie est exercée presque officiellement par une foule de personnes et sans aucun titre, et par des médecins et par des religieuses, et par des personnes de toutes professions.

La loi étant violée par ces ventes, on pourrait croire que des poursuites sont exercées contre les contrevenants ; dans quelques localités ces poursuites ont lieu, dans d'autres on dit au pharmacien *portez vous partie civile;* mais la loi étant violée, le pharmacien ne devrait pas avoir besoin de se porter partie civile, des poursuites d'office devraient être exercées contre ceux qui commettent un délit prévu par la loi.

Le manque de temps m'empêche de continuer, mais je signalerai dans une deuxième lettre les abus qui entravent l'exercice de la pharmacie et les moyens de les faire cesser.

Agréez, etc. A. Chevallier.

DE LA PRÉSENCE DU CUIVRE DANS L'EXTRAIT DE RATANHIA ;

Par M. Orman.

Bien que les auteurs aient eu soin de proscrire l'emploi des bassines de cuivre pour la préparation des extraits, une circonstance récente est venue me convaincre que cette recommandation est loin d'être généralement observée.

Après avoir dissous dans l'eau une portion d'extrait de ratanhia et avoir décanté la solution, j'aperçus au fond du mortier un corps brillant, de couleur rouge. Surpris de ce fait, j'examinai plus attentivement cette matière, et il ne me resta bientôt aucun doute sur sa nature. C'était du cuivre métallique.

Voulant m'assurer si le faible résidu qui restait dans le mortier contenait d'autres parcelles de ce métal, je le lavai, avec de l'eau, et je parvins à en découvrir deux autres, mais de moindre dimension.

Ce cuivre se trouva évidemment dans l'extrait de ratanhia par suite de l'emploi simultané d'une bassine de cuivre et d'une spatule du même métal, ou plutôt de fer. Nous pouvons conclure de cette observation qu'il ne suffit pas d'abandonner, pour la préparation des extraits, les vases de cuivre, mais aussi les spatules de métal qui, par leur dureté, enlèvent constamment des parcelles aux parois des vases dans lesquels on fait évaporer les extraits.

Les auteurs qui se sont occupées des falsifications et adultérations des médicaments, ont signalé particulièrement le cuivre dans l'extrait de réglisse, parce que ce médicament s'en trouve rarement exempt; ils ont peu insisté sur la possibilité de son existence dans d'autres extraits; l'impureté de celui que j'ai cru devoir signaler à mes confrères, est une nouvelle preuve de la nécessité qu'il y a pour tout pharmacien consciencieux de préparer lui-même tout ce qu'exige l'approvisionnement de son officine, et de recourir le moins possible aux produits provenant de toute autre source.

TRIBUNAUX.

MÉDICAMENTS FALSIFIÉS. — CONDAMNATION.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de première instance du troisième arrondissement communal et de chef-lieu du département de Seine-et-Oise, séant à Versailles.

Le Tribunal de première instance séant à Versailles a rendu,

en son audience publique de police correctionnelle, tenue le mardi 10 février 1852, le jugement suivant :

Entre M. le procureur de la République près le Tribunal, demandeur et poursuivant, d'une part ;

Et Etienne Chantereau, âgé de vingt-sept ans et sept mois, pharmacien, né à Paris, 12e arrondissement, le 24 juin 1824, demeurant à Versailles, rue de la Paroisse, n° 37, marié, ayant un enfant,

Prévenu, suivant citation directe à la requête de M. le procureur de la République près le Tribunal, en date du 30 janvier dernier, enregistrée, du ministère de Quignon, huissier :

1° D'avoir falsifié des substances médicamenteuses destinées à être vendues,

2° Et d'avoir mis en vente des substances sachant qu'elles étaient falsifiées,

Défendeur, comparant en personne à l'audience, assisté de Me Vatel, avocat, son conseil, d'autre part ;

Vu l'exposé de l'affaire fait par M. Hausemann, juge suppléant attaché au parquet, et remplissant les fonctions du ministère public ; la lecture donnée par le greffier du procès-verbal des professeurs de l'Ecole de pharmacie de Paris, et du commissaire de police, en date du 22 janvier dernier ; les témoins en leurs dépositions, après serment par eux prêté de dire toute la vérité, rien que la vérité ; le prévenu en son interrogatoire ; le ministère public en ses conclusions, tendant à l'application des articles 1er de la loi du 27 mars 1851, 423 du Code pénal, et 5 de la susdite loi ; ouï Vatel, avocat, conseil du prévenu, en ses moyens de défense pour ce dernier, concluant à son renvoi des fins de la poursuite, et subsidiairement à ce qu'il plaise au Tribunal ordonner une expertise des substances médicamenteuses dont il s'agit ;

Le Tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi,

jugeant en audience publique de police correctionnelle et en premier ressort :

Attendu qu'il résulte des débats la preuve qu'en 1852 Chantereau a frauduleusement falsifié des pastilles d'ipécacuanha et du laudanum de Sydenham, substances médicamenteuses destinées à être vendues ;

Qu'à la même époque il a mis en vente lesdites substances médicamenteuses, sachant qu'elles étaient falsifiées ;

Qu'en présence de la déposition des témoins, notamment de celle de Chatin, professeur à l'Ecole de pharmacie, et de la preuve qui en résulte, il n'y a lieu d'accueillir la demande subsidiairement faite d'une expertise par le défenseur du prévenu ;

Sans s'arrêter ni avoir égard à ladite demande subsidiaire,

Déclare Chantereau coupable des délits prévus et punis par les articles 1er de la loi du 27 mars 1851, 423 du Code pénal, et 5 de ladite loi ;

Mais attendu qu'il existe dans la cause des circonstances atténuantes, ce qui autorise le Tribunal à faire application des dispositions finales de l'article 463 du même Code, conformément à l'article 7 de la même loi,

Et vu lesdits articles dont lecture a été donnée à l'audience par M. le président, et ainsi conçus :

Article 1er (Loi du 27 mars 1851). « Seront punis des peines « portées par l'article 423 du Code pénal : 1° ceux qui falsifie- « ront des substances ou denrées alimentaires ou médicamen- « teuses destinées à être vendues ; 2° ceux qui vendront ou « mettront en vente des substances ou denrées alimentaires ou « médicamenteuses qu'ils sauront être falsifiées ou corrom- « pues. »

Article 423 (du Code pénal). « Quiconque aura trompé l'a- « cheteur sur le titre des matières d'or et sur la nature de « toutes marchandises, etc., sera puni de l'emprisonnement

« pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende « qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages « et intérêts, ni être au-dessous de 50 fr. — Les objets du dé- « lit ou leur valeur, s'ils appartiennent encore au vendeur, se- « ront confisqués. »

Article 5 (de ladite loi du 27 mars 1851). « Les objets dont « la vente, usage ou possession constitue le délit seront con- « fisqués conformément aux articles 423, 477 et 481 du Code « pénal.

« S'ils sont propres à un usage alimentaire ou médical, le « Tribunal pourra les mettre à la disposition de l'administra- « tion pour être attribués aux établissements de bienfaisance. « S'ils sont impropres à cet usage, ou nuisibles, les objets se- « ront détruits ou répandus aux frais du condamné. »

Article 7 (Même loi). « L'article 463 du Code pénal sera ap- « plicable aux délits prévus par la présente loi. »

Article 463. « Dans tous les cas où la peine de l'emprison- « nement et celle de l'amende sont prononcées par le Code « pénal, si les circonstances paraissent atténuantes, les Tri- « bunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de réci- « dive, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de six « jours, et l'amende même au-dessous de 16 fr. Ils pourront « aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines, « et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans qu'en « aucun cas elle puisse être au-dessous des peines de simple « police. »

Faisant application des dispositions desdits articles,

Condamne Etienne Chantereau à la peine de l'emprisonne- ment pendant huit jours, et 50 fr. d'amende;

Déclare confisquées les substances médicamenteuses dont il s'agit, lesquelles ont été saisies, et en ordonne la destruction et l'effusion aux frais du condamné;

Condamne, en outre, Chantereau aux frais du procès, liquidés à 21 fr. 80 c., y compris le coût du présent jugement; au payement desquels amende et frais, il pourra être contraint par corps, conformément à l'article 52 du Code pénal.

Ainsi fait et jugé en l'audience publique de police correctionnelle du Tribunal de première instance séant à Versailles, tenue le samedi 10 février 1852, par MM. Busson, vice-président; Lagrenée, Rangeron, juges; en présence de M. Hausemann, juge suppléant attaché au parquet, et remplissant les fonctions du ministère public; assistés de Me Bruyant, commis-greffier.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été ainsi signée : Busson, Lagrenée, Rougeron, Bruyant.

En marge est écrit : Enregistré à Versailles, le 28 février 1852, folio 125, recto, case 6, aux droits de 1 fr. 10 c. au débet. Signé : Bechereau.

Pour expédition conforme délivrée par nous, greffier soussigné : Signé : GAUTHIER.

MÉDICAMENTS FALSIFIÉS.

Les sieurs Hureau et Baillon, pharmaciens, le premier à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 4, le second aux Batignolles, sous le nom de succursale de la pharmacie Hureau, ont comparu devant le tribunal correctionnel sous la prévention de détention de médicaments falsifiés.

Le procès-verbal de l'expert constate que le kermès saisi à la pharmacie des Batignolles contenait 29 pour 100 de matières étrangères; que le laudanum de Rousseau était altéré par une fermentation acide; que la poudre de ciguë ne présentait pas les caractères qui distinguent cette substance; et que le chlorure ne contenait pas la quantité voulue de protochlorure de fer.

M. Hureau a soutenu que M. Baillon étant pourvu d'un diplôme de pharmacien, il ne pouvait être passible des infractions par lui commises aux lois sur la pharmacie ; mais le tribunal a déclaré qu'il résultait des débats que la pharmacie des Batignolles était exploitée concurremment par Hureau et Baillon, et les a condamnés tous deux et solidairement chacun en 25 francs d'amende. (Il y a, dit-on, appel du jugement.)

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PHARMACIE PAR UN HERBORISTE; TROMPERIE SUR LA NATURE DES MÉDICAMENTS.

A la même audience, le tribunal a condamné, par défaut, le sieur Fincken, pharmacien à Paris, rue Saint-Denis, 79, à trois mois de prison et 25 francs d'amende, chez lequel il a été saisi du quinquina mélangé d'une écorce de bois, sans propriété, et des substances vénéneuses non renfermées sous clé.

VENTE DE SUBSTANCES FALSIFIÉES.

Le sieur Gion, droguiste et marchand de couleurs, avait à répondre devant le tribunal correctionnel d'une prévention de vente de substances falsifiées (1).

Le procès-verbal de saisie portait sur quinze substances falsifiées, au nombre desquelles se trouvait du thé, à qui on avait rendu son apparence primitive au moyen d'une préparation chimique, ne possédait plus ses propriétés, mais, toutefois, ne contenait aucune matière nuisible à la santé.

Sur les quinze substances saisies, cinq ont été reconnues par le tribunal tomber sous l'application de la loi du 27 mars 1851 et de l'article 423 du Code pénal. Le détenteur a donc été condamné à trois mois de prison et 50 francs d'amende.

---

(1) Le sang-dragon, la scammonée, l'extrait de réglisse, le quinquina nova, le poivre blanc, du rhapontic détérioré.

A l'audience, l'inculpé a déclaré que ce thé provenait de celui qui avait été recueilli lors du naufrage du navire anglais *la Reliance*, près de Montreuil-sur-mer, thé qui avait été saisi parce qu'il était coloré avec du bleu de Prusse et du chromate de plomb il avait été rendu, lavé, puis coloré par de l'ocre et du bleu de Prusse (1).

MANQUE DE POIDS DANS DES MÉDICAMENTS LIVRÉS AU PUBLIC.

Le sieur Gaffard a été condamné à trois mois de prison et 50 francs d'amende pour vente de capsules au baume de copahu, annoncées contenir 1 gramme de copahu par capsule, tandis qu'elles n'en contiennent réellement que 53 centigrammes, ainsi qu'il a été constaté par l'analyse de M. Lassaigne, professeur de l'Ecole de pharmacie.

EAU DE FLEUR D'ORANGER CONTENANT DES SELS MÉTALLIQUES.

Lorsque les professeurs de l'Ecole de Paris font les visites des magasins d'épicerie, et lorsqu'ils trouvent des substances altérées et falsifiées, ils remontent à la source de ces produits. C'est par suite de ces recherches que le sieur Charles-Emile Marduel, distillateur, rue Gaillon, 6, prévenu de vente de substances falsifiées, était traduit devant les tribunaux.

M. Blondeau, ancien pharmacien, témoin, cité à la requête du ministère public, fait les déclarations suivantes :

« J'ai été chargé, par M. le juge d'instruction, d'examiner de l'eau de fleur d'oranger et de l'eau de marasque ou maras-

(1) Le thé de *la Reliance, restauré,* avait été saisi, le détenteur condamné, mais en appel il fut acquitté. Le thé fut rendu à M. A..., il fut lavé pour séparer le chromate de plomb, il fut coloré de nouveau par des matières inertes, fut livré à la consommation. L'acheteur avait du thé lavé par l'eau de la mer, puis lavé pour enlever les sels, puis lavé après la coloration. On voit quelle pouvait être sa valeur.

quin saisies chez M. Marduel. Ces eaux étaient contenues dans des vases en cuivre connus dans le commerce sous le nom d'estagnons. Les estagnons, qui doivent être soudés avec de l'étain pur, le sont trop souvent avec du plomb. J'attribue à la soudure de ces estagnons la présence de l'acétate de plomb dans les eaux soumises à mon analyse (1). Les deux estagnons de fleur d'oranger, qui étaient pleins, en contenaient très-peu; l'estagnon d'eau de marasque en contenait dans une proportion de 6 grammes sur 100. »

Le tribunal a condamné le sieur Marduel à 25 francs d'amende.

Les professeurs de l'Ecole de Paris font, depuis plus de dix ans, tous leurs efforts pour que les estagnons soient étamés à l'étain pur; ils ne peuvent parvenir à atteindre ce but. L'emploi d'estagnons mal étamés est la cause de la dépréciation des eaux distillées du midi.

BAINS MINÉRAUX. — ILS DOIVENT ÊTRE PRÉPARÉS PAR LES PHARMACIENS ET NON PAR LES BAIGNEURS.

Le tribunal de police correctionnelle, huitième chambre, a condamné, dans son audience du 10 novembre dernier, le sieur Chauvin, propriétaire des bains d'Aligre, rue Saint-Honoré, à 50 francs d'amende et quinze jours de prison :

1° Pour avoir, d'après un rapport du docteur Beaude, inspecteur des eaux minérales, préparé une solution de baréges pour bains sans être pharmacien légalement reçu, ou *fabricant d'eaux minérales dûment autorisé;*

2° Pour avoir trompé sur la qualité de la chose vendue, en ne

---

(1) Selon nous, ce n'est pas à la soudure, mais à l'étamage entier qu'est due la présence du plomb dans la plupart des eaux de fleur d'oranger du midi.

mettant dans cette solution que la moitié de la substance active (foie de soufre), ce qui ne permettait pas de supposer que cette solution dût avoir toutes les propriétés d'une solution de barége bien préparée.

Dans l'ordonnance de police du 21 novembre 1824, on trouve les dispositions suivantes :

« Il est expressément défendu à tout directeur d'établisse-
« ment de bains de s'immiscer à l'avenir, sous aucun prétexte,
« dans la préparation des eaux ou substances minérales dont
« les baigneurs seraient dans le cas de faire usage.

« Les entrepreneurs de bains devront veiller, sous leur res-
« ponsabilité personnelle, à ce qu'il ne soit employé dans leurs
« établissements que des préparations faites par un pharma-
« cien ayant officine, ou par tel autre individu ayant une auto-
« risation spéciale pour ces préparations. »

On trouve aussi dans l'arrêté du préfet de police du 22 novembre 1823, titre III :

« Les entrepreneurs de bains ne doivent, sous aucun pré-
« texte, s'immiscer dans la préparation des substances miné-
« rales. Ceux qui auront l'autorisation d'administrer des bains
« minéraux, devront s'approvisionner chez un pharmacien
« ayant officine, ou dans une fabrique autorisée, et se procurer,
« suivant l'importance de leur établissement, le nombre de
« bouteilles présumé nécessaire pour quinze jours.

« Ils tiendront un registre destiné à inscrire, jour par jour,
« le nombre de bains minéraux qu'ils auront fournis, et en jus-
« tifieront à l'inspecteur, qui pourra inscrire ses observations
« sur ce registre.

« Dans le cas où un baigneur apporterait la composition, le
« directeur de l'établissement exigera la présentation et la
« remise de l'ordonnance du médecin, et s'assurera que la pré-

« paration a été faite par un pharmacien, ou qu'elle provient « d'une fabrique autorisée.

« L'entrepreneur inscrira ces bains sur son registre, et con- « servera les ordonnances pour les présenter à l'inspecteur. »

HYGIÈNE PUBLIQUE.

DE L'EMPLOI DE L'ACIDE CHLORHYDRIQUE POUR EMPÊCHER LES URINES DE FERMENTER.

Des essais que nous avons faits, il y a déjà longtemps, pour précipiter, à l'aide de l'acide chlorhydrique, l'acide urique des urines, nous ont démontré que les urines additionnées d'une petite quantité de cet acide n'éprouvaient point la fermentation putride et qu'elles se conservaient très longtemps sans donner d'odeur infecte.

Ces expériences, répétées en 1851, ont consacré le fait observé. En effet, des urines qui ont été additionnées d'acide chlorhydrique en septembre 1851 sont restées sur un balcon, exposées à l'air, à la pluie, pendant près d'un an; elles n'ont pas, pendant ce laps de temps, changé d'état. En 1852, par suite des chaleurs, elles étaient arrivées à l'état d'extrait salin inodore. A. C.

PARALYSIE SATURNINE CHEZ UN HOMME QUI FAISAIT USAGE DE LA BIÈRE. — DIAGNOSTIC PAR LE LISERÉ DES GENCIVES. — EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ.

Le peu de soin qu'on apporte dans quelques localités pour la préparation de la bière, les fraudes de toute nature qu'on met en pratique pour sa fabrication, méritent à juste titre que l'administration intervienne à propos de la préparation des aliments, des condiments et des boissons, de telle façon que nul

ne puisse *innover* pour la préparation des substances alimentaires condimentaires et des boissons, sans avoir soumis à un conseil d'hygiène et de salubrité le mode de préparation, et sans avoir obtenu l'autorisation de le mettre en pratique.

Il faudrait que l'autorité s'occupât aussi des modes à mettre en pratique pour la conservation des produits alimentaires, car il est démontré que le mode de reposition de ces substances peut les rendre nuisibles à la santé; le fait suivant confirme ce que nous avançons :

Le nommé Cousin (Noël), charcutier, demeurant à Cassel (Nord), d'un tempérament lymphatique, avait toujours joui d'une bonne santé, lorsque, vers le mois d'avril 1851, il est pris de coliques avec constipation. Ces coliques, qui durèrent douze à quinze jours, furent combattues par les purgatifs salins et les lavements huileux. Trois fois ces accidents reparurent et cédèrent au même traitement; un affaiblissement du mouvement volontaire se manifestait dans les deux membres inférieurs, et en même temps que les coliques et disparaissait avec elles. A dater de cette époque, cet homme a toujours, de loin en loin, souffert de coliques qui l'obligeaient de cesser son travail; des douleurs dans les épaules, puis dans les deux bras, vinrent compliquer ses souffrances, et, le 1er décembre, une paralysie de l'avant-bras affectait principalement l'indicateur et le médius de la main droite. Contre ces nouveaux accidents, des liniments stimulants furent employés sans aucun succès; enfin, vers le milieu de janvier 1852, l'avant-bras gauche fut frappé à son tour de paralysie; le malade éprouva de nouvelles coliques, le sommeil disparut; à partir de ce moment, un amaigrissement considérable survint. Ces accidents étaient rapportés, suivant le dire du malade, à un état rhumatismal; le traitement qu'il suivait demeurant infructueux, cet homme rassembla

ses dernières ressources pour venir à Paris chercher un remède à ses maux.

Le 7 juin dernier, Cousin entra à la Charité, dans le service de M. Cruveilhier, pour y être traité de sa paralysie. La position caractéristique des deux avant-bras, les coliques, avec constipation, éprouvées par le malade, devaient induire à rapporter à une intoxication saturnine ces divers accidents ; un signe irréfragable témoignait de l'origine causale de la maladie, c'est le liseré bleuâtre des gencives, signalé par M. Tanquerel Desplanches. Malgré ces symptômes, en présence de l'impossibilité de se rendre compte de la voie d'introduction de la substance toxique, M. Cruveilhier voulut soumettre le diagnostic au contrôle de l'électricité. Un des points les plus curieux fournis par les études électro-physiologiques de M. Duchenne, est que, dans les paralysies saturnines, les muscles paralysés ne se contractent pas sous l'influence de l'excitation électrique. En effet, M. Duchenne, sans recevoir aucun renseignement sur les antécédents du malade, soumit les muscles extenseurs des doigts à l'action du courant développé par son appareil d'induction, et trouvant leur contractilité électrique complètement anéantie, ce médecin n'hésita point à déclarer que la paralysie était due à un empoisonnement par le plomb.

En présence de cet ensemble de signes, l'origine causale de ces accidents, l'intoxication saturnine ne pouvait plus être mise en doute ; il restait à découvrir la voie d'introduction et la nature du sel. Voici, à cet égard, les renseignements qui nous ont été fournis par le malade. Chez lui, à ses repas, il ne prenait pour boisson que de l'eau, mais il allait boire de la bière dans les cabarets. Or, dans ces établissements, à l'imitation de ce qui se fait en Allemagne et en Angleterre, les débitants de Cassel ne descendent plus à la cave pour servir leur pratique. Il existe sur le comptoir un petit corps de pompe qui va puiser

le liquide dans la pièce même, et, d'un coup de piston, on amène une chope de bière. La boisson est charriée de la cave au comptoir par un tuyau de plomb (1). La bière est un liquide acide, et l'on s'explique très bien qu'il peut se former à son intérieur des sels de plomb solubles qui viennent communiquer alors à cette boisson leur action délétère. Suivant le dire de cet homme, un grand nombre de jeunes gens de la ville auraient éprouvé des coliques en même temps que lui, et deux personnes, une cabaretière et un huissier, seraient affectées d'une paralysie semblable à la sienne. Ces faits nous paraissent assez graves pour que nous nous empressions de les porter à la connaissance des médecins (2).

THÉRAPEUTIQUE.

ACTION PHYSIOLOGIQUE DE L'OXYDE DE ZINC;

Par M. MICHAELIS, de Tübingen (3).

Ce travail, couronné par la Faculté de médecine de Tübingen, renferme des données intéressantes sur l'action d'un médicament que les praticiens prescrivent fréquemment, mais d'une manière tout à fait empirique. L'auteur s'est d'abord attaché à rechercher le zinc dans les produits des sécrétions; à cet effet,

(1) A une époque peu éloignée, M. le préfet de police, sur l'avis du conseil de salubrité, a fait enlever dans un cabaret très fréquenté de la capitale les tuyaux en plomb qui servaient à un marchand de vin pour faire monter le vin de la cave dans la boutique.

(2) D'essais qui nous sont particuliers, la bière en contact avec le plomb jouit, après quarante minutes, de la propriété de brunir par l'acide sulfhydrique, ce qui démontre la présence du plomb dans ce liquide. (*Essais non encore publiés.*)

(3) Extrait de la *Gazette médicale* de Paris, n° 39, 25 septembre 1852.

il a institué de nombreuses expériences sur les animaux, et il a retrouvé le métal dans le foie, la bile, le sang, l'urine, quelquefois dans les reins, le poumon, le cerveau, le cœur et la rate. Il a essayé sur lui-même l'action du zinc préparé par voie humide et par voie sèche. Il prit d'abord 2 grains de la première préparation sans effet marqué; la dose portée à 3 grains produisit une pression sur l'épigastre et la perte de l'appétit. Une dose de 4 grains par jour fit naître d'abord une sensation analogue à la faim, puis provoqua du malaise, des nausées et de la constipation; le jour suivant, céphalalgie, vomissements bilieux. Le zinc préparé par la voie sèche put être pris à dose plus forte sans être suivi d'effets aussi marqués. Le quatorzième jour, la dose fut portée à 16 grains; l'auteur n'éprouva que de la lassitude, un peu de céphalalgie et la perte de l'appétit.

Il résulte de ces expériences que l'oxyde de zinc, quoique insoluble dans l'eau, est absorbé, ce qui s'explique facilement pas la présence dans l'estomac de l'acide lactique ou de l'acide chlorhydrique (1). Le métal apparaît dans la bile avant de se montrer dans l'urine; vingt-quatre heures après l'injection d'un sel par la veine crurale, la bile en offrait déjà des traces évidentes.

L'oxyde de zinc ne détermine des modifications de quelque valeur que dans les appareils digestifs et respiratoires. De fortes doses produisent des érosions et des ulcérations de la muqueuse stomacale qui ne sont pas d'une grande importance, puisqu'elles peuvent guérir, même quand on continue l'emploi du médicament, mais qui, d'un autre côté, peuvent passer à l'état chronique. Le reste du tube alimentaire est moins im-

(1) Il faut faire observer que c'est de l'oxyde de zinc hydraté dont il est parlé.

pressionnable, parce que l'oxyde de zinc n'y parvient qu'à l'état d'albuminate.

Les altérations rencontrées dans les organes respiratoires consistent dans des granulations analogues aux tubercules miliaires.

L'emploi longtemps prolongé de doses moyennes finit par enrayer la nutrition et par produire l'anhémie et le marasme; le sang renferme une quantité de fibrine évidemment inférieure à l'état normal. Ainsi, la quantité moyenne de fibrine dans le sang des chiens a été trouvée par l'auteur de 1,92 sur 1000, tandis qu'après l'emploi du zinc cette quantité était réduite à 0,99 ou 1,00.

Quand des crampes se manifestent, elles doivent être attribuées au marasme plutôt qu'à une action particulière du zinc sur le système nerveux. Dans aucune de ses observations, l'auteur n'a pu rencontrer un mode d'action que l'on puisse regarder comme spécifique. Le zinc tient le milieu entre les poisons métalliques héroïques et ceux qui n'exercent qu'une faible influence sur l'économie; les altérations qu'il détermine se développent lentement et peuvent se guérir. Il se lie étroitement à la classe des médicaments qu'on a désignés sous le nom d'altérants, en ce sens du moins qu'il enlève aux liquides nourriciers une partie de leur plasticité.

L'auteur termine par quelques remarques sur le mode d'administration des fleurs de zinc; il fait remarquer que, comme oxyde, c'est un médicament trompeur, parce qu'on ignore la quantité qui entrera en combinaison avec les acides des voies digestives; il établit qu'il vaudrait mieux prescrire l'acétate ou le lactate de zinc. Cependant, si l'on persiste à l'employer sous forme d'oxyde, il faut donner la préférence à celui qui est préparé par la voie humide. De plus, il est important, quand on veut avoir une action plus prononcée, de donner plus fréquem-

ment de petites doses plutôt que d'en augmenter la quantité ; on évite ainsi les actions locales. Le régime lacté est favorable, à cause de la production d'acide lactique qui favorise la dissolution du médicament. Enfin, la magnésie, que l'on ajoute presque toujours à l'oxyde de zinc, doit être entièrement supprimée, parce qu'elle s'empare des acides de l'estomac et retarde l'absorption de l'oxyde, si même elle ne l'empêche pas tout à fait.

Dans un travail, présenté à l'Académie de médecine par M. Bouchut, il a fait connaître que l'oxyde de zinc préparé par la voie sèche pouvait être employé à des doses assez fortes sans donner lieu à des accidents. On conçoit qu'en cet état cet oxyde est réfractaire aux acides qu'on trouve dans l'estomac.

DE LA VÉRATRINE CONTRE LE RHUMATISME ARTICULAIRE.

Dans ces derniers temps, M. Piédagnel a substitué la vératrine à la teinture de colchique, qui lui semblait peu efficace dans le rhumatisme articulaire aigu. Il administre ce médicament par pilules d'un demi-centigramme chacune. Le premier jour il prescrit trois de ces pilules : une le matin, une à midi, une le soir ; quelquefois il commence par quatre. Chaque jour il augmente d'une pilule, et va ainsi jusqu'à dix, nombre qu'il ne dépasse jamais : c'est donc 5 centigrammes au plus de vératrine qu'il fait prendre dans les vingt-quatre heures.

M. Caillot, de Montureux, qui a consigné ces détails dans sa thèse inaugurale, ajoute que, depuis deux ans qu'il suit le service de M. Piédagnel, il a presque toujours vu les malades atteints de rhumatisme articulaire aigu guérir très rapidement par l'usage exclusif de la vératrine et d'une boisson légèrement sudorifique. Si la vératrine produit des accidents du côté du tube digestif, tels que chaleur à la gorge et à l'estomac, vomissements, diarrhée, M. Piédagnel la suspend pour la reprendre

ensuite s'il y a lieu. Pendant cette interruption, il donne des bains de vapeur au malade. Jamais M. Piédagnel n'a recours à la saignée.

OBJETS DIVERS.

PROCÉDÉ DE M. LIEBIG, POUR OBTENIR DE L'HUILE DE LIN SICCATIVE, SANS L'EMPLOI DE LA CHALEUR.

Quand l'huile de lin est agitée avec précaution avec une solution de sous-acétate de plomb et que le mélange se clarifie, il se forme, en déposant, un précipité blanc, nuageux, contenant de l'oxyde de plomb, tandis que l'huile pure est changée en huile siccative, couleur de paille, formant un excellent vernis qui, étendu par couches minces, sèche parfaitement en vingt-quatre heures. Ce vernis contient de 4 à 5 pour 100 d'oxyde de plomb en solution.

Voici la préparation du sous-acétate de plomb et les proportions convenables :

On met 8 onces d'acétate neutre de plomp dans une bouteille contenant 4 pintes 1/2 d'eau de pluie, et quand la solution est complète, on y ajoute 8 onces de litharge en poudre très fine. On place le tout dans une température modérée; il faut l'agiter fréquemment pour hâter le mélange. On peut considérer la solution complète lorsqu'il n'y a plus apparence d'écailles. On sépare par filtration le dépôt, qui est d'un blanc luisant; ce changement d'acétate neutre de plomb en sous-acétate de plomb, s'effectue ordinairement dans un quart d'heure, quand le mélange a été chauffé jusqu'à l'ébullition. Quand on n'emploie pas la chaleur, on n'obtient ce résultat qu'au bout de trois ou quatre jours. La solution de sous-acétate de plomb ainsi formée, est suffisante pour la préparation de 22 livres d'huile

siccative. Pour l'employer à la préparation de l'huile, la solution est délayée dans de l'eau de pluie d'un volume égal au sien, et l'on y ajoute graduellement, en agitant constamment le mélange, les 22 livres d'huile auxquelles on a eu soin d'ajouter 8 onces de litharge. Quand les points de contact, entre la solution de plomb et l'huile, ont été renouvelés fréquemment en agitant le liquide deux ou trois fois par jour et qu'on a placé le mélange dans un endroit chaud, l'huile limpide, couleur de paille, s'élève à la surface, laissant au fond un épais dépôt blanchâtre.

La solution d'eau, épurée par la filtration, contient tout l'acétate de plomb employé primitivement, et peut être utilisée pour une autre opération, en y ajoutant, comme la première fois, 8 onces de litharge.

Par la filtration à travers du papier ou du coton, on peut obtenir de l'huile aussi limpide que de l'eau, et en l'exposant à la lumière du soleil, l'huile devient presque blanche. Si l'on veut avoir de l'huile siccative entièrement pure de plomb, on peut l'obtenir en délayant de l'acide sulfurique dans le mélange dont nous venons de parler, et lorsqu'on laisse reposer le liquide, un dépôt de sulfate de plomb se forme, et l'on obtient de l'huile claire sans aucune trace de plomb.

VENTE DE L'ARSENIC EN ANGLETERRE. — LOI DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

On sait que jusqu'ici le débit des substances toxiques n'était soumis en Angleterre à aucune règlementation. L'augmentation effrayante des cas d'empoisonnement constatée par les statistiques de ces dernières années, a fait comprendre enfin la nécessité de remédier à cet état de choses. La Société de pharmacie de Londres, mue par la plus louable sollicitude, s'est longuement occupée de cette grave question, afin de déterminer

les mesures les plus propres à restreindre autant que possible la vente des poisons, et surtout celle de l'arsenic. C'est sur ses instances que la chambre des Communes vient d'adopter une loi fort sage, de laquelle nous donnons les dispositions les plus essentielles, et d'après laquelle la vente de l'arsenic se trouve désormais entourée de formalités sévères, qui auront pour résultat infaillible de diminuer considérablement la fréquence des accidents, et particulièrement des crimes qui ont eu lieu par ce toxique.

1° Toute personne qui à l'avenir veut vendre de l'arsenic, est tenue d'enregistrer chaque vente en particulier dans un livre destiné à cet effet. Elle y notifiera la quantité d'arsenic vendue, l'objet pour lequel il est demandé, le jour, le mois et l'année de la vente, ainsi que le nom, la demeure et la profession de l'acheteur. Cette déclaration devra être signée tant par l'acheteur que par le vendeur; le témoin qui aura été requis pour assister à vente, y ajoutera également sa signature avec l'indication de son domicile.

2° On ne pourra vendre de l'arsenic à une personne inconnue si ce n'est en présence d'un témoin connu du vendeur et connaissant l'acheteur. L'arsenic ne pourra être délivré qu'à des personnes majeures.

3° Il est défendu de vendre de l'arsenic qui n'aura été mélangé avant la vente avec du noir de fumée ou de l'indigo dans la proportion d'au moins une once de noir de fumée, ou d'une demi-once d'indigo pour une livre d'arsenic; dans le cas où l'acheteur déclare vouloir employer l'arsenic, non dans un but agronomique, mais à un autre usage pour lequel il ne peut se servir que d'arsenic pur, on pourra vendre celui-ci sans mélange préalable, mais seulement par quantité d'au moins dix livres à la fois.

4° La personne qui ne se conformera point aux dispositions

de la présente loi, ainsi que celle qui signera comme témoin, sans connaître l'acheteur, seront passibles d'une amende qui ne peut dépasser 20 livres (500 francs).

5° Cette loi n'est pas applicable au débit de l'arsenic, quand celui-ci entre comme ingrédient dans une préparation ordonnée par un médecin dûment qualifié, ni à la vente faite par des négociants en gros et à des détaillants.

6° Dans cette loi, le terme général d'arsenic comprend l'acide arsenieux, l'acide arsenique et leurs combinaisons, de même toutes les autres préparations arsenicales incolores.

FAITS SCIENTIFIQUES.

DE LA RECHERCHE DU SULFATE DE QUININE DANS LES URINES DES MALADES QUI ONT FAIT USAGE DE CE SEL.

Le docteur Benedetto Viale, professeur provisoire de clinique médicale à l'Université de Rome, a voulu répéter quelques expériences pour constater la présence de la quinine dans les urines des malades auxquels on avait administré cet alcaloïde sous forme de sulfate.

Il avait d'abord employé l'iodure de potassium ioduré, réactif indiqué dans le traité de pathologie interne de Grisolle, et obtenu un précipité jaune cannelle. Mais il observa que ce précipité ne s'obtient que dans une solution d'au moins 12 grains de sulfate pour 3 livres d'urine environ et que l'iodure de quinine se redissout dans le liquide restant, si la proportion d'urine est plus grande, circonstance qui rend quelquefois la réaction très douteuse.

Pour corriger cet inconvénient, il en conféra avec M. Vincenzo Latini, professeur de pharmacie à la même Université et celui-ci donna le conseil de se servir de l'acide tannique. Et en effet, cet acide, dont on connaît l'affinité pour toutes les bases organiques, dissous dans un peu d'eau distillée, agit efficacement sur l'alcaloïde du quinquina contenu dans les urines, au point d'en déceler les moindres traces.

De cette manière, il a obtenu un précipité d'un blanc verdâtre, complétement insoluble. Ce précipité s'obtient aussi bien en opérant sur

plusieurs livres d'urine que sur quelques onces seulement. On le constate sept heures après l'administration du sulfate, et on le trouve encore deux jours après la suspension du médicament.

On le produit aussi après l'administration de la décoction de quinquina; mais ici les données positives manquent encore.

Le précipité retenu sur le filtre offre les réactions propres au tannate de quinine. Les urines sur lesquelles on a expérimenté sont acides ou neutres.

L'acide tannique précipite aussi l'albumine et les mucosités, mais la précipitation de ces substances se fait après celle du sulfate et exige une grande quantité de réactif.

TRANSPORT DES VIEUX IMPRIMÉS.

M. Bateson, dans la séance du 7 septembre de la vingt-deuxième réunion de l'association britannique pour l'avancement des sciences, a lu une note pleine d'intérêt sur les moyens inventés par MM. Glyn et Appel, pour prévenir l'abus que les faussaires pourraient faire des procédés d'impression anastasique ou résurrectionnelle. Ce mode d'impression fut découvert, il y a neuf ans, par Rudolph Appel, originaire de Silésie; on l'a appelé résurrectionnel, parce qu'il donne un nombre indéfini de reproduction ou de *fac simile* parfaite d'un document imprimé quelconque, quelque ouvragée que soit la gravure ou quelque complexe que soit le dessin (1). Voici comment on opère : la feuille imprimée dont on veut obtenir des copies est d'abord trempée dans une solution très étendue d'acide nitrique, une partie d'acide pour sept parties d'eau; on la place ensuite entre des feuilles de papier buvard pour enlever l'humidité excédante. La solution aqueuse d'acide ne s'attache pas à l'encre de l'imprimé qui est grasse; dès lors, si la feuille préparée, comme nous venons de le dire, est placée sur une planche polie de zinc et fortement comprimée, la portion imprimée laissera son empreinte encrée sur le zinc, tandis que l'acide nitrique, en contact avec les parties non imprimées, mordra sur la plaque en corrodant le zinc, et la creusera. On enlève alors la feuille originale qui est restée intacte; l'on étend ensuite

---

(1) On a pratiqué en France, il y a longtemps, le transport des vieilles impressions. Quelques-unes des personnes qui faisaient ces transports, se servaient de pierres lithographiques. (Voir les *Bulletins de la Société d'encouragement.*)

sur la plaque une solution de gomme arabique qui n'adhérera pas aux portions imprimées huileuses, mais s'attachera à toutes les autres parties : on encre plus tard avec un rouleau, l'encre s'attache aux reliefs, qui correspondent aux lettres de l'imprimé et ne se fixe pas sur la gomme : enfin, on verse sur la plaque une solution d'acide phosphorique qui mord et corrode plus profondément les parties de zinc correspondantes aux vides de l'imprimé, et les creuse assez pour que l'encre des rouleaux ne puisse plus les atteindre. La planche d'impression résurrectionnelle est ainsi toute préparée et peut donner un nombre d'exemplaires indéfini. Ce mode de reproduction ne s'arrête pas aux feuilles imprimées avec de l'encre typographique; toutes les autres encres, même les plus fugitives, peuvent recevoir une préparation première telle qu'elles puissent être soumises à la même opération, et voilà ce qui peut créer une source de dangers très-graves. Rien de plus facile, en effet, que d'obtenir des copies d'actions ou de billets de banque assez parfaites pour défier l'œil le plus habile; il est arrivé de fait, maintes fois, que les banquiers eux-mêmes y ont été trompés. L'abus que l'on pouvait faire de leur brillante invention avait effrayé MM. Glyn et Appel, et ils n'ont pas eu de repos qu'ils n'aient trouvé eux-mêmes un moyen complétement efficace de prévenir la fraude. Ce moyen est très-simple : il consiste à imprégner la pâte qui sert à la fabrication du papier d'un sel insoluble de cuivre, le phosphate, par exemple, qui produit les plus excellents effets. Pour cela, on ajoute successivement à la pâte du sulfate de cuivre d'abord, puis du phosphate de soude qui, par leur réaction mutuelle, engendrent le phosphate de cuivre insoluble; on ajoute, en outre, une petite quantité d'un savon gras qui ne sèche point; la protection contre la fraude est ainsi double et complète. Si le fraudeur essaye de soumettre une action ou un billet de banque imprimé sur le papier patenté aux procédés anastasiques, une couche de cuivre métallique se sépare et s'interpose entre le papier et le zinc. Non-seulement cette couche empêche le relief de se former, mais elle fait adhérer si fort le papier à la plaque de zinc qu'on ne peut le détacher qu'en le détruisant et l'arrachant par petits morceaux. De cette manière, le fraudeur est puni de sa coupable tentative, par la perte de l'original; le public est à l'abri du vol; la compagnie ou la banque fait un bénéfice réel par l'altération substantielle d'un titre qu'on ne pourra plus leur représenter et qu'ils n'auront point à rembourser, etc., etc.

Jusqu'ici le travail de la gravure, la beauté du dessin, et la nécessité

pour les reproduire de recourir à des mains habiles et chères, avaient été les seuls gardiens de la propriété. Il fallait absolument que le fraudeur fût lui-même un graveur éminent ou qu'il recourût à des artistes distingués; la confidence qu'il était contraint de faire amenait presque toujours la découverte de son attentat. Mais quelles ne devaient pas être les terreurs des directeurs de compagnie et des banquiers, lorsqu'ils savaient que tout homme, un peu initié aux procédés de la chimie et de l'impression lithographique, pouvait, avec un plaque de zinc, un peu d'acide nitrique et une presse, reproduire des *fac simile* de billets et d'actions dont l'œil de lynx de leurs commis ne pouvait pas soupçonner la fausseté, ou mieux, l'origine criminelle? qui ne conviendra que l'on ne pouvait pas sans crime révéler au monde le secret d'un procédé si dangereux et qui met dans les mains de la fraude des armes si redoutables, sans révéler en même temps le moyen de sauvegarder tant d'intérêts compromis et de rendre le crime impuissant?

La belle invention de l'impression anastasique fit son apparition en Angleterre en août 1845, elle fut présentée et décrite à l'institution royale par l'illustre Faraday, mais déjà des expériences avaient été faites en France.

ACTION DE L'ACIDE SULFURIQUE SUR LE RÉSIDU INSOLUBLE DE L'OPIUM ÉPUISÉ PAR L'EAU. FORMATION D'UN ALCALI.

Par M. Stanislas MARTIN.

Le plus petit fétu ajouté au kaléidoscope lui fait produire des nuances et des images différentes; il en est de même en chimie végétale : tous les praticiens savent qu'un corps étranger, une heure de retard dans l'exécution d'un travail commencé, un *modus faciendi* nouveau, changent la nature des produits. Deux essais sur le résidu insoluble de l'opium épuisé par l'eau nous confirment encore cette vérité.

Le résidu de l'opium soumis à la fermentation nous a donné une substance qui a beaucoup d'analogie avec la paramorphine; cette substance a été étudiée depuis nous par M. Arthur Guergy. Le compte-rendu du travail de ce chimiste a été reproduit dans la revue du *Journal de Pharmacie*, année 1849.

Notre seconde opération consiste à traiter le résidu de l'opium avec de l'eau aiguisée d'acide sulfurique: Le résultat est la production d'un alcali qui a beaucoup des caractères chimiques de la narcotine, mais qui en diffère complètement par son insolubilité dans l'éther. Cet alcali n'a

également aucun rapport avec la codéine ou la narcéine ; puis on obtient une matière extractive, soluble en toutes proportions dans l'eau, à laquelle elle communique la propriété de mousser comme le fait le savon.

On opère de la manière suivante : on fait bouillir dans de l'eau distillée, acidulée avec de l'acide sulfurique, le résidu insoluble de l'opium épuisé par l'eau ; après dix minutes d'ébullition, le mélange prend l'aspect d'un magma épais ; on le passe avec forte expression ; lorsque la colature est froide, on la filtre au papier.

Cette colature est fortement colorée ; son odeur rappelle celle de l'opium ; sa saveur est très amère.

On y ajoute de l'ammoniaque en suffisante quantité pour que le papier de tournesol ne soit point altéré ; on filtre, on lave le précipité avec de l'eau distillée, on le laisse sécher ; puis on le fait bouillir avec une suffisante quantité d'alcool rectifié ; on filtre de nouveau. Cette liqueur alcoolique laisse déposer par le refroidissement une abondante cristallisation aiguillée salie par une résine brune amère ; on la purifie par les moyens ordinaires.

Quelles propriétés thérapeutiques ont cet alcali, cette matière extractive savonneuse et cette résine brune amère ? Participent-elles de l'action de l'opium ? Nous l'ignorons ; le médecin seul peut déterminer leur valeur.

FABRICATION DES VINS MOUSSEUX.

Les amateurs du *vin mousseux*, et ils sont en grand nombre, ignorent, pour la plupart, la série d'opérations délicates par lesquelles il est indispensable de passer pour leur livrer une bouteille de leur boisson favorite, que nous supposerons bien naturelle et de bonne qualité. Afin de donner aux lecteurs une idée de ces opérations, nous prendrons pour exemple la fabrication du *vin de Champagne* comme étant le plus estimé des vins mousseux.

On fait choix de la meilleure espèce de raisin noir ; on le coupe le matin par la rosée, en ayant soin de rejeter les grappes qui ne sont pas saines ou parfaitement mûres. Le pressoir doit être bien nettoyé, et il convient de ne recueillir que les premières portions du jus du raisin. Celui qui provient d'une seconde pression est employé à la fabrication du *vin rosé*. Le *moût*, ou jus de la première pression, est reçu dans des

cuves, et, après vingt-quatre à trente heures de séjour, on le sépare du dépôt qui s'est formé et on le renferme dans des tonneaux parfaitement propres, que l'on remplit pour que l'écume due à la fermentation soit en grande partie rejetée dehors. A mesure que la fermentation opère ce départ, on a soin de remplir le tonneau. L'addition d'un *centième* de bonne *eau-de-vie*, que l'on pratique au moment de la mise en tonneau, a pour but de rendre la fermentation moins tumultueuse et probablement aussi d'augmenter la spirituosité du vin, en favorisant la formation d'une certaine quantité d'*éther œnanthique*. Aussitôt que la fermentation est devenue plus modérée, on remplit et bondonne le tonneau.

Le *collage* et le *soutirage* s'exécutent dans le courant du troisième mois par un temps sec; et deux mois environ après, vers la fin de février, on fait un second *collage;* mais on ne soutire qu'après deux mois de repos, c'est-à-dire à la fin d'avril. Alors, le vin est soutiré directement dans les bouteilles et additionné d'une certaine quantité de sirop formé par la dissolution du sucre candi dans du vin blanc. Les bouteilles aussi bien que les bouchons doivent être choisis et réunir diverses conditions de forme et de qualité. Les bouteilles sont remplies jusqu'au-dessus de la naissance du goulot, et les bouchons assujettis avec un fil de fer recuit; puis elles sont mises en tas avec certaines précautions que nous n'avons point à énumérer. La fermentation continue et s'active même dans l'intérieur des bouteilles : le gaz *acide carbonique* se produit en quantité considérable, et, ne pouvant s'échapper, il se dissout au fur et à mesure de sa production, en acquérant une tension telle, qu'un grand nombre de bouteilles sont brisées avec explosion.

La casse, qui s'élevait autrefois à 30 et même 40 pour 100, est réduite aujourd'hui à 10 ou 15. Le vin provenant de cette casse est recueilli, collé de nouveau et remis en bouteille. Mais la lie, qui prend naissance par les progrès de la fermentation, augmente de jour en jour. Pour s'en débarrasser, on procède à ce qu'on appelle le *dégorgement* du vin; l'ouvrier met la bouteille sens dessus dessous, lui imprime un mouvement de rotation pour détacher le dépôt fixé sur le verre et le faire tomber sur le bouchon; alors il coupe le fil qui retient celui-ci, et, aussitôt, la force élastique du gaz chasse bouchon et dépôt, qui sont projetés dans un cuvier destiné à les recevoir. La bouteille est aussitôt remplie avec du vin clair, bouchée et liée avec un fil de fer. Il est des vins qui exigent un *second* et même un *troisième* dégorgement.

Nous passons sous silence les mesures à prendre pour hâter, ou, au

contraire, ralentir la fermentation. Les détails dans lesquels nous sommes entrés suffisent pour montrer les difficultés de la fabrication qui nous occupe, les frais qu'elle entraîne, les chances de pertes qui l'accompagnent. C'est afin de rendre ce travail moins difficile, plus économique et moins chanceux, que M. Rousseau a imaginé les procédés dont il nous reste à rendre compte, et qu'il a exposés dans un mémoire publié par la *Revue scientifique* et analysé avec soin par le savant rédacteur du *Cosmos*, M. l'abbé Moigno.

Les perfectionnements introduits par M. Rousseau dans la fabrication des vins mousseux consistent essentiellement dans les quatre conditions suivantes : 1° remplacer l'opération du dégorgement multiple, exécuté bouteille par bouteille, par une opération unique, exercée sur un ou plusieurs hectolitres à la fois; suppléer à l'adresse du dégorgeur par l'emploi d'un appareil de précision facile à diriger; 3° permettre à l'embouteilleur de reconnaître à chaque instant le degré de pression du liquide en fermentation, de manière à suivre les progrès de celle-ci, l'activer ou la ralentir au besoin, parer au danger de l'explosion, fixer le moment de la clarification complète et l'époque de la mise en bouteilles; 4° dispenser, enfin, du collage et du soutirage. Cette dernière condition résulte du fait curieux découvert par M. Rousseau, que la clarification d'un liquide fermentant en vase clos dépend moins de la différence des densités du liquide et du dépôt que de la tension produite par l'accumulation du gaz et sa dissolution dans le liquide.

L'appareil employé par M. Rousseau se compose de deux parties, l'*œnophore* et le *gazostateur*. Le premier est un vase allongé à deux goulots, l'un supérieur, l'autre inférieur, fait en tôle vitrifiée, muni de manomètres, et dont la contenance peut atteindre un et même plusieurs hectolitres. On le remplit du vin que l'on veut rendre mousseux, en l'introduisant par le goulot supérieur, et après s'être conformé à toutes les autres conditions ordinaires de choix de raisin, pression, etc. Quand, sous l'influence de l'accumulation d'acide carbonique, le dépôt s'est rassemblé au fond de l'appareil, un simple tour de clef du robinet, placé au goulot inférieur, suffit pour effectuer le dégorgement.

Mais, lorsqu'est arrivé le moment de mettre en bouteilles, l'*œnophore* doit être préalablement mis en communication avec le *gazostateur*, vase d'une capacité décuple et constamment rempli d'air à la même pression que l'acide carbonique du vin mousseux qu'il s'agit de tirer. Par ce moyen ingénieux, il n'y a qu'une différence insignifiante de pression entre le

gaz de la première et celui de la dernière bouteille extraites de l'*œnophore;* au lieu que, si l'on n'eût pas eu recours à cet artifice, la pression intérieure diminuant progressivement à mesure que l'*œnophore* se serait vidé, le vin obtenu en dernier lieu se fût trouvé presque complétement dépouillé de gaz.

Les procédés de M. Rousseau n'ont, comme on le voit, rien changé dans la manière de traiter les vins pour les rendre mousseux; mais ils offrent l'avantage inappréciable de substituer l'action certaine d'appareils avoués par la science à une pratique dispendieuse et aveugle, et, par conséquent, ils doivent concourir à abaisser le prix de ces vins, sans cependant diminuer les gains du fabricant.

DEVINS ET DEVINERESSES. — SOMNAMBULES. — JUGEMENT.

Tribunal de simple police de Paris.

Présidence de M. Périer, juge de paix du 8e arrondissement.

Nous avons dit que des somnambules et magnétiseurs avaient été traduits devant les tribunaux, voici le jugement rendu :

« Vu les procès-verbaux dressés les 30 juillet, 4 et 9 août 1852 par M. Truy, remplissant les fonctions du ministère public près le tribunal de simple police de Paris, constatant :

« 1° Que dans le journal la *Patrie* des 21, 22, 23 et 27 juillet dernier, mesdemoiselles Octavie, Valérie Joussain, mesdames Vasseur (Henriette), Pirenée, Desfontaines, Roger et Talbert ont fait insérer des annonces dans lesquelles elles ont été indiquées comme exerçant la profession de somnambules ;

« 2° Que dans le même journal du 31 juillet il a été publié un long article dans lequel on raconte comment M. Alexis, autre somnambule, aidé d'un sieur Marcillet, magnétiseur, aurait, en touchant seulement une paire de gants appartenant à une dame absente, découvert et deviné ce qu'on lui avait volé, qui l'avait volé; que le voleur était passé à l'étranger, ce qu'étaient devenus les bracelets soustraits à cette dame et où on les retrouverait ;

« 3° Que la dame Fleurquin avait fait distribuer dans divers quartiers des cartes imprimées par lesquelles elle annonçait au public qu'elle était somnambule humanitaire, lucide, universelle, et était visible chez elle tous les jours de dix heures du matin à six heures du soir.

« Lesquels procès-verbaux M. le commissaire de police a clos en déclarant que toutes ces dames et M. Alexis avaient commis les contraventions prévues par les articles 479, paragraphe 7; 480, paragraphe 4 du Code pénal;

« Vu les citations données à chacun des susnommés les 4, 6 et 7 août dernier, à comparaître devant le Tribunal le 12 août, pour y répondre aux conclusions qui seraient prises contre eux à l'audience par le ministère public;

« Après avoir entendu, le 25 août dernier, M. Truy, remplissant les fonctions du ministère public, en son réquisitoire, et vu ses conclusions écrites et signées de lui, dans lesquelles, après avoir exposé qu'il résultait des pièces, des aveux des prévenus, qu'ils faisaient métier de devin, de pronostiquer.

« Que trois d'entre eux, mesdames Henriette Vasseur, Château et Pirenée avaient déjà été condamnées pour le même fait par le tribunal à 15 fr. d'amende et à cinq jours de prison, maximum des peines portées aux articlss 679 et 480 du Code pénal;

« Il a conclu à ce qu'il fût fait application desdits articles à tous les prévenus;

« Après avoir entendu le mandataire de mademoiselle Desfontaines qui, dans des conclusions écrites et signées de lui, a prétendu que cette demoiselle s'occupant spécialement, uniquement et conjointement avec un docteur-médecin, des cas de maladie et de leur guérison, il ne pouvait y avoir aucune espèce d'analogie entre elle et les gens qui font le métier de devin et de pronostiquer ou d'expliquer les songes;

« Qu'il y avait, en conséquence, lieu de la renvoyer purement et simplement de la plainte portée contre elle;

« Après avoir aussi entendu Me Jules Favre, avocat, assistant tous les autres prévenus, lequel, après avoir rappelé tous les faits relatifs au magnétisme et au somnambulisme depuis 1772 jusqu'à ce jour, et avoir rappelé à cet égard la jurisprudence des tribunaux, des cours d'appel et de la cour de cassation, sans désavouer aucun des faits invoqués par le ministère public contre ses clients, a soutenu que les articles 479 et 480 du Code pénal ne leur étaient point applicables, et a conclu à ce que les prévenus fussent tous renvoyés de la plainte, sans frais.

« Après avoir enfin pris connaissance de tous les renseignements écrits et imprimés, par tous les susnommés,

« Et en avoir délibéré:

« Vu l'article 479, paragraphe 7, du Code pénal, conçu en ces termes :

« Seront punis d'une amende de 11 à 15 fr., inclusivement, les gens « qui font métier de deviner, de pronostiquer et d'expliquer les « songes; »

« Vu l'article 480, paragraphe 4, du même Code, conçu en ces termes :

« Pourra, selon les diverses circonstances, être prononcée la peine de « l'emprisonnement pendant cinq jours de plus, contre les interprètes « des songes; »

« Considérant que le devin est, suivant le Dictionnaire de l'Académie : « Celui qui se donne pour prédire les événements qui arriveront, « pour découvrir les choses cachées, l'imposteur qui fait métier non- « seulement de découvrir les choses cachées, mais encore de prédire « ce qui doit arriver; » suivant Merlin, dans son réquisitoire : « Celui « qui fait métier de prédire les choses futures et de découvrir les « choses cachées; »

« Considérant que ces mots : *Faire métier d'une chose*, sont ainsi définis par le Dictionnaire de l'Académie : « La faire habituellement dans « des vues intéressées, en faire une espèce de trafic; » par Carnot, dans tous les commentaires sur le Code pénal : « Opérer une profession « à dessein d'en retirer un bénéfice quelconque; »

« Considérant, en fait, que des documents fournis par les parents eux-mêmes, un somnambule est un individu qui, après avoir été mis par un magnétiseur dans un état de sommeil plus ou moins profond, prétend avoir, dans cette situation, la faculté :

« 1° De lire ce qui est écrit ou imprimé sur un papier ou dans un livre fermé;

« 2° De voir au travers d'une boîte bien close l'objet qu'elle contient et de l'indiquer)

« 3° De discerner et de faire connaître la nature de la maladie intérieure dont est atteinte une personne présente sans la toucher, ou une personne absente ou habitant un lieu fort éloigné, avec laquelle il aura été mis en rapport au moyen de cheveux, d'un gant ou de tout autre objet appartenant à cette personne qu'on lui aura confié un moment;

« 4° De deviner la cause de cette maladie, et quelquefois d'indiquer les remèdes à suivre pour la guérir;

« 5° De deviner, d'indiquer également le lieu où est un objet perdu

ou volé, le voleur qui l'a dérobé et dans quel endroit il se cache, fût-ce en pays étranger;

« Considérant qu'à en croire ceux qui s'occupent de somnambulisme, toutes ces opérations se font, non pas avec le secours des yeux du somnambule, qu'on peut tenir hermétiquement fermés par un bandeau, mais à l'aide d'un certain fluide, dit magnétique, qui remplacerait les organes de la vue et serait provoqué et excité par le magnétiseur

« Considérant que cette faculté, ainsi définie, si elle existait réellement, donnerait aux somnambules endormis le moyen de découvrir les choses cachées et en ferait de véritables devins;

« Considérant que les prévenus se sont à plusieurs reprises fait annoncer et se font annoncer tous les jours dans les divers journaux de Paris, et notamment dans ceux ci-dessus cités, comme exerçant la profession de somnambule, et donnant des consultations chez eux à des heures indiquées;

« Qu'ils se sont efforcés et s'efforcent chaque jour, à l'envi les uns des autres, de convaincre le public qu'ils sont lucides, très lucides, extra lucides, et qu'ils ont tous les avantages et privilèges attachés à leur profession;

« Qu'ainsi, madame Desfontaine se présente comme spécialité médicale, ayant chez elle un docteur;

« Mademoiselle Vasseur annonce qu'elle a une grande renommée;

« Madame Roger assure qu'elle est une somnambule de premier ordre;

« Madame Talbert se dit élève de mademoiselle Lenormand, la fameuse devineresse du siècle dernier, tandis que, dans la *Patrie* du 30 juillet, une dame Morel, somnambule, qui a déjà été condamnée plusieurs fois à l'amende et à la prison, prétend avoir été l'amie intime et la *seule élève* de cette demoiselle Lenormand;

« Considérant que cette grande et très coûteuse publicité, que chacun des prévenus donne à son mérite personnel, n'a pas d'autre objet que de fixer l'attention du public, de l'attirer chez eux, et de se faire une clientèle qu'ils exploitent pour le mieux de leur intérêt pécuniaire;

« Que le long article sur M. Alexis, inséré dans la *Patrie* du 31 juillet, n'a pas d'autre objet;

« Que c'est aussi le but que se propose madame Fleurquin qui, dans les cartes qu'elle fait distribuer, cherchant à appeler près d'elle les personnes pieuses, ne craint pas d'invoquer le nom sacré de Jésus-Christ et se permet d'imprimer qu'il était un grand magnétiseur;

« Qu'enfin mesdemoiselles Octavie et Valérie Joussain et madame Pirenée, plus véridiques que leurs collègues, indiquent très franchement que le prix de leur consultation et de 3 et 5 francs;

« Considérant qu'il résulte évidemment de tous ces faits que les prévenus ont tous fait et font encore du somnambulisme métier et marchandise, ce qui constitue de leur part une contravention à l'article 479, paragraphe 7, du Code pénal;

« Considérant que la jurisprudence des tribunaux, des Cours d'appel et de la Cour de cassation, invoquée par les prévenus, ne peut recevoir, dans l'espèce, aucune application;

« Qu'en effet, cette jurisprudence a seulement décidé, dans des cas particuliers, que l'exercice du magnétisme et du somnambulisme ne pouvait pas constituer le délit d'escroquerie, et que l'article 405 du Code pénal ne pouvait par être invoqué contre les prévenus;

« Considérant enfin que s'il n'est pas constaté que les prévenus aient interprété les songes d'autrui, il est évident qu'en exerçant leur métier de somnambule, ils ont vendu et livré au public le résultat de leurs rêves; de leurs propres songes avec tous les commentaires et toutes les interprétations dont ils étaient susceptibles;

« Qu'en agissant ainsi ils ont contrevenu au paragraphe 4 de l'article 480 du Code pénal, qui prononce la peine de cinq jours de prison contre les interprètes des songes;

« Par ces motifs, le Tribunal, jugeant en premier ressort, condamne chacun des sus-nommés en 15 francs d'amende et cinq jours de prison, et aux dépens liquidés. »

SOCIÉTÉ DE CHIMIE MÉDICALE.

Séance du 1er novembre 1852.

La Société reçoit :

1° Une lettre de M. Gaisney, pharmacien à Beuzeville (Eure), qui nous fait connaître une falsification du rocou, et qui nous annonce l'envoi d'un échantillon de ce produit.

2° Une lettre de M. G..., qui nous pose les questions suivantes :

A. *Le jury médical, dans ses visites, peut-il, sans autre forme de procès, jeter ou détruire, de ses propres mains, les médicaments crus à tort ou à raison mal préparés ou détériorés?*

Le jury médical a le droit de faire saisir un médicament s'il le juge

mal préparé et détérioré ; mais il n'a pas le droit de le détruire, à moins que la personne visitée, voulant éviter un procès, ne donne son consentement à cette destruction.

B. *Peut-on refuser d'admettre la visite du jury, lorsqu'il n'est pas accompagné d'un commissaire ou du maire de la commune, ne serait-ce que pour justifier leur identité dans les petites localités?*

On pourrait refuser la visite du jury, non assisté du représentant de l'autorité ; mais ce ne serait qu'un retard, car on enverrait chercher le maire ou l'adjoint. Lorsqu'une maison est bien tenue, il doit peu lui importer que le maire soit là, lorsqu'on fait la visite ; si, membre du jury on me créait cette difficulté, je croirais que le visité a intérêt à ce qu'on ne procède pas à cette opération.

C. *Dans le cas où un collègue voudrait, pour l'examen de médicaments suspectés, en référer à l'Ecole de pharmacie sur le territoire de l'Ecole sur lequel il se trouve, peut-il le faire?*

Ou le médicament est bon, ou il est mauvais ; s'il est bon et qu'un membre du jury l'ait trouvé mauvais, il doit le mettre dans un vase convenable, y apposer son cachet, et demander qu'une expertise soit faite ; cette expertise est ordonnée par le Tribunal de la localité, qui désigne les experts, qu'il choisit parmi les hommes qui ont mérité sa confiance ; si dans la localité on n'a pas d'hommes que l'on puisse consulter, l'expertise est faite soit dans une grande ville, soit à Paris.

D. *Le jury de M... avait-il le droit d'en référer, et seulement aux professeurs de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de M...?*

Ce n'est pas le jury, mais les tribunaux qui décident quelles sont les personnes qui doivent examiner les médicaments saisis. Le saisi peut même demander d'être présent à l'analyse ; le juge demande, dans son ordonnance, la présence, si faire se peut, du prévenu.

E. *Aux frais de quelle partie est faite l'analyse dans tous les cas?*

Aux frais de l'Etat, si le médicament est reconnu de bonne qualité ; aux frais du saisi si la saisie est déclarée bonne et valable.

La lettre, dans laquelle se trouvent ces questions, contient des reproches sur la manière dont quelques membres du jury exercent leurs fonctions ; nous ne voulons ni défendre les jurys, ni les accuser, les fonctions de membre du jury sont difficiles, souvent on prend mal de sages observations, et on impute à celui qui les fait un mauvais vouloir ; d'autre part, il peut se rencontrer des rivalités, etc., c'est pourquoi nous pensons que le jury d'un département devrait exercer dans le département voisin, et non dans son propre département.

3° Une lettre de M. Coudreau, pharmacien à Saint-Savinien, sur la Pharmacie centrale des pharmaciens. Cette lettre a été transmise à M. Dorvault, ne pouvant être insérée dans le journal.

4° Une lettre de M. Buisson, qui demande quels sont les plateaux de balances qui doivent, dans l'intérêt de l'hygiène, être employés pour peser le sel, et si l'on doit substituer aux plateaux en cuivre, qui s'altèrent, des plateaux en zinc. Il sera répondu à M. Buisson, que les balances dont on peut faire usage pour peser le chlorure de sodium doivent être en bois, en étain, en fer couvert d'un enduit vitreux (le fer Paris), mais que le zinc est altéré comme le cuivre.

5° Une lettre de M. David, qui demande si c'est au plomb ou à l'arsenic contenu dans le plomb employé à rincer les bouteilles, que l'on doit attribuer les accidents qu'on a quelquefois observés après avoir bu du vin renfermé dans des bouteilles où du plomb avait séjourné. Il sera répondu que ces accidents doivent être attribués au plomb et non à l'arsenic, qui, dans le plomb, ne s'y trouve qu'en de très minimes quantités.

6° Une lettre de M. Cavel, qui nous fait connaître la réponse des individus qui ont livré de l'alun calciné pour de la magnésie; croyant s'excuser, le maladroit, lorsqu'on lui rapporta le produit qu'il avait à tort vendu pour de la magnésie, attribua *ce changement d'état* à ce que le produit livré avait été exposé à l'humidité. Déjà nous avions eu connaissance de ce fait, mais nous ne croyions pas à une si grande ignorance.

7° Une lettre de M. Séguond, à laquelle se trouve joints un grand nombre de prospectus, de journaux, annonçant des médicaments à *prix réduits*. M. Seguond demande ce qu'on doit penser de ces manières de faire et des médicaments offerts *au rabais*. Enfin, ce qu'il y a à faire pour faire cesser un abus qui ne profite pas aux personnes mêmes qui font ces annonces. Il sera répondu à M. Seguond, que nous ne savons ce que sont des médicaments offerts *à des prix réduits et au rabais*, mais que nous avons vu des médicaments offerts au-dessous de leur valeur réelle, que par conséquent le vendeur était un philanthrope ou un homme indigne d'exercer la pharmacie; que toutes ces annonces sont faites dans un but de lucre; que les médicaments, dans les officines indiquées, sont vendus aussi chers qu'ailleurs, parce qu'on se rattrape sur les médicaments dont les prix ne sont pas indiqués dans leur prospectus; que l'autorité devrait intervenir en faisant publier un tarif légal.

BIBLIOTECA 7 MY 74

Le Gérant : A. CHEVALLIER.

Paris.— Typogr. de E. et V. PENAUD frères, 10, rue du Faubourg-Montmartre.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

POUR LE TOME VIII DE LA IIIe SÉRIE

DU JOURNAL DE CHIMIE MÉDICALE.

ACADÉMIE de médecine; programme des prix proposés pour 1852, p. 60.

ACIDE arsénieux (Sur l'importation de l'), p. 245; — et arsénite de potasse dans les verts arsenicaux des arts (Sur la presence de), p. 449; — benzoïque par sublimation (Préparation de l'), p. 287; — citrique; impureté de cet acide vendu dans le commerce, p. 63; — existant et dominant dans le suc gastrique (Nouvelles recherches sur l'), p. 629; — hydrosulfurique dégagé du verre de bouteille, p. 647; — particulier du poumon (Sur un), p. 131; — phosphorique (Moyen de constater la présence de traces d'), p. 65; — salicileux, p. 641.

ACONIT (Sur un cas d'empoisonnement par l'), p. 219.

ALBUMINE; son existence dans les urines, p. 67.

ALLUMETTES chimiques (Empoisonnement par la pâte des), p. 407.

AMYGDALINE; sur sa présence dans quelques plantes, p. 202.

APOTHICAIRES établis à Paris en 1776 (Etat des), p. 359.

ARSENIC; sur son action thérapeutique dans les maladies de la peau, p. 621; — (Sur la vente en Angleterre de l'). p. 753; — dans les bracelets de couleur, p. 434; — cuivre, plomb normaux, p. 504.

ASPHIXIE par le charbon d'un braseros (Sur un cas d'), p. 53.

AZOTE (Formule pour la préparation de l'), p. 201.

BAINS minéraux; les substances qui entrent dans ces bains doivent être préparées par les pharmaciens, p. 743; — publics (Sur le nombre des); p. 634.

BALANCES pour peser le sel (Sur la nature des plateaux des); p. 768.

BELLADONE (Accidents causés par l'absorption de la), p. 411.

BEURRE (Perfectionnement dans la préparation du), p 572; — d'Isigny préparé avec du lait falsifié et empoisonné, p. 218.

BIÈRE contenant de l'acide picrique (Sur la), p. 640.

BILE; de son inutilité dans la digestion proprement dite, p. 625.

BISCUIT-bœuf (Le tasajo remplace le), p. 57.

Blanc de zinc (De l'emploi du), p. 297; — de plomb et blanc de zinc employés en peinture (Sur le), p. 246.

Blessure par imprudence; belladone ou stramonium donné pour de la digitale, p. 491.

Boisson hygiénique, p. 690.

Bracelets de couleur contenant de l'arsenic (Sur des), p. 434.

Brome (Sur la recherche des traces de), p. 70; — et iode (Procédé pour la séparation du), p. 577.

Café (Falsifications que l'on fait subir au), p. 683; — hygiénique (Sur le); tromperie sur la nature de la marchandise, p. 292; — indigène (Condamnation à propos d'un), p. 556; — moka; sa falsification, p. 50.

Cantharides, phosphore et arsenic (Empoisonnement par les), p. 212; — (Empoisonnement par les), p. 650.

Cantharidine; son extraction), p. 129.

Capsules de pavot. Il y a-t-il plus d'alcaloïde dans les capsules sèches que dans les vertes? p. 251.

Carbonate d'ammoniaque (Sous-); son emploi dans le traitement des affections squammeuses, p. 417; — de fer (Sur la préparation dans l'obscurité du), p. 529.

Cédron (Notice sur le), p. 5; — son analyse, p. 13; —, son emploi en médecine, p. 14 et suivantes.

Champignons (Empoisonnement par les), p. 54; — (Empoisonnement par les), p. 408; — récoltés dans les bois (Accidents causés par des), p. 693; — (Procédé pour enlever les principes vénéneux des), p. 694.

Charbon (Sur le pouvoir décolorant du), p. 325.

Charlatanisme (Le coffinisme et du), p. 444.

Chlore; son emploi comme antidote de la strychnine, p. 589.

Chloroforme; cas de mort, lors d'une extraction de dents, p. 132; — moyen de reconnaître sa présence dans le sang, p. 144; — (Cas de mort par le), p. 724.

Chlorure de barium (Sur un empoisonnement par le), p. 33; — de sodium; son emploi dans le traitement des fièvres intermittentes, p. 622.

Chlorhydrate d'ammoniaque; son emploi contre la fièvre, p. 232.

Chocolat (Fabrication du), p. 698, — (Sur la falsification par les épiciers du), p. 61; — ne pesant pas le poids; condamnation du vendeur, p. 47; — n'ayant pas le poids; condamnation du vendeur, p. 238.

Cidre adultéré par du plomb (Sur l'épidémie déterminée par le), p. 249; — contenant un sel de plomb (Accidents causés par du), p. 396; — (Empoisonnement par le). Homicide par imprudence, p. 493.

Cochenille indigène (Sur la), p. 325.

Coffinisme en Angleterre (Sur le), p. 444.

Coliques saturnines ou de plomb dues à l'usage de la bière, p. 745.

Colorimètre; de son emploi comme moyen de résoudre diverses questions dans certains cas d'expertises chimiques, p. 586.

Confiseurs anglais (Notice sur les), p. 636.

Conicine (Sur la), p. 516; — (Dosage de la), p. 519.

Conservation des fruits pectoraux, p. 665.

Corps (Conservation des), p. 692.

Coton contenu dans le collodion (Moyen de précipiter le), p. 578.

Couperose (Traitement de la), p. 230.

COURS d'hygiène populaire (Publication d'un), p. 639.

COUSSINS de charbon à l'usage de certains malades, p. 684.

CREME de tartre soluble (Procédé pour la distinguer d'un mélange frauduleux), p. 678.

CREVETTES (Sur un cas d'empoisonnement par les), p. 721.

CUIVRE; sa présence dans le sulfate de fer, p. 391; — (Empoisonnement par le), p. 414; — sa présence dans de l'extrait de ratanhia, p. 735.

CULTURE du pavot (Sur la), p. 261.

DANGERS d'expédier par navire des produits susceptibles de prendre feu, p. 699.

DÉCRET du 10 avril. (Instruction publique), p. 314.

DÉFENSE d'afficher à Madrid les remèdes contre les maladies secrètes, p. 493.

De la nécessité d'avoir dans les villes et dans les communes des instruments propres à déterminer le renouvellement de l'air dans tous les lieux où l'air est vicié, p. 686.

DEVINS et devineresses (Condamnations de), p. 762.

DIPLOMES (Sur la vente des), p. 570.

DISTILLATION du mercure au moyen de la vapeur d'eau surchauffée, p. 319.

EAU altérée par du plomb (Accidents causés par de l'), p. 52; — de Cologne fausse; sa vente sur la voie publique, p. 241; — distillée; moyen de la conserver, p. 603; — de fleur d'oranger salie par des sels de plomb (Condamnation pour vente d'), p. 742; — hémostatique de Pagliari (Sur l'), p. 351; — dite marasque contenant un sel de plomb (Sur de l'), p. 742; — de mer concentrée (Sur l'), p. 79; — minérales diverses (Mémoire de M. Marchand sur les), p. 111; — minérales non autorisées (Sur la vente d'), p. 236; — oxygénée dans le traitement de l'asphyxie, p. 276; — Suellieuc; condamnation du vendeur, p. 95; — Snellieuc (Origine du remède secret dit), p. 234; — de sénaïde et de la Rivière (Analyse des), p. 701; — de Villaines-Saint-Aubin (Sur la vente de l'), p. 236.

ECOLE de pharmacie de Paris; concours pour l'agrégation, p. 552; — de pharmacie de Paris (Séance de rentrée de l'), p. 729; — préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille (Création d'une), p. 609.

EMPOISONNEMENT par l'aconit (Sur un cas d'), p. 219; — par erreur (Sur un cas d'); arséniate de soude donné pour du tartrate de soude, p. 274; — par les cantharides, le phosphore et l'arsenic (Rapport sur un cas d'), p. 212; — par les champignons (Cas divers d'), p. 54; — par les champignons (Sur un cas d'), p. 408; — par le chloroforme (Sur un cas d'), p. 724; — par le chlorure de barium (Sur un cas d'), p. 33; — par les crevettes (Sur un cas d'), p. 721; — par le cuivre (Sur un cas d'), p. 414; — de la dame de La Motte par l'épicier Desrues (Rapport sur l'), p. 384; — par la pâte des allumettes chimiques (Sur un cas d'), p. 407; — par la pâte phosphorée (Sur un cas d'), p. 71; — par le phosphore (Sur l'), p. 25; — par une potion (Sur un cas d'), p. 552; — par le sublimé corrosif (Tentative d'), p. 723; — par les noyaux d'abricot (Sur un cas d'), p. 525; — par le tabac, p. 525.

ELÈVE; peut-il entrer dans une officine voisine de celle où il était auparavant? p. 63; — d'une officine; peut-il passer dans une autre officine voisine de la première, p.

186; — reçus bacheliers ès-lettres (Sur la position actuelle des), p. 382.

ELIXIR magnétique (Remède secret vendu sous le nom d'), p. 45.

ENGRAIS (Préparation des), p. 499.

EMPLATRE vésicant (Sur la préparation d'un), p. 597.

EPICIERS (Vente de médicaments par les), p. 250.

ESCARGOT (De l'usage de l'), p. 654.

ESSENCES de cannelle et de lavande (Sur l'altération des), p. 51.

ETHER; son action sur l'iodure de potassium, p. 70.

ETUDIANTS (Circulaire adressée à MM. les recteurs relativement aux), p. 380.

EXERCICE illégal de la pharmacie; pharmaciens non reçus ayant officine ouverte; responsabilité d'un prête-nom, p. 94, — moral de la médecine (Sur l'), p. 635; — de la pharmacie; rapport au prince-président, p. 310.

EXTRACTION du cuivre par l'ammoniaque, p. 643.

EXTRAIT de ratanhia (Présence du cuivre dans de l'), p 735; — du sang de bœuf; son emploi contre les asthmes chroniques, p. 78.

FALSIFICATION du borax (Sur la), p. 556; — des céréales (Sur les procédés proposés pour reconnaître les), p. 610; — de diverses substances médicamenteuses, l'iode, la crême de tartre, l'iodure de potassium, à New-York (Sur la), p. 554; — du café moka avec le ricin (Sur la), p. 50; — des granules de digitaline (Sur la), p. 426; — du lactate de quinine (Sur la), p 2 9; — de la magnésie (Sur la), p 105; — du poivre de Cayenne (Sur la), p. 636; — pratiquées à l'étranger, p. 290; — du sang dragon (Sur la), p. 430; — des substances alimentaires et condimentaires (Recherches faites en Angleterre sur les), p. 619; — des substances alimentaires, médicamenteuses et commerciales; observations sur l'ouvrage publié sous ce titre, p. 252; — du vermillon (Sur la), p. 557; — de la farine de lin (Sur la), p. 47.

FARINES altérées (Instructions judiciaires à propos de), p 98; — (Falsifications des), p. 671; — de lin (Falsification de la), p. 47; — de lin falsifiée; condamnation à ce sujet, p. 175; — de lin; prévention de falsification, p 492.

FAUX certificats, p 670.

FEU anglais (Sur le), p. 61; — de la pipe (Sur les dangers du), p. 688.

FEUILLES de café (Sur un nouvel usage des), p. 630; — de plomb, inconvénients de son emploi pour envelopper le tabac, p. 117.

FLUIDES sécrétés par les glandes parotides et sous-maxillaires dans l'espèce bovine (Examen chimique des), p. 393.

FOURS à chaux (Danger du voisinage des), p. 298.

FULMINATE de mercure (Introduction dans une lettre du), p 630.

FUMARINE (Sur un nouvel alcali, la), p. 705.

FUMEURS d'opium (Note sur des), p. 125.

GAÏAC (Essais de), p. 654.

GENÊT (Examen chimique du), p. 521.

GRAINES de ver à soie (Sur l'épuration des), p. 632.

GRANULES de digitaline (Falsification des), p 426.

HERBORISTE (Vente de médicaments falsifiés par un), p. 741; — exercant à Paris en 1776, (Etat, nombre et demeure des), p. 367.

HOMICIDE par imprudence (Em-

poisonnement par l'arséniate de soude, p. 492.

HOMOEOPATHIE (Exercice de la pharmacie homœopathique par des médecins, p. 459.

HEMOSTATIQUES, *baume Compingt, eau de Rabel, eau de Hepp, alcool absolu, acide sulfurique, acide acétique, solution concentrée d'atun, solution d'ergotine* de Bonjean, *eau de Brocchieri, eau de Chapelain, solution de créosote, eau vulnéraire rouge, décoction de benjoin, décoction de térébenthine, infusion de matico*, p. 352.

HUILE de croton tiglium (Sur l'), p. 229; — essentielles (Moyen de reconnaître la présence de l'alcool dans les), p. 585; — de cire siccative, préparation à froid, p. 752; — de foie de morue (Moyen économique d'administrer l'), p. 598; — de foie de morue (Examen de l'), p. 663.

HYDROCHLORATE d'ammoniaque, son emploi contre les fièvres intermittentes, p. 34.

INJECTIONS de Brou-Lavessière (Remède secret dit), p. 46.

INHUMATION précipitée (Sur un cas d'), p. 632.

INOCULATION du charbon, prévention d'homicide par imprudence, p. 480.

INTOXICATION saturnine chez les mineurs de la Sierra de Gador, la comparaison avec celle des ouvriers cérusiers, p. 107.

IODE, sur les moyens de le rechercher dans les eaux, p. 187; — (Nouveau réactif de l'), p. 515; — et brôme (Procédé pour la séparation de), p. 577; — n'existe pas dans toutes les eaux; résultat de l'usage des eaux non iodées, p 55.

IODOFORME (Préparation de l'), p. 589.

IODURES (Sur un nouveau réactif des), p. 20; — de potassium (Action de l'éther sur l'), p. 70.

IVOIRE artificiel (Procédé pour faire l'), p. 691.

IVRAIE, se trouve-t-elle en de grandes quantités dans les blés récoltés en Sologne? p. 383.

JURY médical, un membre du jury doit-il donner sa démission parce que l'un des membres du jury a fait une démarche qui peut retomber sur le jury? p. 382; — médicaux, questions relatives aux visites, à la saisie des médicaments, à leur destruction, à leur analyse, p. 766; — médicaux (Modifications à apporter dans les), p. 382.

KERMÈS falsifié, dommages-intérêts et condamnation du vendeur, p. 169.

LABORATOIRES et appareils pour les pharmaciens (Sur les), p. 559.

LACTATE de quinine, sa falsification, p. 239.

LAINE des moutons mérinos et anglais (Quantité de matière grasse libre dans le suint de la), p. 66.

LAIT falsifié et empoisonné (Jugement rendu à propos de), p 218.

LAUDANUM (Vente sans ordonnance de médecin du), (suicide), p. 43; — (Vente du), p. 561; — doit être préparé d'après la formule du Codex, p. 239; — doit être préparé d'après la formule du Codex, p. 573.

LIQUEUR ignée (Sur la), p. 61.

MAGNÉSIE, sa falsification, p. 105.

MALADIE des raisins, moyens de la combattre, p. 563.

MARQUE de fabrique (Usurpation de nom et de), p. 478.

MATIÈRES animales (Emploi du sulfate de zinc pour la conservation des), p. 120; — cristalline déposée sur la surface d'un individu affecté du choléra (Examen d'une),

p. 122; — virulentes (Sur l'injection et les effets dans les voies digestives de l'homme et des animaux des), p. 184.

MAUVAISE préparation des médicaments, emplâtre de Vigo, sirop de salsepareille, pastilles d'ipécacuanha, p. 553.

MÉDICAMENTS (Prix fabuleux de divers), p. 125; — doivent toujours être essayés par les pharmaciens, p. 125; — envoyés à l'exposition de Londres (Sur les), p. 125; — vendus par des épiciers, p. 250; — (Tromperie sur la quantité des), p. 347; — (Tromperie par un herboriste sur la nature des), p. 741; — livrés au public, condamnation pour manque de poids dans des capsules de copahu, p. 742; — mal préparés, *sirop de gomme, de capillaire, sulfate de quinine, laudanum de Sydenham, thériaque, emplâtre*, condamnations, p. 348; — au rabais, à bon marché, à prix réduits (Opinion de la réduction sur les), p. 768; — qui ont l'alcool pour excipients, p. 659.

MÉDECIN homéopathe exerçant la pharmacie (Condamnation d'un), p. 164.

MÉDECINE, exercice illégal par deux etrangers non reçus, p. 552; — du curé de Dreuil (Formule de la), 415.

MÉLANGES explosifs contenant des nitrates, des chlorates et des matières végétales, sur l'analyse, p. 194.

MÉTHODE de déplacement (Sur la fabrication en grand des liqueurs de table et des parfums par l'application de la), p. 623.

MORPHINE (Cas d'empoisonnement par la), p. 277.

MOUCHE (Dangers résultant de la piqûre d'une), p. 639.

MUSSENNA (Ecorce de), son emploi contre le tœnia, p. 77.

NERPRUN (Programme d'un prix pour l'analyse du), p. 118.

NITRATES, nitrites et iodures (Sur un nouveau réactif des), p. 20.

NITRO prussiate de soude (Sur la préparation du), p. 321.

NOUVELLE combinaison d'essence de térébenthine et d'oxygène (Sur une), p. 514.

NOYAUX d'abricots (Empoisonnement par les), p. 525.

OFFICINES. Vente d'une officine, ouverture d'une autre officine par le fils du pharmacien non reçu; un élève qui a subi un premier examen ne peut pas exercer légalement la pharmacie, p. 126, 127.

ONGUENT égyptien (Préparation de l'), p. 666; — populéum saisi comme falsifié, résultat de son examen, p. 126.

OPIUM (Culture en Algérie du pavot qui fournit l'), p. 176; — Sur la vente de l'), p. 286; — (sur la consommation de l'), p. 635; — traitement de son résidu par l'acide sulfurique, p. 758; — récolté à Erfurth, sa comparaison avec l'opium d'Orient, p. 385; — indigène (Sur l'extrait d'), p. 177; — de Smyrne (Sur la préparation de l'), p. 564.

OXYDE de zinc hydraté, sur son usage en thérapeutique, p. 748.

PARC de sangsues à Smyrne (Sur un), p. 437).

PAINS à chanter (Substitution de la fécule à la farine dans la fabrication des), p. 171; — et farines empoisonnés (Rapport sur du), p. 204.

PAPIER arsenical pour allumer les cigares (De l'emploi du), p. 297; — à filtrer, leur composition, p. 258; — mort aux mouches (Sur la formule d'un papier dit), p. 701;

— supposé avoir servi dans un cas d'incendie (Analyse d'un), p. 72.

PASTILLES de menthe (Sur la préparation des), p. 252; — pectorale d'escargot (Remède secret dit), p. 45.

PATE de citrouilles; son emploi contre le ver solitaire, p. 633; — phosphorée (Empoisonnement par la), p. 71; — (la) doit être assimilée aux substances toxiques, p. 318; — (Instructions sur la vente de la), p. 457.

PAVOT (Sur les capsules de), p. 646.

PHARMACIE (Exercice illégal de la), p. 44; —, son exercice illégal par un rentier), p. 46; — (Demande de réformes relativement à l'exercice de la), p. 177; — (Note des pharmaciens de Besançon sur l'exercice de la), p. 221; — décrets sur l'organisation du corps de santé de l'armée de terre, p. 278; — exercice illégal par une femme patronée par un sieur B..., par un épicier herboriste, par un élève en pharmacie, par une sage-femme, par une giletière. *Eau dite des Alpes*, p. 349; — (Noms des personnes qui exerçaient en France, en 1776, la), p. 359; — avec des désignations particulières : *pharmacie du progrès populaire, du peuple, médico-philanthropique*, etc., p. 425; — centrale des pharmaciens (Création d'une), p. 371, 474; — exploitée avec le nom de M. Raspail; usurpation de nom, p. 425; —, questions relatives à la préparation d'une pommade, p. 529; —, règlement de la pharmacie en 1508, p. 539; —, sur son exercice, sur les abus qui l'entravent, les moyens de les faire cesser, p. 731.

PHARMACIEN et élève condamnés pour vente de substances toxiques sans ordonnance de médecin, p. 43; — (Récompenses décernées par la Société d'encouragement à des), p. 123; — succursalistes (Définition des), p. 160; — Il y a-t-il avantage de se faire recevoir dans une Ecole ou par un jury, p. 260; — (Doit-on limiter le nombre des), p. 356; — dans les hôpitaux de Montpellier (Nécessité de placer un), p. 530; — (Précautions que doivent prendre les), p. 552; — demande à M. le Président des améliorations nécessaires à l'exercice de la pharmacie, p. 594; — précautions qu'ils doivent prendre pour la conservation des poisons, p. 723; — doivent préparer les solutions minérales pour bains, p. 743; — (un élève peut-il obtenir du préfet de son département d'aller passer ses examens dans un jury autre que celui de son département, p. 574.

PHOSPHATE ammoniaco-magnésien comme engrais, p. 257; — de chaux; ses rapports sur la nutrition des animaux et la mortalité des enfants, p. 637.

PHOSPHORE (De l'empoisonnement par le), p. 25; — des allumettes chimiques (Empoisonnement par le), p. 407.

PILULES de Blaud (Lettre sur les), p. 417; — de Blaud analogues : les *pilules de Griffith*, les *pilules éménagogues*, les *pilules de Krause*, p. 417; — de cynoglosse (Sur les), p. 605; — Dehault (Jugement à propos des), 94.

PLATRE (Sur le durcissement du), p. 576.

PLOMB (Altération de l'eau potable par le), p. 52; — à bouteilles; la quantité d'arsenic qu'il contient peut-il faire craindre des dangers? p. 768.

POISONS non tenus sous clef; condamnation, p. 44.

POIVRE de Cayenne; sa falsification, p. 636.

POMMADE oxygénée; sur sa préparation, p. 228; — renfermant du mercure (Sur l'analyse des), p. 322.

PORCELAINE (Ciment pour raccommoder la), p. 571.

POTIONS fébrifuges au sel ammoniac (Formules de), p. 37.

POUDRE fébrifuge au sel ammoniac (Formules de la), p. 36 et 37.

POUVOIR décolorant de diverses substances (Essais pour connaître le), p. 323.

PREMIERS secours dans les théâtres, p. 298.

PRÉPARATION du magnésium, p. 645.

PRÊTE-NOM (Position des pharmaciens dits), p. 540.

PRIX proposés par l'Académie royale de médecine de Belgique (Programme des); p. 446.

PRODUITS chimiques et pharmaceutiques (Sur la fabrication des), p. 441.

PROTO-IODURE de fer du Codex (Moyen de conserver le), p. 602.

PUS (Sur la coloration bleue du), p. 454; — (Sur la couleur bleue que prend quelquefois le), p. 637.

PUTRÉFACTION dans les cercueils de plomb, p. 507.

QUESTIONS d'hygiène discutées dans un congrès, p. 687.

QUINIDINE dans la quinine (Recherche de la), p. 522; — (Recherches et observations sur la), p. 709.

QUINQUINA (Naturalisation du), p. 245; — jaune (Sur les préparations qui se trouvent dans le vin, le sirop, l'extrait, et qui sont enlevées au), p. 542.

RACINE d'arctopus (Sur la), p. 628.

RAISIN malade (Empoisonnement par le), p. 652.

RÉCOMPENSE accordée au mérite; nomination de M. Liebig, p. 634.

RÉFLEXIONS sur l'emploi de l'acide picrique dans la bière, p. 700.

REMÈDES secrets (Vente de), p. 44, 45, 46, 48; — secrets, *pilules Dehault*, *baume hémostatique*, *liniment végétal*, *poudre stomaco digestive*, *chocolat tonico digestif*, *bols dépuratifs*, *eau snellieux*; jugements rendus, p. 93, 95; — — secrets, *sirop anti-goutteux* (Jugement relatif à des), p. 162; — secrets, vente d'une tisane, secret de famille, par une faiseuse de pantalons, p. 163; — secrets, (Interdiction de l'affichage des), p. 295; — secrets, *pommade souveraine* du docteur Albert, p. 348; — secrets, *l'eau hygiénique hémostatique*, la *névrosine*, l'*injection T...*, les *sirops de dentition*, le *sirop anti-goutteux de Garrigues*, le *sirop du docteur Forget*, *pilules* et *limonade de Morison*, la *pommade de Bossu* (Jugements rendus au sujet de ces), p. 91.

RÉSIDU de l'opium; son traitement par l'acide sulfurique, p. 758.

RÉSINES de jalap, de gaïac et de colophane; moyen de les reconnaître dans la scammonée, p. 48; — de scammonée (Sur la), p. 421.

RHUBARBE (Sur la culture en Autriche de la), p. 562.

SACHARURES (Sur les), p. 80; — de quinquina (Formule du), p. 81.

SALPÊTRE (Sur la fabrication du), p. 571.

SANG-DRAGON (Sur la falsification du), p. 430.

SANGSUES (Sur le gorgement des), p. 189; — gorgées (Sur les), p. 249; — (Gorgement des), p. 288; — gorgées (Condamnation pour débit de), p. 669.

SANTONINE; extraction par la décomposition du santonate de chaux, p. 318; — (Sur la préparation sans alcool de la), p. 600.

SCAMMONÉE; sur ses altérations par d'autres résines, p. 48; — du commerce (Sur les), p. 421.

SCOPARINE du genêt (Sur la), p. 521.

SEL ammoniac; son emploi contre les fièvres intermittentes, p. 34.

SESQUINITRATE de fer (Sur la préparation du), p. 588.

SIROPS (Sur les caractères fournis par la potasse, lorsqu'on la fait agir sur des), p. 62; — d'aconit (Formule du), p. 232; — alcooliques selon la méthode de M. Viel (Observations sur les), p. 603; — antinerveux (Remède secret dit), p. 44; — de fécule; moyen de le reconnaître dans les sirops, p. 83; — glucosés (Sur des saisies, faites en province, de), p. 178; — glucosés (Lettre du ministre de l'agriculture et du commerce sur la vente des), p. 243; — glucosés (Condamnation pour débit de), p. 489; — de gomme et d'orgeat (Falsification des), p. 348; — de guimauve, de capillaire, d'orgeat, de gomme, falsifiés; moyen de les reconnaître, p. 87; — de guimauve (Formule pour la préparation du), p. 378; — falsifiés ou mal préparés, médicaments altérés (Condamnation pour des), p. 96; — d'iodure d'amidon (Sur la préparation du), p. 599; — de nitrate de fer, p. 667.

SOLANUM dulca-mara (Analyse des fruits du), p. 198.

SON, grégeon, farine, pâte, levain, pâtisserie, pains, urines (Examen chimico-légal de), p. 336.

SOMNAMBULES exerçant illégalement la pharmacie (Condamnation de), p. 48; — (Sur la condamnation des), p. 636; — (Condamnations de), p. 762.

SOUFRE brun visqueux de M. Hannon; sur son administration, p. 727.

SOUS-NITRATE de bismuth (Présence de l'arsenic dans le), p. 650.

STRYCHNINE (Inhalation de chloroforme dans un cas d'empoisonnement par la), p. 653.

SUBLIMÉ corrosif (Sur une tentative d'empoisonnement par le), p. 723.

SUBSTANCES alimentaires ayant donné lieu à des accidents; examen chimico-légal, p. 336; — falsifiées; condamnation pour vente de thé, de sang dragon, de scammonée, de quinquina nova, de poivre blanc, de thapontic, p. 741; — toxiques (Sur le transport des), p. 53, 561.

SUCRE dans les urines (Moyen de reconnaître le), p. 201; — particulier (Sur la présence dans le gland du chêne d'un), p. 566.

SULFATE de fer du commerce contenant du cuivre, p. 381; — de quinine (Sophistication du), p. 000; — de quinine (Sur les recherches dans les urines du), p. 755; — de zinc; son emploi pour conserver les matières animales, p. 120.

SULFHYDROMETRIE; procédé Dupasquier, p. 451, — (Sur l'usage de la), p. 513; — (Sur la), p. 579.

TABAC ne doit pas être enveloppé dans des feuilles de plomb, p. 117; — employé comme fébrifuge (Empoisonnement par le), p. 525.

TASAJO; nouveau produit alimentaire analogue au *biscuit bœuf*, sa préparation, p. 57.

TEINTURE de cantharides; son emploi dans le catarrhe vésical, p. 621; — d'ellébore blanc; son emploi contre le pityriasis versicolor, p. 81; — d'ipécacuanha (Observation pratique sur la), p. 223.

THÉBOÏNE; sa présence dans l'opium indigène, p. 251.

TISANE du curé de Deuil (Formule de la), p. 415.

TRIBUNAUX. Laudanum; sa pré-

paration avec du vin ordinaire, p. 299; — Exercice illégal de la médecine par un prêtre; mort par imprudence, p. 300; — Remèdes secrets; sirop antigoutteux de Garrigues, p. 309; — Pharmacie dite des travailleurs, p. 668; — Exercice illégal de la médecine; condamnation prononcée contre un magnétiseur, p. 695; — Exercice illégal de la médecine; onguents; moyens surnaturels; condamnation, p. 696.

UN individu qui ne sait pas lire peut-il exercer la profession d'herboriste, p. 670.

URINES (Albumine dans les), p. 67; — (Sur la récolte de l'), p. 483; — employée en injections contre la blennorrhagie, p. 622; — elles ne s'altèrent pas lorsqu'elles sont additionnées d'acide chlorhydrique, p. 745; — (Recherches du sulfate de quinine dans les), p. 753.

VAPEURS d'iode pour distinguer des petites quantités de vapeur de mercure, p. 490.

VENTE des sirops (Circulaire de M. le préfet de police relative à la), p. 617.

VERMILLON du commerce (Sur la falsification du), p. 556.

VIANDE D'ANIMAUX LADRES (Condamnation de celui qui avait vendu de la), p. 241; — gâtées (Vente de), p. 443.

VIDANGE des fosses d'aisance; décantation; accusation de contrefaçon; jugement rendu, p. 116; — des fosses d'aisance (Sur la), p. 568.

VIEUX imprimés (Sur le transport des), p. 756.

VIN additionné d'eau (Rapport sur du), p. 328; — (Prix proposé par l'Académie de Turin pour un mémoire sur les maladies et falsifications des), p. 689; — mousseux (Sur la fabrication des), p. 759.

VINAIGRES; les vinaigres de vin seuls doivent être vendus sous le nom de vinaigres; les autres doivent être qualifiés de manière à indiquer avec quels liquides ils ont été préparés, p. 573.

VISITES des officines; ce que doivent faire les pharmaciens qui font les), p. 126.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS,

POUR LE TOME VIII DE LA IIIe SÉRIE

DU JOURNAL DE CHIMIE MÉDICALE.

Bagrs (Francisco-Jose). Sur l'intoxication saturnine des mineurs de la Sierra de Gador, p. 107.

Bardet. Sur l'emploi du chlore comme antidote de la strychnine, p. 589.

Barruel (E.). Sur la conicine, p. 516.

Barruel (Germain). Extraction du cuivre par l'ammoniaque, p. 643.

Benedetti. Moyen aisé et économique d'administrer l'huile de foie de morue, p. 598.

Biltz, d'Erfurth. Recherches chimiques sur l'opium récolté à Erfurth et l'opium d'Orient, p. 385.

Blandet. Note sur la conservation des corps, p. 692.

Blondlot. De l'inutilité de la bile dans la digestion proprement dite, p. 625. — Nouvelles recherches chimiques sur la nature et l'origine du principe acide qui domine dans le suc gastrique, p. 629.

Bobierre, de Nantes. De l'essai des pommades contenant des combinaisons oxygenées de mercure, p. 322.

Boisserot. Rapport sur un cas d'empoisonnement par les cantharides, le phosphore et l'arsenic, p. 212.

Bouquet et Schaeuffele. Recherches et observations sur la quinidine, p. 709.

Braconnot. Note sur la couleur bleue que prend quelquefois le pus, p. 454.

Broeckx. Sur un empoisonnement par les crevettes communes, p. 721.

Buchner. Expériences sur les capsules de pavot, p. 646.

Callud d'Anécy. Extraction de la santonine par la décomposition du santonate de chaux, p. 318.

Chatin. Note sur l'arsenic, le cuivre et le plomb normaux, p. 504.

Chevallier. Sur les saccharures, p. 80. — Dictionnaire des altérations et des falsifications des substances alimentaires, médicamenteuses et commerciales, p. 127. — Rapport sur du pain et des farines empoisonnés, p. 204. — Réponse à des observations faites sur le Dictionnaire des falsifications, p. 253. — Note sur les falsifications prati-

quées en France et à l'étranger, p. 290. — Rapport sur du vin additionné d'eau, p. 328. — Doit-on, dans l'intérêt public, limiter le nombre des pharmaciens en France? p 356. — Notice sur des accidents causés par le cidre contenant des sels de plomb; demande de 80,215 fr. de dommages-intérêts, p. 396. — Sur la récolte de l'urine dans les stations des chemins de fer, p. 483. — Rapport sur la sophistication du sulfate de quinine, p. 678. — Sur l'exercice de la pharmacie, les abus qui l'entravent et les moyens de les faire cesser, p. 731.

Cheverton. Procédé pour obtenir le produit dit ivoire artificiel, p. 691.

Chrestien. Sur la nécessité de la présence d'un pharmacien dans les hôpitaux de Montpellier, p. 530.

Cornut. Note sur la présence de l'arsenic dans le sous-nitrate de bismuth, p 650.

Cornélis et Gille, de Liége. Procédé pour la préparation de l'iodoforme, p. 589.

Cottereau. Sur les procédés analytiques à employer pour l'analyse des mélanges explosifs de nitrates, de chlorates et de matières organiques, p. 194. — Sur l'empoisonnement par le phosphore, p. 25.

David Price. Sur les réactifs des nitrates, et sur un nouveau réactif des nitrates et des iodures, p. 20.

David Saint-Price. Nouveau réactif de l'iode, p. 515.

Debauchey. Note sur les médicaments qui ont l'alcool pour excipient, p. 659.

Delagarde. Note sur la préparation de l'acide benzoïque par sublimation, p. 287.

Desbaleines. Sur une matière sucrée particulière trouvée par M. Braconnot dans le gland du chêne, p. 566.

Dublanc. Sur l'huile de croton tiglium, p 229.

Dubosc. Sur les moyens de combattre la maladie des raisins, p. 504.

Ducognon. Note sur l'acide sulfhydrique dégagé du verre de bouteille, p. 647.

Dulignon-Desgranges. Note sur l'emploi du papier arsenical pour allumer les cigares, p. 297.

Dupasquier. Procédé de sulfhydrométrie pour l'analyse des eaux sulfureuses, p. 451.

Dupuy. Préparation d'un emplâtre vésicant, p. 597.

Duvivier, de Chartres. Formule pour la préparation du sirop de guimauve, p. 358.

Favrot. Sur l'usage de la sulfhydrométrie, p. 513.

Ferrant. Formule du sirop d'aconit, p. 232.

Filhol. Sur le pouvoir décolorant du charbon et de divers corps, p 323. — Sur la sulfhydrométrie, p. 579.

Garneray. Sur le blanc de plomb et le blanc de zinc employés en peinture, p. 246.

Garot. Recherches analytiques sur les proportions de quinine enlevées au quinquina jaune dans la préparation du vin, du sirop, de l'extrait mou de cette écorce, en suivant les procédés du Codex, p. 542.

Gérard. Procédé pour enlever aux mauvais champignons leurs principes vénéneux et les rendre inoffensifs, p. 694.

Grandval. Sur l'extrait d'opium indigène, p. 177.

Hannon. Sur la fumarine, p. 705.

Hiorth, de l'île de Crète. Empoi-

sonnement par le tabac administré comme fébrifuge, p. 527.

Houstein. Sur le tabac enveloppé de feuilles de plomb, p. 117. — Sur la préparation de la pommade oxygénée, p. 128.

Hurant. Note sur les essais du gaïac, p. 654.

John Harley. Préparation de l'onguent egyptiac, p. 666.

Keating. Durcissement du plâtre, p. 576.

Landerer. Sur la préparation de l'opium de Smyrne, p. 564.

Lassaigne. Sur la proportion comparative de matière grasse libre dans la laine en suint des mérinos et des moutons anglais, p. 66. — Sur la substitution de la fécule à la farine dans la fabrication des pains à chanter p. 171. — Sels de fer; leur action dans l'acte de la germination et dans celui de la végétation, p. 264. — Examen chimique et comparatif des fluides sécrétés par les glandes parotides et sous-maxillaires dans l'espèce bovine, p. 393. — Emploi de la vapeur d'iode pour rendre sensibles les plus petites quantités de vapeur de mercure, p. 490. — Sur l'emploi du colorimètre dans les analyses chimiques, p. 586.

Lecocq. Sur la préparation de la santonine sans l'emploi de l'alcool, p. 600.

Legrip, de Chambon. Analyse du fruit du solanum dulcamara, p. 198.

Leroy. Observation pratique sur la teinture d'ipécacuanha, p. 223.

Liebig. Sur la préparation à froid de l'huile de lin siccative, p. 752.

Livermore. Sirop de nitrate de fer, p. 667.

Magnes-Lahens. Procédé pour distinguer la crème de tartre soluble du Codex de celle qui n'est qu'un mélange frauduleux, p. 678.

Mahier père, de Château-Gonthier. Analyse d'un papier trouvé à la suite d'un incendie, p. 72.

Mahier. Préparation des engrais. Rapport lu à la Commission d'hygiène de Château-Gonthier, p. 499.

Malbranche. Sur les règlements de 1508 relatifs à la pharmacie, p. 539.

Marchand, de Fécamp. Sur les eaux minérales, p. 111.

Martens. Note sur la falsification des Farines, p. .

Martin. Note sur la conservation des fruits pectoraux, p. 665.

Martin (Stanislas). Action de l'acide sulfurique sur le résidu de l'opium épuisé; formation d'un alcali, p. 758.

Maumené. Note sur la préparation de l'azote, p. 204.

Mauthner. Sur l'extrait de sang de bœuf contre les anémies chroniques chez les enfants, p. 78.

Mazard. Formule d'une boisson hygiénique, p. 690.

Menier fils. Note sur la vente de l'opium, p. 286.

Michaelis, de Tubingen. Sur l'usage de l'oxyde de zinc en thérapeutique, p. 748.

Morin et Girardin, de Rouen. Examen chimico-legal de diverses substances alimentaires ayant occasionné des accidents, p. 336.

Morrise, de Langoiran. Sur de la magnésie falsifiée, p. 105.

Orman, d'Anvers. Sur la falsification du café moka par les semences de ricin, p. 50.

Orman. Sur la présence du cuivre dans de l'extrait de ratanhia, p. 735.

Orwan. Moyen de reconnaître la pré-

sence du sucre dans les urines, p. 201.

Pascal. Note sur le gorgement des sangsues, p. 268.

Pommier. Papiers à filtrer; leur composition, p. 258. — Sur la présence du cuivre dans le sulfate de fer, p. 391. — Sur la falsification du sang-dragon, p. 430. — Présence de l'acide arsénieux libre et de l'arsenite de potasse dans les verts arsenicaux employés dans les arts, p. 449. — Analyse des eaux de Senaide, de la Rivière, etc., p. 701.

Pommier et Tricard. Sur la falsification du vermillon, p. 558.

Procter. Sur la solution du sesquinitrate de fer, p. 518. — Sirop de nitrate de fer, p. 667. — Sur l'extraction de la cantharidine, p. 129.

Prunerbey. Sur l'écorce de mussenna, p. 77.

Rabot, interne à la Salpetrière. Notice sur le cédron, p. 5.

Raspail (Exploitation illicite du nom de M.), p. 425.

Riegel. Note sur l'huile de foie de morue, p. 663.

Robin. Sur les causes du passage de l'albumine dans les urines, p. 67.

Ruspini. De la recherche des traces de brôme et de l'action de l'éther sur l'iodure de potassium, p. 70. — Asphyxie traitée par l'eau oxygenée, p. 276.

Schabel. Sur un cas d'empoisonnement par l'aconit, p. 219.

Soubeiran. Moyen de reconnaître le sirop de fecule dans les sirops, p. 83.

Spengler. Sur la teinture d'ellebore blanc, p. 81.

Stenhouse. Examen chimique du genêt (*cytisus scoparius*), p. 521.

Struve et Svanberg. Moyen de constater la presence des traces d'acide phosphorique, p. 65.

Thorel, d'Avallon. Moyen de reconnaître la presence des resines de jalap, de gaiac, de colophane dans la scammonee, p. 48. — Sur la composition des scammonees et la preparation de la resine, p. 421.

Vandenbroucke, de Bergues. Sur la falsification du lactate de quinine, p. 239.

Violette. Avantages de l'appareil pour la distillation du mercure au moyen de la vapeur d'eau surchauffée, p 319.

Wicke. Sur la présence de l'amygdaline dans quelques plantes, p. 202.

Wolf. Empoisonnement par le chlorure de barium, p. 33.

Zimmer. Recherche de la quinidine dans la quinine, p. 522.

BRITISH
7 MY74
MUSEUM

FIN DES TABLES DU TOME VIII DE LA 3e SÉRIE.

CHEZ **LABÉ**, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
Place de l'École-de-Médecine, 23 (ancien n° 4),
A PARIS.

ORFILA, doyen et professeur de la Faculté de médecine de Paris, etc. — TRAITÉ DE MÉDECINE LÉGALE. QUATRIÈME ÉDITION, revue, corrigée et considérablement augmentée, contenant en entier LE TRAITÉ DES EXHUMATIONS JURIDIQUES, par MM. ORFILA et LESUEUR, avec 7 planches dont 4 coloriées. 1848. 4 forts vol. in-8. Prix : 26 fr.

Cette nouvelle édition, attendue avec impatience à cause des acquisitions les plus récentes de la science, devient le code universellement adopté sur la matière PAR LES MÉDECINS, LES PHARMACIENS ET LES MAGISTRATS ; c'est là que se trouvent les saines doctrines sur les questions médico-légales qui concernent les âges, depuis la vie intra-utérine jusqu'à la vieillesse et la mort. Voici sommairement les matières contenues dans ces quatre volumes :

TOME PREMIER. — *Rapports. — Responsabilité médicale. — Âges. — Identité. — Viol. — Taches de sperme. — Mariage. — Grossesse. — Accouchement. — Naissances tardives. — Superfétation. — Viabilité. — Maladies simulées, etc. — Maladies mentales. — Mort. — Putréfaction dans différents milieux. — Exhumations juridiques, etc.*

TOME DEUXIÈME. — *Mort. — Exhumations juridiques. — Infanticide. — Avortement. — Suppression de part. — Asphyxie par submersion, par suspension, etc. — Blessures. — Taches de sang. — Combustion spontanée. — Présomptions de survie, etc.*

TOME TROISIÈME. — *Empoisonnement.*

TOME QUATRIÈME. — *Empoisonnement. — Falsification des aliments. — Falsification des actes. — Fausse monnaie. — Expertises en matière civile, etc. — Bibliographie de la médecine légale. — Supplément relatif à l'intoxication saturnine et cuivreuse*, AINSI QU'A L'EMPOISONNEMENT DU DUC DE PRASLIN.

Il suffit d'indiquer les matières traitées dans cet ouvrage pour en faire sentir toute l'importance. Il devient donc indispensable au magistrat, au médecin et au pharmacien, si fréquemment appelés à des constatations de ce genre ; il ne devient pas moins utile aux avocats, chargés de la défense des accusés, dont le nombre malheureusement augmente de jour en jour.

ORFILA. ATLAS POUR LE TRAITÉ DE MÉDECINE LÉGALE ci-dessus, contenant 26 planches, dont 7 coloriées, représentant les plantes vénéneuses et les animaux venimeux. 3 fr. 50

Cet Atlas se vend séparément.

ORFILA. — ELEMENTS DE CHIMIE. Huitième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. 2 forts volumes in-8, avec planches. 1851. Prix : 17 fr.

Cet ouvrage est à la fois le plus récent et le plus complet que possède aujourd'hui la science. Écrit avec cette clarté et cette concision qui sont les conditions indispensables à un livre élémentaire, et qui ont fait de l'auteur un des professeurs les plus illustres, ce traité, duquel ne sont pas exclues les considérations philosophiques de la chimie transcendante, constitue un ouvrage entièrement nouveau. Mais les nombreuses applications qu'on y trouve de la chimie aux sciences médicales, aux arts et à l'industrie le rendent indispensable à tous ceux qui se destinent aux études sérieuses ; les nombreux élèves qui chaque année suivent avec tant de zèle les leçons du savant professeur, ne pourront trouver un meilleur guide pour l'étude de cette science.

ORFILA. — **TRAITÉ DE TOXICOLOGIE.** 5e édition, revue, corrigée et augmentée. 2 forts vol. in-8, ensemble de 1,920 pages. 1852. Prix : 19 fr.

La toxicologie, science toute nouvelle que M. Orfila, après l'avoir créée, a déjà portée a un rare degré de perfection, n'intéresse pas seulement le toxicologue et le médecin-légiste. Les expériences nombreuses et précises sur l'action des poisons qui lui servent aujourd'hui de base, éclairent vivement l'action des médicaments, lesquels, en réalité, ne sont que des poisons, et rendent la nouvelle édition du livre de M. Orfila aussi indispensable au thérapeutiste et au physiologiste, qu'au médecin-légiste lui-même.

RICHARD (Achille), professeur de botanique et d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut national de France (Académie des sciences), membre de l'Académie nationale de médecine, etc. — **ÉLÉMENTS D'HISTOIRE NATURELLE MÉDICALE**, contenant des notions générales sur l'histoire naturelle, la description, l'histoire et les propriétés de tous les aliments, médicaments ou poisons tirés des végétaux et des animaux. QUATRIÈME ÉDITION, revue, corrigée et considérablement augmentée, ornée de MILLE GRAVURES intercalées dans le texte. 3 vol. in-8, dont le 1er contient *la Zoologie*, les 2e et 3e *la Botanique médicale*. 1849. Prix : 20 fr.

La quatrième édition des *Éléments d'Histoire naturelle médicale* de M. le professeur RICHARD, que nous annonçons ici, est en quelque sorte un ouvrage nouveau. L'auteur a apporté à son texte primitif d'énormes changements, en y faisant entrer toutes les découvertes récentes dont la zoologie et la botanique se sont enrichies depuis près de dix ans, et cependant cet ouvrage est encore resté avec ce cachet de simplicité, d'ordre et de méthode, qui distinguait déjà les éditions précédentes.

Une amélioration qui sera justement appréciée par tous les lecteurs, c'est l'addition de plus de MILLE FIGURES intercalées dans le texte, représentant les animaux les plus curieux, les détails anatomiques propres à en faire saisir les caractères, des végétaux ou organes de végétaux exprimant les signes caractéristiques des familles. Ces figures sont exécutées avec une supériorité qui n'existe dans aucun autre ouvrage du même genre

RICHARD (A.). — **ÉLÉMENTS DE MINÉRALOGIE.** Troisième édition, 1838 1 vol. in-8. Prix : 3 fr. 50 c.

A. CHEVALLIER, pharmac.-chimiste professeur adjoint à l'École de pharmacie, etc. — **DICTIONNAIRE DES ALTÉRATIONS ET FALSIFICATIONS DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES, MÉDICAMENTEUSES ET COMMERCIALES**, avec l'indication des moyens de les reconnaître. 2 vol. in-8, avec 10 planches gravées, dont 4 coloriées Paris, 1850-1852 Prix : 12 fr.

NOUVEAU LIVRE-REGISTRE POUR LA VENTE LÉGALE DES SUBSTANCES VÉNÉNEUSES et des médicaments dans lesquels on les fait entrer, en exécution de l'ordonnance royale du 29 octobre 1846; par MM. A. CHEVALLIER et A. THIEULLEN. In-4 de 100 pages, reliure solide. Prix : 3 fr. 50

Nouvelle édition modifiée par le nouveau décret du président de la République, promulgué le 8 juillet 1850, et suivie du tableau des substances vénéneuses et toxiques, qui doivent être conservées dans des conditions particulières.

NOTA. La poste ne se chargeant pas des livres reliés, MM. les pharmaciens pourront se procurer le *Nouveau Livre-Registre* par l'intermédiaire des libraires de province et de leur droguiste, à Paris.

Paris. — Typogr. de E. et V. PENAUD frères, 10, rue du Faub.-Montmartre.

SUPPLÉMENT

AUX

FORMULAIRES

PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR,

Contenant près de 300 Formules

EXTRAITES DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Qui ont paru en 1851.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. ET V. PENAUD FRÈRES,
RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 10.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

AUX

FORMULAIRES.

ACIDES.

1. ACIDE arsénieux.

Formule de l'acide arsénieux liquide.

Dans les hôpitaux allemands, on emploie sous ce nom un soluté de 5 centigrammes d'acide arsénieux dans 250 grammes d'eau distillée.

On en donne une et progressivement six cuillerées le matin à jeun (Foy).

(*Formule du docteur Gibert.*)

Acide arsénieux,	5 centigr.
Eau distillée,	500 grammes.

Faites dissoudre à chaud; divisez en cinq parties, chacune pour un ou deux jours, à prendre le matin.

Cette formule est généralement préférée par M. Gibert dans le traitement des maladies de la peau et notamment du psoriasis.

BAINS.

2. BAIN émollient.

Espèces émollientes,	2,000 grammes.
Graine de lin,	250 —
Eau,	5,000 —

Faites bouillir, passez et exprimez.

Versez dans l'eau du bain.

Ce bain convient dans tous les cas d'éruption aiguë, dans le traitement des exanthèmes, de l'eczéma, du lichen agrius, toutes les fois que dans le cours d'une éruption chronique il survient une recrudescence, etc.

La température du bain est de 28° R., la durée d'une demi-heure à une heure. Quelquefois il est utile de la prolonger plusieurs heures.

3. BAIN gélatineux.

Gélatine pour bain,	500 grammes.
Eau chaude,	1,000 —

Faites dissoudre en remuant, et ajoutez à l'eau du bain.

Mêmes usages.

4. BAIN de son.

Son,	2 kilogrammes.
Eau,	5 —

Faites bouillir pendant un quart d'heure, passez et ajoutez à l'eau du bain.

Ou bien mettez le son dans un petit sac et plongez-le dans la baignoire.

Mêmes usages.

BAUMES.

5. BAUME de conicine.

(*Formule de MM. Devay et Guilliermond.*)

Après avoir épuisé les fruits de ciguë par l'alcool, et après en avoir séparé autant que possible la conicine, au moyen de l'éther et de la potasse caustique, on prend : éther cicuté, provenant, par exemple, de l'épuisemcnt de 100 grammes de fruits de ciguë, et 200 grammes d'axonge bien lavée. On verse peu à peu l'éther dans une assiette ; et aussitôt que la plus grande

partie de celui-ci a été éliminée et que la conicine commence à paraître, sous forme de petites gouttelettes jaunes, se séparant du reste du véhicule, on y incorpore peu à peu l'axonge, en remuant continuellement, pour faire évaporer le reste de l'éther. On a ainsi un baume de conicine très-actif, et dont l'emploi est très-commode.

Voici comment on prépare l'*éther cicuté* : on fait évaporer à consistance de sirop la teinture alcoolique provenant de l'épuisement complet de 100 grammes de fruits de ciguë, on la reprend par une petite quantité d'eau ; celle-ci laisse indissoute une huile verte, très-épaisse, soluble entièrement dans l'éther, et dont la quantité s'élève à 30 grammes. Après avoir séparé cette huile verte, si on lave avec de l'éther le produit des évaporations alcooliques, on en retire encore une substance résineuse jaune qui n'a pas d'action sur le papier de tournesol, et qui a une forte odeur *sui generis*, différente de celle que répand la conicine. Après avoir fait subir aux eaux-mères de l'extrait alcoolique ce traitement préalable, on les introduit dans un flacon d'une capacité trois fois supérieure à leur volume, et on les traite ensuite par une dissolution concentrée de potasse caustique, et successivement par l'éther rectifié. Après l'addition de la potasse, une odeur très-prononcée de conicine se manifeste dans le mélange, et l'éther prend une forte réaction alcaline ; on continue l'épuisement par l'éther, jusqu'à ce qu'il ne réagisse plus sur le papier de tournesol.

6. BAUME contre les engelures.

Par M. Debierre.

Teinture de quinquina,	15	grammes.
Acétate de plomb liquide,	15	—
Baume du commandeur,	15	—
Laudanum de Sydenham,	5	—
Huile camphrée,	30	—
Eau de chaux,	30	—

Faites un mélange avec lequel on enduit, matin et soir, les parties affectées, en les recouvrant d'un linge si les engelures ne sont pas ulcérées ; dans le cas contraire, il faut les panser avec le papier joseph enduit de ce liniment. Lorsque les engelures existent aux mains, il est très-bon de conseiller l'usage de gants de peau.

7. BAUME contre le goître.

(*Formule de M. Colignon, pharmacien à Apt.*)

Savon animal,	20	grammes.
Alcool à 35°,	60	—
Bromure potassique,	16	—
Alcool à 20°,	60	—

Faites dissoudre le bromure dans l'alcool à 20°, le savon dans l'alcool à 35°, à l'aide du bain-marie. Mêlez les deux solutions, ajoutez :

Alcoolature de ciguë maculée, faite avec partie égale d'alcool à 32° et de plantes fraîches, 30 grammes, filtrez.

Cette préparation a l'aspect du baume opodeldoc.

8. BAUME de soufre anisé.

(*Formule de M. E. Robiquet.*)

Fleur de soufre,	10	grammes.
Essence d'anis,	40	parties.

Faites fondre à une température d'environ 200° centigrades dans un matras d'essayeur, jusqu'à ce que s'étant d'abord liquéfié il se soit solidifié de nouveau. On plonge le matras dans l'eau froide, on verse l'essence et on bouche imparfaitement l'appareil, que l'on maintient pendant une demi-heure à la température de l'eau bouillante ; après un jour de repos, le baume est parfaitement limpide et peut être décanté.

Cette préparation contient 8,33 pour 100 de soufre.

BOLS.

9. BOLS de musenna contre le tœnia.

Ecorce de musenna réduite en poudre, 60 gr.

On mêle à un peu de viande hachée et légèrement cuite.

Le malade fut mis à la diète, et le lendemain on lui administra les bols. Le malade fut débarrassé du tœnia.

BOUILLONS.

10. BOUILLON de colimaçons.

N° 1. Colimaçons,	125	grammes.
Eau,	1	kilogr.

Faites cuire pendant deux heures, ajoutez :

Capillaire du Canada, 8 grammes.

Passez au bout d'un quart d'heure. On peut remplacer le capillaire par de la bourrache.

N° 2. Colimaçons,	nombre,	30
Pommes reinettes,	—	1 1/2
Prunes sèches,	—	9
Eau,		720 grammes.

Faites cuire et clarifiez avec du blanc d'œuf.

CACHOU.

11. CACHOU aromatique, dit de Bologne. (Pastilles de cachou aromatique des Italiens.)

Extrait de réglisse,	100	grammes.
Eau,	100	—

Faites fondre au bain-marie et ajoutez :

Cachou pulvérisé,	30 grammes.
Gomme pulvérisée,	30 —

Faites évaporer en consistance d'extrait, et incorporez alors les substances suivantes en poudre fine :

Mastic,	2 grammes.
Cascarille,	2 —
Charbon,	2 —
Iris,	2 —

Rapprochez la masse en consistance, retirez du feu et ajoutez :

Huile volatile de menthe anglaise,	2 grammes.
Teinture de musc,	5 gouttes.
Teinture d'ambre,	5 —

Coulez sur un marbre huilé et étendez, à l'aide d'un rouleau, en plaques de l'épaisseur d'une pièce de 50 centimes. Lorsque la masse sera refroidie, frottez-la avec du papier sans colle afin d'enlever complétement l'huile des deux surfaces, puis humectez celles-ci très légèrement, étendez-y des feuilles d'argent, laissez sécher, coupez la plaque d'abord en lanières très étroites, puis convertissez ces lanières en lozanges.

Cette préparation, très en usage chez les fumeurs pour annihiler l'odeur du tabac, est aussi considérée comme un stomachique et un carminatif d'une saveur fort agréable.

CAUSTIQUES.

12. CAUSTIQUES contre le cancer.

(*Extrait du travail de M. Maisonneuve.*)

POUDRE DU FRÈRE COME.

Acide arsénieux,	1 partie.
Poudre de cuir brûlé,	1 —
Sang-dragon,	2 —
Cinabre,	4 —

Avec cette poudre on forme, au moyen d'un peu de salive ou d'eau tiède, une pâte molle que l'on applique sur la partie malade et que l'on maintient en la recouvrant de toile d'araignée ou simplement d'un morceau d'amadou. Ce caustique a un mode d'action tout spécial; il tue les tissus vivants sans les désorganiser; il agit sur les parties recouvertes de l'épiderme aussi bien que sur les surfaces dénudées; il produit une eschare profonde parfaitement circonscrite, dans laquelle les tissus conservent leur texture et leur consistance.

CAUSTIQUE DE VIENNE.

Ce caustique est composé de potasse à l'alcool, 5 parties; chaux vive, 6 parties. On l'emploie sous deux formes principales : en poudre et en cylindre solide. La poudre de Vienne, transformée en pâte au moyen d'un peu d'alcool, est d'une application facile. Elle agit avec une rapidité extrême sur les tissus dénudés ou non; l'eschare qu'elle produit excède peu les dimensions du topique. Elle est noire, molle, un peu diffluente même au moment de sa formation; mais elle se dessèche promptement et devient dure. Sa chute se fait en général attendre longtemps.

Le caustique de Vienne en cylindre agit presque aussi rapidement que la poudre; il est surtout utile pour circonscrire une tumeur, pour cautériser au fond d'une cavité.

CHLORURES MÉTALLIQUES.

Parmi les chlorures métalliques, le beurre d'antimoine et le chlorure de zinc sont ceux qui présentent le plus d'intérêt. L'un et l'autre sont extrêmement déliquescents, et désorganisent avec rapidité les tissus animaux avec lesquels ils sont en contact. On les emploie rarement purs, à cause de la difficulté qu'a cet état, le chirurgien éprouve à les manier et à limiter leur action. Le plus souvent, on les mélange avec certaines substances qui leur servent de véhicule. Les préparations les plus utiles sont :

1° Les pâtes de Canquoin, dans lesquelles le chlorure de zinc et le chlorure d'antimoine sont en diverses proportions mélangés à la farine de froment;

2° Le caustique à la jujube, composé de chlorure d'antimoine mélangé avec la substance gommeuse des fruits de jujube;

3° Enfin, la pâte de chlorure d'antimoine et d'amianthe.

PATES DE CANQUOIN.

Il y en a deux espèces : la première est composée de chlorure de zinc, 1 partie, et de farine de froment, 1, 2 ou 3 parties, suivant le degré de causticité qu'on veut obtenir; la seconde se compose de chlorure de zinc et de chlorure d'antimoine, de chaque, 2 parties, et farine, 3 parties. Ces pâtes sont disposées pour l'usage en lames de 1 à 5 millimètres d'épaisseur. Elles ont l'avantage d'être d'une application facile, de produire peu de réaction, de scarifier profondément les tissus sans fuser sur les parties voisines, de neutraliser puissamment l'odeur fétide des ulcères, de ne point exposer aux hémorrhagies; mais elles ont l'inconvénient de n'agir que sur les parties dénudées, de former des eschares trop dures pour être enlevées facilement et dont on est par conséquent obligé d'attendre la chute pour procéder à une nouvelle application. C'est néanmoins un caustique précieux, surtout dans les vastes ulcères cancéreux accompagnés de fongosités saignantes et

de sécrétion ichoreuse fétide, dans les cancers du col utérin, etc.

PATE CAUSTIQUE A LA JUJUBE.

Cette pâte, composée de chlorure ou beurre d'antimoine, 3 parties; gomme arabique en poudre, 1 partie; jujube, 2 parties, présente toutes les propriétés de la pâte de Canquoin, et s'emploie dans les mêmes circonstances; elle a même sur cette dernière l'avantage d'être plus malléable, de pouvoir en conséquence se prêter plus facilement aux diverses exigences des ulcérations cancéreuses; l'eschare qui en résulte est plus profonde et mieux circonscrite, sa formation est plus rapide, elle se détache avec plus de promptitude.

PATE D'AMIANTHE ET DE CHLORURE D'ANTIMOINE.

La farine, la gomme, la jujube, employées comme véhicule du beurre d'antimoine, neutralisent une partie de l'action caustique du chlorure d'antimoine; il en résulte que ces différentes pâtes sont insuffisantes pour détruire les parties recouvertes d'épiderme; en mélangeant le caustique avec l'amianthe en poudre, on obtient un topique d'une puissance plus considérable et d'une application facile.

Comme la poudre de Vienne, on peut l'appliquer sur toute espèce de tissus. L'eschare qui en résulte est prompte à se former : elle est profonde, parfaitement circonscrite et se détache avec promptitude. Sous l'influence de ce caustique, le sang se coagule dans les vaisseaux, et les hémorrhagies sont beaucoup moins à craindre que dans l'emploi des caustiques alcalins.

ACIDE NITRIQUE MONOHYDRATÉ.

Cet acide, en se combinant avec les tissus organiques, les détruit rapidement et les transforme en une pulpe molle que l'on peut enlever avec la spatule. Cela permet de réitérer chaque jour les applications, et de détruire ainsi rapidement les tumeurs les plus volumineuses; par l'action de cet acide le sang se coagule dans les vaisseaux, les os eux-mêmes deviennent mous et friables. Le seul inconvénient qu'il présente est de répandre des vapeurs nitreuses désagréables; mais cet inconvénient est amplement compensé par ses nombreux avantages.

ACIDE SULFURIQUE CONCENTRÉ.

Ce caustique a peut-être une action plus puissante encore que le précédent. Il ne répand point de vapeurs; mélangé à l'amianthe, il est d'un maniement facile. L'eschare qu'il produit est grisâtre, profonde, parfaitement circonscrite, elle s'enlève assez facilement avec la spatule, à la condition qu'elle ne soit pas encore complètement desséchée.

CIGARETTES.

13. CIGARETTES pectorales d'Espic.

Ces cigarettes, qui réussissent très bien, dit-on, dans les cas d'asthme nerveux, se préparent avec les substances et par les procédés suivants :

Belladone,	30 centigr.
Stramoine,	15 —
Jusquiame,	15 —
Phellandrie,	05 —
Extrait d'opium,	13 milligr.
Eau de laurier-cerise,	Q. S.

Les feuilles, séchées avec soin et mondées de leurs nervures, sont hachées et mélangées exactement. L'opium sera dissous dans quantité suffisante d'eau de laurier-cerise, et le soluté réparti également sur la masse.

Le papier (brouillard) qui sert à confectionner les cigarettes est préalablement lavé avec le macérate des plantes ci-dessus décrites dans l'hydrolat de laurier-cerise, et séché convenablement.

Deux à quatre cigarettes par jour.

CITRATES.

14. CITRATE ferromanganeux.

(*Formule de M. Burin-Dubuisson, pharmacien à Lyon.*)

Ce sel s'obtient comme le citrate manganeux, dont il est parlé à la formule 15, en remplaçant le protocarbonate de manganèse par du carbonate ferromanganeux.

Ce sel peut, dit-on, remplacer le lactate de fer et de manganèse. Sa saveur est moins marquée.

15. CITRATE manganeux.

(*Formule de M. Burin-Dubuisson.*)

Acide citrique,	1,000 grammes.
Eau distillée,	10,000 —
Protocarbonate de manganèse humide,	Q. S.

Faites dissoudre l'acide dans l'eau à la température de 80 à 90°; ajoutez par petites portions le protocarbonate jusqu'à ce que l'acide refuse de dissoudre ce sel; on filtre alors le liquide pour séparer le carbonate qui n'a pu être dissous. On fait évaporer à pellicule, on sépare les cristaux des eaux-mères qui peuvent fournir une nouvelle quantité de sel, on les lave à l'eau distillée et on les fait sécher à l'étuve.

16. CITRATE de manganèse et de soude.

(*Formule de M. Burin-Dubuisson.*)

Acide citrique,	100 grammes.
Cristaux de soude,	40 —
Eau,	500 —
Carbonate manganeux humide,	Q. S.

Faites dissoudre l'acide dans de l'eau à 50°; ajoutez peu à peu les cristaux de soude, et saturez la solution par du carbonate manganeux; filtrez et faites évaporer en consistance sirupeuse; coulez sur des plaques de verre, et faites sécher à l'étuve. On obtient, en agissant ainsi, le citrate sous forme d'écailles blondes transparentes.

17. CITRATE de fer, de manganèse et de soude.

(*Formule de M. Burin-Dubuisson.*)

On opère, comme nous venons de le dire, en saturant la solution de citrate de soude avec du carbonate ferromanganeux.

On peut obtenir par les mêmes procédés:

1° Du tartrate manganeux;

2° Du tartrate ferromanganeux.

18. CITRATE de magnésie.

(*Formule de M. Langlois.*)

Acide citrique cristallisé et diaphane,	6,000 grammes.
Carbonate de magnésie pur,	3,500 —
Eau pure, légèrement sucrée,	1,500 —

CHOCOLATS.

19. CHOCOLAT ferromanganeux.

(*Formule de M. Pétrequin.*)

On prépare d'abord un saccharure de carbonate ferromanganeux, contenant une partie de sel double, pour quatre de sucre. On en fait de larges pastilles à la goutte, de 40 à 50 grammes, qui servent à confectionner le chocolat; en prenant:

Saccharure ci-dessus en pastilles,	100 grammes.
Pâte de chocolat (où l'on a supprimé, en la préparant, 100 grammes de sucre),	500 —

Mélangez et divisez en pastilles de 0,75. Chacune d'elles renferme environ 3 centigrammes de proto-carbonate de fer et de manganèse. Quatre, six ou huit pastilles par jour.

20. CHOCOLAT et pastilles au citrate de magnésie.

Chocolat simple,	de chaque, parties égales.
Citrate de magnésie,	

Chaque pastille hémisphérique, du poids de 1 gramme, contient 50 centigrammes de citrate de magnésie.

COLLODIONS.

21. COLLODION cantharidal.

(*Formule de M. Hisch* (1).

Cantharides grossièrement pulvérisées,	500 grammes.
Ether sulfurique,	500 —
Ether acétique,	100 —

Epuisez ces cantharides avec ces éthers, de manière à obtenir une liqueur verdâtre.

Prenez de cette liqueur 60 grammes, faites y dissoudre coton poudre 1 gramme 30, et conservez dans un flacon bien bouché.

(*Formule de M. OEttinger de Munich.*)

Teinture éthérée de cantharides,	100 grammes.
Collodion,	100 —

La teinture éthérée doit être très concentrée et préparée en prenant:

Cantharides,	100 grammes.
Ether sulfurique,	200 —

Faites digérer pendant trois jours et filtrez.

Autre formule.

Collodion,	15 grammes.
Huile verte de cantharides,	3 —

Emploi de ces produits vésicants.

On enduit à plusieurs reprises, à l'aide d'un pinceau, et en se servant de l'un et de l'autre des liquides dont les formules précèdent, le point de la surface du corps sur lequel on veut obtenir une vésication, pour déterminer, au bout de quelques heures, le soulèvement de l'épiderme, et la formation d'une ampoule plus ou moins remplie de sérosité, dont les dimensions sont en rapport exact avec l'étendue de la surface enduite.

22. COLLODION élastique.

(*Procédé de M. E. Lauras.*)

Acide sulfurique à 66°	300 grammes.
Azotate de potasse très sec,	200 —

(1) M. Pommier, qui a préparé de ce collodion, prétend qu'il n'a pas eu d'action.

Mêlez dans une capsule de porcelaine, ajoutez :

Coton cardé, 10 grammes.

Laissez en contact pendant douze minutes, retirez le coton, lavez-le à l'eau froide pour enlever l'acide qu'il retient ; après deux ou trois lavages, passez-le dans une eau préparée avec 30 grammes de sous-carbonate de potasse pour 1000 grammes d'eau, passez de nouveau à l'eau ordinaire, agitez-le bien et faites sécher à une température de 20 à 25°.

Le produit ainsi obtenu est connu sous le nom de *xiloïdine*.

Pour faire le collodion élastique, on prend :

Xiloïdine,	8 grammes.
Ether sulfurique,	125 —

Mettez dans un flacon à large ouverture et ajoutez :

Alcool à 40°, 8 grammes.

Mêlez exactement.

D'autre part, faites un mélange avec :

Térébenthine de Venise,	2 grammes.
Huile de ricin,	2 —
Cire blanche,	2 —
Ether sulfurique,	6 —

Chauffez ensemble la térébenthine, la cire et l'huile de ricin ; laissez refroidir, ajoutez l'éther, puis mêlez au produit préparé, la solution de xiloïdine.

23. COLLODION modifié.

(*Formule de M. Robert Latour.*)

Collodion,	30 grammes.
Huile de ricin,	50 centigrammes.
Térébenthine molle,	1 gramme 50 centigr.

Ce mélange n'a pas l'inconvénient d'être collant.

24. COLLODION. Nouvelle préparation.

(*Formule de M. Lemoine.*)

M. Lemoine, pharmacien à Courbevoie (Seine), a, dans un mémoire, fait connaître une nouvelle préparation du collodion. Voici la formule de cette préparation :

Ether sulfurique.
Alcool rectifié.
Huile de ricin indigène et récente.
Glu pure.
Benjoin en larmes très blanches.
Noir animal lavé.

Laissez toutes ces substances en présence pendant huit jours ; filtrez et prenez :

De cet éthérolé,	1,400
Pyroxile,	100

Agitez pour activer la dissolution du coton, ce qui a lieu très promptement.

Après quelques jours de repos dans un endroit dont la température soit de 20 à 25°, pour faciliter la précipitation des corps étrangers qui se trouvent contenus dans le coton, décantez et conservez le produit dans des flacons bien bouchés.

COLLYRES.

25. COLLYRE contre l'ophtalmie des nouveau-nés.

(*Formule de M. Caron du Villard.*)

Infusion de roses rouges,	125 grammes.
Extrait de suie,	80 centigram.
Suc de limons,	4 gouttes.

A employer en injection entre les paupières toutes les deux heures.

26. COLLYRE résolutif sec contre les taies de la cornée.

(*Formule de M. Caron du Villard.*)

Poudre de charbon de bois,	6 grammes.
Poudre d'extrait de suie,	6 —
Poudre d'alun calciné,	2 —

Mélangez et porphyrisez pour avoir une poudre parfaitement tenue.

A employer par insufflation.

27. COLLYRE résolutif contre les taies de la cornée.

Poudre impalpable d'extrait de suie,	10 grammes.
Sucre candi porphyrisé,	25 —

Mêlez. On l'emploie par insufflation.

COSMÉTIQUES.

28. COSMÉTIQUES à l'azotate d'argent pour la coloration des cheveux.

Ces cosmétiques, destinés à la coloration des cheveux, sont vendus par les parfumeurs, les artistes en coiffure, ceux qui prétendent réparer les outrages du temps. Ils portent les noms d'eau de Perse, eau circassienne, eau égyptienne, etc., etc. Ces cosmétiques, comme on va le voir, sont préparés avec l'azotate d'argent employé dans les proportions suivantes :

1° Azotate d'argent,	4 grammes.
Eau distillée,	30 —
Sucre,	Q. S. pour colorer.

On applique à l'aide d'un peigne fin trempé dans le liquide, en évitant avec soin de toucher la peau.

2° Azotate d'argent,	8	grammes.
Crême de tartre,	8	—
Ammoniaque faible,	15	—
Axonge,	15	—

Mêlez.

On introduit cette pommade dans les cheveux à l'aide d'un peigne ou de la brosse.

3° Azotate d'argent, Proto-azotate de mercure,	ãã	15 gram.
Eau distillée,	125	—

Faites dissoudre, filtrez, lavez avec Q. S. d'eau distillée pour obtenir 165 grammes de soluté.

On fait une pâte claire avec ce soluté et Q. S. d'amidon. On enduit les cheveux le soir; on recouvre la tête de taffetas gommé; le lendemain, on lave et on applique un corps gras quelconque.

DÉCOCTIONS.

29. DÉCOCTION de genêts composée.

(*Pharmacopée de Londres.*)

Sommités fraîches de genêt,	15	grammes.
Baies de genièvre,	15	—
Racine de pissenlit,	15	—
Eau,	750	—

Faites réduire par ébullition à 500 grammes, et passez.

La Pharmacopée d'Edimbourg remplace la racine de pissenlit par de la crême de tartre.

Cette décoction est employée en Angleterre, comme diurétique dans les cas d'hydropisie.

On la donne à la dose d'un verre, que l'on répète trois ou quatre fois dans la journée.

30. DÉCOCTION, lavement et fomentations de feuilles de frêne contre le rhumatisme.

(*Formule de M. Delarue.*)

On prend la feuille récoltée vers la fin de juin, on la fait dessécher, puis on l'administre.

1° En décoction, à la dose de 10 ou 20 grammes pour 200 grammes d'eau, à prendre, après l'avoir ou non sucrée et aromatisée, par tasses à thé, toutes les trois heures, ou seulement le matin à jeun et le soir après la digestion du repas, suivant l'intensité de l'affection; 2° en lavements *fractionnés*, au nombre de deux ou trois par jour, ayant pour base la même formule que la tisane; 3° appliquée et maintenue, pendant un temps plus ou moins long (quelques heures), sur les points douloureux, d'autres fois sur tout le corps, le visage excepté, après l'avoir chaque fois préalablement fait légèrement chauffer dans une étuve.

DOUCHES.

31. DOUCHES de vapeur d'iode;

Par M. Chenau.

Ce mode d'administration de l'iode est fondé sur la facile volatilisation de l'iode, et sur l'absorption de ses vapeurs par la peau. Ces douches ont été employées dans ces derniers temps par M. Chenau dans le traitement des tumeurs blanches. On les donne de la manière suivante : le véhicule de l'iode est la vapeur d'eau; l'appareil se compose d'une cornue disposée sur un fourneau pour le dégagement de la vapeur d'eau; cette vapeur passe dans un tube d'assez gros calibre, dans lequel se trouve un autre tube, terminé à l'une de ses extrémités par une boule percée de petits trous, dans laquelle on introduit l'iode pur. L'autre extrémité est évasée : elle se rend dans un petit ajutage qui va en s'effilant, pour donner plus de force de percussion à la douche qui le traverse. On introduit la quantité d'iode voulue (soit 0,10 à 0,30) et l'on chauffe; la vapeur se dégage et vient frapper la partie malade. Il en résulte une sensation variable de fourmillement, de cuissons, de secousses analogues à celles de l'électrisation, qui se prolongent pendant un temps qui varie de 30 minutes à 7 ou 8 heures, suivant les prédispositions du malade, l'état de ses jointures et surtout l'intensité de la douche. Après la sixième ou huitième douche les douleurs cessent. Si l'on continue l'administration du remède avec persévérance, on voit l'articulation malade diminuer de volume, et permettre, sinon les mouvements de la jointure, du moins l'usage de la partie inférieure du membre.

Ce remède a été employé dans deux cas de tumeur blanche du genou et du coude pour lesquels l'amputation avait été proposée aux malades. Dans le premier cas, les douches furent commencées à 20 centigrammes. Le fourmillement s'établit dès la première; on mit quatre jours d'intervalle entre celle-ci et la seconde; à la cinquième, les douleurs avaient beaucoup diminué. La dose d'iode fut portée à 0,30; à la dixième, toute douleur avait disparu. Après six mois de traitement, la malade a complétement guéri, en ne conservant qu'une légère déformation du condyle interne du fémur; elle marchait depuis le troisième mois. Dans le deuxième cas, la guérison a été complète mais avec ankylose. Dans le troisième cas, tumeur blanche du genou, le résultat a été moins satisfaisant, quoique encore favorable.

Nota. Ce mode d'administration de l'iode n'est pas nouveau; il était mis en pratique par

M. Duval, sous la direction de M. Cottereau. Des appareils fournissant des vapeurs d'eau et d'iode ont été mis en action dans le cours que nous faisons à l'Ecole de pharmacie. A. C.

EAUX DISTILLÉES.

32. EAU distillée d'ulmaire.

(*Formule de M. Lepage.*)

Sommités fleuries et sèches bien conservées,	1,000 grammes.
Eau froide,	Q. S.

Laissez macérer pendant quelques heures, et distillez pour obtenir 2,000 grammes de produit.

Cette eau est antispasmodique.

ÉLECTUAIRES.

33. ÉLECTUAIRE antidyssentérique.

Formule de M. Gastinel, pharmacien au Caire.)

On prend des gousses du sauth épineux (acacia Farnetiana), légèrement concassées, 192 grammes.
Eau, 1,000 —

Faites bouillir dans une capsule de porcelaine, jusqu'à réduction de moitié du liquide, passez et ajoutez :

Sucre blanc, 400 grammes.

Faites, avec la décoction, un sirop concentré, dont le poids total sera de 700 grammes, et que vous verserez sur la pulpe sèche du fruit du baobab, passé au tamis de crin, 500 grammes. Ajoutez :

Extrait d'opium gommeux, préalablement dissous dans un peu d'eau chaude, 2 grammes.

Ayez soin de battre l'électuaire dans un mortier de marbre ou de porcelaine, jusqu'à obtention d'un mélange bien homogène. La dose est de trois cuillerées à café par jour ; chaque cuillerée contient 1 grain d'opium.

Selon M. Bouchardat, cet électuaire aurait été employé avec succès, à l'Hôtel-Dieu, contre les diarrhées chroniques.

34. ÉLECTUAIRE d'ulmaire.

(*Formule de M. Lepage.*)

Poudre de reine des prés, 100 grammes.
Miel, 200 —
Sirop d'ulmaire, Q. S., de 100 à 150 grammes.

F. S. A. un électuaire.

ÉLIXIRS.

35. ÉLIXIR de guaco.

(*Formule de M. Simmond.*)

Tiges et feuilles de guaco, 1 kilogramme 500 grammes pour 4 gallons de rhum (1).

EMBROCATIONS.

36. EMBROCATIONS contre les hypertrophies mamaires partielles.

(*Formule de M. Brodée.*)

Alcool camphré, Esprit-de-vin, Extrait de saturne liquide, aa, 105 grammes. — 30 —

On fait avec ce liquide des embrocations toutes les deux, trois ou quatre heures.

EMPLATRES.

37. EMPLATRE d'iodure de potassium.

(*Pharmacopée de Londres.*)

Iodure de potassium,	30 grammes.
Oliban purifié,	180 —
Cire,	24 —
Huile d'olive,	8 —

On fait fondre d'abord l'oliban et la cire ensemble ; on ajoute l'iodure préalablement trituré avec l'huile ; on retire du feu, on agite continuellement jusqu'à refroidissement ; puis on étend sur de la toile.

38. EMPLATRES résolutifs contre les tumeurs indurées des paupières.

(*Formule de M. Carron du Villard.*)

Gélatine d'ichthyocolle, 6 grammes.
Teinture d'iode de Coindet, 1 gramme 50 centigr.

Mêlez et étendez-en plusieurs couches sur du taffetas anglais.

Autre.

Cyanure d'or, 20 centigrammes.
Emplâtre citrin, 3 grammes.

Mêlez et étendez sur un linge.

(1) Le gallon représente 4 litres 543.

ÉMULSIONS.

39. **ÉMULSIONS** huileuses au ricin et à l'huile d'amandes douces.

(*Formules de M. Overbeck.*)

ÉMULSION D'HUILE D'AMANDES DOUCES.

Gomme en poudre,	16 grammes.
Eau,	14 —
Huile d'amandes douces,	32 —

On mêle intimement la gomme et l'huile; on verse ensuite en une seule fois la quantité d'eau indiquée. On mêle.

ÉMULSION D'HUILE DE RICIN.

Gomme arabique en poudre,	8 grammes.
Eau,	12 —
Huile de ricin,	32 —

On prépare d'abord la solution mucilagineuse avec la gomme et l'eau; puis on ajoute l'huile sous forme d'un léger filet, en agitant continuellement. Au bout de deux ou trois minutes le mélange est parfait.

EXTRAITS.

40. **EXTRAIT** alcoolique d'ulmaire.

(*Formule de M. Lepage.*)

Ulmaire sèche, feuilles, tiges et fleurs réduites en poudre grossière,	100 grammes.
Alcool à 25° (56ᶜ),	de 600 à 700 —

Faites macérer pendant six à huit jours à une température de 30°, en agitant souvent; exprimez et filtrez.

Distillez la liqueur au bain-marie, pour obtenir la liqueur spiritueuse; faites évaporer le résidu à la vapeur, en consistance d'extrait.

41. **EXTRAIT** hydro-alcoolique de seigle ergoté.

(*Formule de M. Stickel.*)

On épuise 250 grammes de seigle ergoté, réduit en poudre grossière, par 250 grammes d'éther sulfurique, qui enlève l'huile. On prend le résidu séché, on le fait digérer pendant deux jours dans 1,500 grammes d'eau chauffée à 75° (on ne doit pas dépasser ce degré). Le liquide aqueux est ensuite décanté, puis réduit par évaporation au quart de son volume; on ajoute dans ce liquide refroidi de l'alcool rectifié jusqu'à ce que la liqueur cesse de se troubler; on filtre et on évapore en consistance de miel, on réserve le produit ainsi préparé. On prend ensuite le résidu de seigle ergoté qui a été traité par l'eau, on le fait digérer pendant trois jours avec 250 grammes d'alcool très rectifié; on exprime et on filtre, puis on fait évaporer le produit aqueux mêlé à l'extrait alcoolique jusqu'en consistance d'extrait épais.

Le produit obtenu est d'environ 56 grammes; il offre, selon M. Stickel plusieurs avantages sur les préparations ergotées recommandées jusqu'ici. Débarrassé de l'huile grasse qui est dépourvue de propriétés médicinales, il renferme, réunis, tous les produits actifs qui se rencontrent isolément dans ce que Wiggers, Haser, Ebers et Bonjean appellent *ergotine*, *extrait hémostatique*, etc.

42. **EXTRAIT** de matico.

(*Extrait hydro-alcoolique.*)

On introduit dans un appareil à déplacement de la poudre fine de matico. On verse sur cette poudre de l'alcool à 56°, en suffisante quantité pour l'imbiber; on laisse en contact pendant vingt-quatre heures, on ouvre le robinet inférieur, puis on fait traverser la poudre par de l'alcool jusqu'à épuisement de la matière soluble dans ce véhicule. On distille pour obtenir la plus grande partie de l'alcool; puis on fait évaporer le résidu au bain-marie en consistance d'extrait; cet extrait a une couleur noire, une saveur amère, et une odeur très prononcée de matico.

On l'emploie sous forme de pilules, d'opiat, et pour préparer un sirop de matico.

FOMENTATIONS.

43. **FOMENTATIONS** contre l'anasarque des enfants.

(*Formule de M. Trousseau.*)

Teinture de scille,	15 grammes.
— de digitale,	15 —
Eau,	100 —

Les fomentations faites avec cette mixture provoquent la diurèze, et favorisent la résorbtion des liquides épanchés.

44. **FOMENTATIONS** avec l'azotate d'argent contre le prurit des organes génitaux.

(*Formule de M. Winternitz.*)

Azotate d'argent,	15 centigrammes.
Eau,	31 grammes.

Faites une solution avec laquelle on fait trois fois par jour des fomentations.

Cette solution a été employée avec succès chez un homme de cinquante-huit ans affecté de *psoriasis diffusa*.

FUMIGATIONS.

45. FUMIGATIONS contre l'asthme.

(*Formule de M. Alexis Favrot.*)

Prenez une solution fortement chargée de nitrate de potasse, plongez-y de l'amadou et laissez sécher.

On prend un flacon à large tubulure supportant un tube destiné à l'aspiration, les vapeurs et les gaz se dégagent de la combustion de l'*amadou nitré*.

GARGARISMES.

46. GARGARISME contre l'angine aiguë.

(*Formule de M. Rul-Ogez.*)

Eau distillée,	150 grammes.
Gomme arabique,	16 —
Acétate de plomb,	30 à 50 centigram.
Sirop simple,	32 grammes.

F. S. A. Le malade se gargarise toutes les heures avec ce médicament qui n'a rien de désagréable.

M. Rul-Ogez, dans les intervalles, recommande la décoction de carotte et quelquefois un purgatif.

Ce praticien dit que lorsque la maladie est prise au début, elle se trouve ordinairement enrayée au bout de vingt-quatre à trente-six heures. Lorsqu'elle a acquis une violente intensité, il faut deux ou trois jours d'usage de ce médicament.

47. GARGARISME maturatif contre l'angine existant depuis plusieurs jours.

(*Formule de M. Rul-Ogez.*)

Eau de pluie,	192 grammes.
Gomme arabique,	8 —
Crème de tartre rendue soluble par sa dissolution avec le borax,	16 —
Moutarde commune,	16 —
Sirop de mûres,	32 —

Ce gargarisme conduit ordinairement la suppuration à maturité au bout de vingt-quatre ou trente-six heures, et rarement on est obligé d'avoir recours à la ponction des amygdales ou au vomitif pour provoquer l'évacuation du pus qui ordinairement se fait spontanément.

HUILES.

48. HUILE iodée.

(*Formule de M. Martin, pharmacien à Troyes.*)

Iode pur,	1 gramme 50 cent.
Huile d'amandes douces,	900 —

On triture l'iode dans un mortier de porcelaine avec une petite quantité d'huile. Lorsqu'il est bien divisé, on ajoute ce qui reste des 900 grammes d'huile; lorsque la solution est complète, on fait chauffer dans une capsule de porcelaine, sur un feu doux, en agitant avec une baguette de verre; à mesure que le degré de chaleur augmente, la couleur de l'huile diminue, et de 50 à 60°, elle a pris la couleur de l'huile d'amandes douces qui a été employée. On suspend l'opération et on laisse reposer pendant dix heures.

HYDROLATS.

49. HYDROLAT de matico (1).

Matico incisé,	100 grammes.
Eau,	1,000 —

Faites macérer pendant douze heures, distillez ensuite pour obtenir 500 grammes d'hydrolat : le produit, sauf les premières gouttes qui sont lactescentes, est limpide.

Cet hydrolat a une odeur légère de térébenthine plus forte que celle de la plante, elle est recouverte d'une légère couche d'huile volatile à peu près incolore. On peut employer cet hydrolat à l'extérieur et à l'intérieur.

INFUSIONS.

50. INFUSION de calamus aromaticus et de sabine contre la goutte.

(*Prescription des docteurs Pufeufer et Plicher.*)

Dans les cas où la goutte atonique se complique d'un œdème des parties affectées, on emploie la préparation suivante :

Racines de calamus aromaticus,	90 gram.
Herbe de sabine,	60 —

Cette dose doit être prise en infusion en cinq jours.

Fischer dit avoir employé avec grand succès le bicarbonate de soude à dose croissante à l'intérieur et à l'extérieur; il ajoutait quelquefois aux bains une infusion de *calamus aromaticus*.

Enfin, Hufeland recommande les bains de fourmis, qui se prennent en versant de l'eau bouillante sur ces insectes et en exposant les parties malades à la vapeur qui se dégage.

51. INFUSION de quinquina pulvérisé.

(*Pharmacopée américaine.*)

Quinquina rouge pulvérisé,	30 grammes.
Acide sulfurique aromatique,	4 —
Eau bouillante,	500 —

(1) Les préparations de matico sont des hémostatiques.

Faites infuser douze heures et passez. On peut remplacer le quinquina rouge par le jaune ou le gris.

52. **INFUSION** des sommités du genêt dans la néphrite albumineuse.

(*Formule du docteur Roger.*)

Sommités fleuries de genêt,	15 grammes.
Eau bouillante,	500 —

53. **INFUSION** de matico.

Matico incisé, 10 à 12 grammes.

Faites infuser jusqu'à refroidissement dans 100 grammes d'eau bouillante.

Cette infusion a une couleur ambrée et une odeur aromatique, on peut à volonté l'édulcorer avec du sucre ou un sirop approprié.

Pour les lotions, embrocations, lavements, injections, on peut porter la dose du matico à 40 ou 50 grammes, et même lui faire subir une légère décoction qui, il est vrai, lui fait perdre un peu d'huile volatile, mais qui lui fait gagner un peu de résine.

INJECTIONS.

54. **INJECTIONS** d'acétate de plomb contre la cystite chronique;

Par M. Rul-Ogez.

Eau distillée,	192 grammes.
Gomme arabique,	16 —
Acétate de plomb cristallisé,	50 centigram.

On fait plusieurs injections, et chaque fois on laisse séjourner 32 à 64 grammes du liquide dans la vessie, pendant cinq à dix minutes. On renouvelle ces injections tous les deux jours, pendant un ou deux mois, selon la gravité de la maladie.

55. **INJECTIONS** à l'azotate d'argent.

(*Formule M. A. Cazenave.*)

Azotate d'argent,	5 centigrammes.
Eau distillée,	125 grammes.

Dissolvez le sel dans l'eau.

En injections, contre la blennorrhagie, on augmente graduellement la dose de l'azotate.

56. **INJECTIONS** caustiques à l'azotate d'argent.

(*Formule de M. Ricord.*)

Azotate d'argent,	5 décigrammes.
Eau distillée,	30 grammes.

Cette injection ne doit être employée qu'avec précaution.

57. **INJECTIONS** cuivreuses.

(*Formule de M. Nelaton.*)

Sulfate de cuivre,	1 gramme.
Eau,	400 —

Une injection, matin et soir, dans la leucorrhée.

58. **INJECTIONS** de matico contre les blennorhagies opiniâtres.

(*Formule de M. Sylva.*)

Matico en poudre,	10 grammes.
Alcool à 56°,	15 —

Laissez en contact pendant vingt-quatre heures, ajoutez vin blanc 250 grammes, faites macérer le tout pendant six jours, passez avec expression et filtrez.

IODURES.

59. **IODURE** d'amidon très soluble.

(*Formule de M. Voiturel, pharmacien à Paris.*

Amidon superfin et sec,	90 grammes.
Iode,	10 —
Ether du commerce,	26 —

On triture l'amidon dans un mortier de porcelaine. On verse dessus, et sans cesser de triturer, l'iode dissous préalablement dans l'éther; lorsque le mélange est bien intime, et que l'éther s'est spontanément évaporé, on introduit le mélange dans un ballon de verre jaugeant 1/2 litre; on maintient le ballon plongé jusqu'au col dans un bain-marie; lorsque le température du bain est élevée à 40°, on bouche le ballon. On porte la température à 100° et on la maintient à cette température pendant une heure et demie; à la fin de l'opération, on abaisse la température au-dessous du point d'ébullition, et on débouche le ballon pour volatiliser l'iode en excès, ce qui évite tout lavage.

60. **IODURE** de fer.

(*Formule de M. Bonnewyn.*)

N° 1, Iodure de potassium,	1 gramme.
Eau distillée,	300 grammes.

Faites dissoudre.

N° 2. Sulfate de protoxyde de fer,	1 gramme 50 centigr.

Réduisez-le en poudre très fine, et divisez en 18 doses égales.

On fait prendre d'abord une dose du n° 2, qui a été dissoute dans un cuillerée d'eau sucrée au moment de l'avaler; immédiatement après, on fait prendre une cuillerée à soupe du li-

quide n° 1. Par suite de cette administration, il y a formation dans l'économie de 5 centigrammes de proto-iodure de fer à l'état naissant qui, selon l'auteur, a plus d'action sur l'économie.

LACTATES.

61. LACTATE manganeux.

On obtient ce sel en suivant les procédés usités dans la préparation du lactate de fer.

La solution, convenablement concentrée, chauffée pendant une heure au bain-marie dans un alambic fermé qu'on laisse refroidir très lentement, laisse déposer le lactate sous forme de cristaux.

LIMONADES.

62. LIMONADE au citrate de magnésie.

(*Formule de M. E. Robiquet.*)

Acide citrique parfaitement blanc,	400 grammes.
Carbonate de magnésie,	200 —
Eau de fontaine,	5 kilogr.
Sucre blanc n° 1,	600 grammes.
Teinture de zeste d'orange ou de citron,	5 —

Faites dissoudre à froid l'acide citrique dans l'eau, saturez par le carbonate de magnésie, et quand la combinaison sera effectuée (ce qui demande cinq à six heures), faites dissoudre le sucre également à froid. Ajoutez la teinture de zeste, filtrez au papier, et prenez de cette solution, qui est au dixième : 500 grammes pour chaque limonade à 50 grammes, 450 grammes pour chaque limonade à 45 grammes, etc.

Ajoutez à chaque bouteille :

Bicarbonate de soude, 5 grammes.

Bouchez, ficelez et capsulez rapidement.

63. LIMONADE purgative au citrate de magnésie.

(*Formule de M. Cadet de Gassicourt.*)

On fait à l'avance un soluté de citrate de magnésie titré au sixième.

Acide citrique pur,	122 grammes.
Eau filtrée,	1,000 —
Carbonate de magnésie,	83 —

Faites fondre à froid l'acide citrique dans l'eau, saturez le soluté acide par le carbonate de magnésie; filtrez. Pour avoir exactement 1,200 grammes de colature, on complète le poids par

Eau, 50 grammes,

dont on se sert pour laver le filtre.

Ces 1,200 grammes de soluté, équivalant à quarante portions de 30 grammes, dont chacune contient 5 grammes de citrate, servent à préparer les limonades selon le besoin et conformément à la dose du sel purgatif voulu par la prescription médicale.

Chaque limonade purgative se composera de :

1° Soluté du citrate de magnésie, titré au sixième autant de fois 30 grammes que le chiffre de l'ordonnance indiquera 5 grammes de citrate magnésien ;

2° Sirop de sucre, aromatisé avec la teinture alcoolique de jus de citron, 120 grammes pour une bouteille.

Enfin, pour rendre la limonade gazeuze, on ajoute :

Acide citrique peu concassé,	3 grammes.
Bicarbonate de soude,	4 —

On bouche, on ficèle, et on capsule rapidement.

LINIMENTS.

64. LINIMENT antirhumatismal.

(*Formule de M. Hainaut.*)

Alcool 36° Cartier,	500 grammes.
Euphorbe,	30 —
Feuilles de belladone,	30 —
— d'aconit napel,	30 —

On réduit les feuilles en poudre grossière.

On met le tout en contact avec l'alcool pendant quinze jours, en ayant le soin d'agiter de temps en temps ; on passe et on filtre.

L'auteur dit que ce liniment est supérieur au baume opodeldoch et au liniment ammoniacal.

65. LINIMENT contre les engelures.

(*Formule de M. Marcel.*)

Eau-de-vie camphrée,	60 grammes.
Vin de quinquina.	60 —
Iodure de potassium,	4 —
Laudanum de Rousseau,	4 —

On l'emploie en compresses matin et soir sur les engelures non ulcérées ; la guérison est complète au bout de quelques jours.

66. LINIMENT contre le lombago ou la sciatique.

(*Formule de M. Delfraissé.*)

Essence de térébenthine,	30 grammes.
Tartre stibié,	4 —

Pour un liniment S. A. à étendre sur la ré-

gion malade en quatre frictions à une heure d'intervalle.

67. LINIMENT de sabine contre la goutte invétérée.

(*Formule du docteur Goeden.*)

Phosphore,	2 gr. 60 centigr.
Huile de sabine,	āā 8 grammes.
Huile de térébenthine,	
Ammoniaque liquide,	16 —

Le malade doit se faire une friction avec ce liniment au sortir du bain.

68. LINIMENT térébenthiné contre la fièvre intermittente.

(*Formule de M. Bellencontre.*)

Huile essentielle de térébenthine,	100 grammes.
Laudanum de Rousseau,	4 —

Mêlez.

On fait des frictions sur la colonne vertébrale, avec environ deux cuillerées à bouche de ce liniment, deux heures avant le paroxisme, et on les continue deux ou trois fois après la disparition des symptômes fébriles.

LIQUEURS.

69. LIQUEUR de conicine pour injections.

(*Formule de MM. Devay et Guilliermont.*)

Alcoolé de fruits de ciguë,	120 grammes.
Eau de chaux,	900 —

Filtrez au bout de quelques instants.

70. LIQUEUR de cuivre; muriate ammoniacal; teinture de sel ammoniacal cuprifère.

(*Formule de Van Mons donnée par M. Koeklin.*)

Chlorure de cuivre,	4 grammes.
Sel ammoniac,	15 —
Eau,	150 —

Cette liqueur est usitée contre l'épilepsie et pour le pansement des ulcères vénériens.

71. LIQUEUR pour l'injection des cadavres.

(*Formule de M. Suquet.*)

On prend une solution de carbonate de soude marquant de 20 à 22° Baumé.

On fait passer dans cette solution de l'acide sulfureux obtenu de la réaction de l'acide sulfurique sur de la sciure de bois, jusqu'à ce que tout l'acide carbonique du carbonate soit déplacé et que le liquide contienne un excès d'acide sulfureux, la solution doit alors marquer 24°. On verse cette solution dans une cuve sur des rognures de zinc, elle reste en contact avec ce métal jusqu'à ce qu'elle soit devenue sensiblement neutre; à cet état, elle ne doit pas brunir la lame d'un couteau qu'on y plonge et qu'on expose au contact de l'air.

On emploie quatre ou six litres de ce liquide pour injecter un cadavre, le liquide est refoulé dans l'une des artères carotides.

72. LIQUEUR pour la cautérisation du lupus.

(*Formule du docteur Malichecq.*)

Or lamine,	1 gramme.
Acide nitrique,	1 —
Acide chlorhydrique,	3 —

A l'aide de ces produits on obtient un liquide (du chlorure d'or) d'une belle couleur jaune, on le conserve à l'abri du contact de l'air, dans un flacon à l'émeri.

On cautérise la partie malade avec ce chlorure, répétant la cautérisation à peu près tous les huit jours, en se servant d'un petit pinceau ou d'un peu de charpie fixée à l'extrémité d'une pince et imbibée de chlorure d'or.

Lorsque le mal est trop étendu, on n'en touche qu'une portion seulement, aucun pansement n'est nécessaire.

Voici les règles à observer dans l'emploi, et les phénomènes qui suivent son application :

1° On se sert d'un très petit pinceau ou d'un peu de charpie portée à l'extrémité d'une pince; on l'imbibe dans la dissolution aurifère;

2° On cautérise toute la surface malade en la badigeonnant; cependant, lorsque le mal est trop étendu, il vaut mieux n'en toucher qu'une portion seulement; aucun pansement n'est nécessaire, on laisse la partie exposée à l'air libre;

3° Par suite d'une réaction instantanée et d'une modification particulière des tissus cautérisés, on y aperçoit d'abord une couleur jaune, puis orange, ensuite violette, et enfin noirâtre; dix-huit ou vingt-quatre heures après l'opération, il apparaît des croûtes noires, inégales, rugueuses, et pas de traces notables d'inflammation sur les tissus qui les supportent;

4° Ces croûtes, de couleur noire comme celles du rupia, mais très minces, sont d'abord adhérentes par toute leur surface; mais bientôt deux ou trois jours après la cautérisation, on les voit se détacher par un ou plusieurs points de leur circonférence, sous forme d'écailles rugueuses;

5° Après cinq à six jours elles sont complé-

tement tombées, et la surface sur laquelle elles reposaient reste sèche, si elle était simplement tuberculeuse, et comme cicatrisée, si elle était ulcérée superficiellement et sur une petite étendue;

6° Il faut que ces croûtes ne soient enlevées ni par le malade, ni par le médecin, qu'elles tombent spontanément à la suite d'un travail local modificateur et essentiel à la guérison de la maladie;

7° On revient à la cautérisation après la chute complète des croûtes, et seulement alors on l'opère toujours de la même façon; on passe légèrement sur les parties peu affectées, on cautérise un peu plus fort les tissus où le mal est plus profond;

8° Immédiatement après avoir touché les parties affectées, surtout si elles offrent quelques points ulcérés, les malades éprouvent une douleur instantanée, cuisante, quelquefois assez vive pour amener un larmoiement considérable des yeux, principalement chez les enfants. Cette douleur se dissipe graduellement et ne dure qu'une ou quelques heures, suivant l'étendue et la profondeur de la cautérisation.

Les règles générales que nous venons de tracer en peu de mots, doivent être rigoureusement observées dans l'emploi de ce puissant caustique.

73. LIQUIDE contre les engelures simples et ulcérées.

(*Formule de M. Van Ryn de Vladsloo.*)

Huile essentielle de térébenthine,	2 grammes.
Esprit de vin camphré,	2 —
Eau de roses,	120 —

Mêlez. Imbibez un linge de ce liquide et enveloppez pendant la nuit les parties affectées.

LOTIONS.

74. LOTIONS employées contre les engelures ulcérées.

(*Formule de M. Trousseau.*)

Tannin,	10 grammes.
Eau,	500 —

75. LOTIONS contre les engelures.

(*Formule du docteur Margoton.*)

Eau commune,	192 grammes.
Acide sulfurique concentré,	5 —
Teinture de safran,	15 gouttes.

Mêlez, pour imbiber une compresse en deux doubles, que l'on applique sur la partie malade durant vingt quatre heures, en la renouvelant de quatre en quatre heures.

76. LOTIONS préservatives contre les engelures.

(*Formule de M. Trousseau.*)

Sel ammoniac,	20 grammes.
Eau,	40 —
Alcoolat vulnéraire,	10 —

Dissolvez le sel dans l'eau et ajoutez l'alcoolat.

Lotions tous les matins.

77. LOTIONS employées contre les engelures.

(*Formule de M. Trousseau.*)

Borax,	50 grammes.
Eau,	500 —

Dissolvez quatre cuillerées à bouche de cette solution dans un litre d'eau chaude pour lotions.

78. LOTIONS contre l'herpès tonsurant.

(*Formule de M. Cazenave.*)

Eau distillée,	250 grammes.	
Borate de soude,	1 —	4 décigr.

Faites une dissolution avec laquelle on lave la peau atteinte de l'herpès.

LUPULINE.

79. LUPULINE employée comme anaphrodisiaque.

(*Formule du docteur Page de Philadelphie.*)

D'après ce médecin, il suffit de prendre 25 à 50 centigrammes de lupuline en poudre ou en pilules pour suspendre complétement les érections, et cela sans donner lieu ni à la constipation, ni à la céphalalgie, ni à aucun symptôme fâcheux.

M. Page a aussi employé la lupuline contre la spermathorée, non comme guérissant la maladie, mais comme s'opposant à la condition principale favorisant la spermathorée.

MIXTURES.

80. MIXTURE ammoniacale.

(*Formule de M. Cruveilhier.*)

Alcool de mélisse,	120 grammes.
Alcool de fioraventi,	30 —
Ammoniaque,	10 —

Mêlez exactement.

Cette mixture est employée en frictions pour produire la stimulation de la peau contre les douleurs rhumatismales, les névroses, etc.

81. **MIXTURE** contre l'ictère et les coliques venteuses des nouveau-nés.

(*Formule de M. Duclos.*)

Eau de roses pâles,	
Sirop de chicorée,	āā 30 grammes.
Fleurs de pêcher,	

On emploie cette mixture à la dose d'une ou deux cuillerées à café suivant l'âge de l'enfant.

82. **MIXTURE** employée contre les engelures.

(*Formule de M. Trousseau.*)

Extrait de ratanhia,	10 grammes.
Mucilage de pepins de coing,	Q. S.

On enduit les engelures avec cette préparation.

83. **MIXTURE** de sabine contre la goutte.

(*Formule de Koppe.*)

Koppe recommande à l'extérieur la composition suivante :

Baume de copahu,	
Baume du Pérou,	āā 40 grammes.
Huile de sabine (1 drachme).	4 gr. (environ).

Cette composition, au moyen de charpie, est appliquée sur la partie malade.

84. **MIXTURE** contre les coliques de la région ombilicale.

(*Formule du docteur Josat.*)

Thridace,	4 grammes.
Gouttes de Rousseau,	8 gouttes.
Eau gommée,	250 grammes.
Amidon,	4 —
Huile d'œillette,	15 —

F. S. A.

Cette mixture doit être administrée en lavements, en trois fois et à trois heures d'intervalle.

85. **MIXTURE** éthérée de guaco.

(*Formule de M. Simmonds.*)

Suc frais de guaco (1),	30 grammes.
Ether sulfurique,	120 —

Laissez macérer pendant quatre heures, filtrez et conservez.

(1) On conçoit que cette mixture ne peut être préparée que dans les lieux où croît le *mikania guaco*, l'Amérique méridionale, les Antilles, où il est naturalisé. Les préparations de guaco ont été données contre le choléra et contre les morsures des serpents.

MORT AUX MOUCHES.

86. **MORT** aux mouches non arsenicale.

On sait que Brande a indiqué la solution de quassia excelsa pour tuer les mouches.

L'interdiction de l'emploi des substances toxiques pour les préparations réclamées par les besoins hygiéniques, nous portent à publier un moyen qui est très-employé en Suisse pour la destruction des mouches.

Quassia amara,	8 grammes.
Eau,	500 —
Mélasse,	125 —

Faites bouillir le quassia avec l'eau pendant dix minutes. On passe et on ajoute la melasse.

Les mouches se jettent avec avidité, sur cette préparation, et elles périssent promptement après en avoir fait usage.

PATES.

87. **PATE** pour noircir les cheveux.

Azotate d'argent,	15 grammes.
Proto-azotate de mercure,	15 —
Eau distillée,	125 —

On fait dissoudre, on filtre, on lave le filtre avec assez d'eau pour obtenir 165 grammes de liquide.

On fait avec cette solution et suffisante quantité d'amidon une pâte claire, on en enduit les cheveux le soir, on couvre la tête de taffetas gommé, le lendemain on lave la tête et on l'enduit d'un corps gras quelconque.

PASTILLES.

88. **PASTILLES** de citrate ferromanganeux.

(*Formule de M. Burin-Dubuisson.*)

Citrate ferromanganeux,	1 gramme.
Sucre très-fin aromatisé à volonté,	16 —

Convertissez selon l'art en pastilles de 5 décigrammes.

On donne ces pastilles contre la chlorose.

89. **PASTILLES** de lactate ferromanganeux.

(*Formule de M. Pétrequin.*)

Lactate de fer et de manganèse,	20 grammes.
Sucre fin,	400 —
Eau,	Q. S.

Faites des pastilles à la goutte de 5 décigrammes.

On les prescrit contre la chlorose à la dose de 6 à 12 dans les vingt-quatre heures.

90. PASTILLES de protocarbonate de fer.

(*Formule de M. Guillaumont, pharmacien à Manosque.*)

Sulfate de fer pur,	100	grammes.
Carbonate de soude cristallisé,	120	—
Gomme arabique pulvérisée,	60	—
Sucre fin,	600	—
Cannelle en poudre,	2	—

Agissez comme pour les pilules de Vallet. Quand vous aurez obtenu le magma de protocarbonate de fer, que vous l'aurez bien exprimé, vous mêlerez exactement le sucre avec la poudre de cannelle auxquels vous ajouterez le mélange de gomme et de protocarbonate de fer. On fait 600 tablettes, qui renfermeront chacune sensiblement 5 centigrammes de carbonate ferreux.

91. PASTILLES de salicilite de potasse ou de soude comme diurétique.

(*Formule de M. le docteur Hannon.*)

Salicilite de potasse ou de soude,	2 grammes.
Sucre et gomme adragante,	Q. S.

F. S. A. 240 pastilles, dont on prendra 4 à 10 par jour.

Ou bien :

Salicilite de potasse et de soude,	2 grammes.
Extrait de chiendent,	Q. S.

Pour 120 pilules, dont on prend de 2 à 5.

Ces pastilles ou pilules doivent être conservées dans un lieu sec et dans un flacon bien bouché.

Nota. On sait que c'est de la reine-des-prés que s'extrait l'acide salicileux. Voir à ce sujet les travaux de M. Hannon dans le *Journal de pharmacie et chimie*, page 292.

PESSAIRES.

92. PESSAIRE médicamenteux.

(*Formule de M. Churchill.*)

Ce pessaire, utile contre les accidents névralgiques qui résistent souvent aux sangsues, surtout chez les femmes faibles, se prépare en prenant :

Opium,	10	centigr.
Cire blanche,	2	grammes.
Axonge,	6	—

Faisant du tout une masse médicamenteuse qu'on introduit, à l'aide du spéculum, de manière à ce qu'il soit en contact avec le col de l'utérus.

PILULES.

93. PILULES de chlorure de zinc contre le cancer du nez.

(*Formule de M. Verbeek.*)

Chlorure de zinc,	1 gr. 50 centigr.
Extrait de ciguë,	0 gr. 75 centigr.
Racine de galac,	10 grammes.
Extrait de chardon bénit,	6 —

On fait selon l'art 90 pilules; on en prend trois par jour.

Le malade doit se mettre à la diète végétale lactée, et faire usage d'eau froide pour boisson.

Une femme de quarante-trois ans, au teint jaune paille, portait depuis plusieurs mois, sur le côté gauche de la pointe du nez, une petite tumeur percée à son centre, d'où sortait une matière ichoreuse, jaune brunâtre. M. Verbeek toucha plusieurs fois ce bouton avec le chlorure de zinc dissous dans partie égale d'eau et prescrivit les pilules dont nous venons de rapporter la formule.

La tumeur finit par tomber et laissa à sa place de belles granulations qui ne tardèrent pas à se cicatriser. On continua les pilules. Cinq mois après, la tumeur se reproduisit, du volume d'un gros pois, avec douleurs lancinantes. M. Verbeek la détruisit en dix jours et continua pendant quelque temps de toucher avec le chlorure de zinc la place restée saine qui se cicatrisa. La guérison date de sept ans.

94. PILULES de fumarine.

(*Formule de M. Hannon.*)

Ces pilules contiennent 2 centigrammes et demi de *fumarine* ou d'acétate, d'hydrochlorate ou de sulfate de cette base, qu'on divise dans une quantité convenable de poudre inerte et de mucilage.

On administre trois ou quatre de ces pilules par jour, huit à dix jours de leur emploi, contre la pléthore et contre les phlegmasies.

Selon M. Hannon, la fumarine est moins soluble que ses sels, elle a moins d'action. Il donne pour les sels la préférence à l'acétate.

95. PILULES d'arséniate de fer.

(*Formule de M. Biett.*)

Arséniate de fer,	15 centigram.
Extrait de houblon,	36 décigram.
Poudre de guimauve,	18 —
Sirop de fleurs d'oranger,	Q. S.

Pour faire 48 pilules.

(*La suite au prochain numéro.*)

87. **ALCOOLATURE** d'aconit contre la goutte inflammatoire.

Alcoolature d'aconit,	1 gramme.
Eau distillée,	30

Une cuillerée à bouche toutes les deux heures.

88. **ALCOOLÉ** de chlorhydrate de fer dans l'érysipèle ;

Par MM. Hamilton et Charles Bell.

Oxyde rouge de fer,	1 gramme.
Acide chlorhydrique,	4 —
Alcool,	6 —

Quinze à vingt gouttes toutes les deux heures.

89. **AMIDON** ; son emploi dans divers cas de maladies de la peau ;

Par M. Cazenave.

L'amidon est une substance blanche, inodore, insipide, très employée en médecine comme analeptique, émolliente ; M. Cazenave s'en sert comme topique dans un grand nombre d'éruptions aiguës, dans l'eczéma, le lichen, l'herpès, l'impétigo, l'acné.

A titre négatif, l'amidon peut être employé pour remplacer les lotions et les pommades qui, très souvent, sont mal tolérées.

Dans un grand nombre de cas, il remplace avantageusement les cataplasmes de fécule de pommes de terre, qui ne peuvent pas être longtemps employés et après lesquels il peut y avoir de l'inconvénient à laisser la peau exposée, sans rien qui la garantisse, au contact de l'air.

Enfin, c'est, suivant M. Cazenave, un moyen efficace pour calmer les démangeaisons. Dans le cas de prurit des bourses, de l'anus, des aines, soit sans lotion préalable, soit après avoir lavé avec une solution alcaline ou autre et après avoir exactement essuyé, il est très utile de saupoudrer les parties malades avec une houppe imprégnée d'amidon sec.

Ce praticien se sert le plus souvent d'amidon pulvérulent pur ; mais dans quelques circonstances, il l'a associé avec avantage avec l'oxyde blanc de zinc, le camphre, etc.

Mélange pulvérulent.

Oxyde blanc de zinc,	8 grammes.
Poudre d'amidon,	125 —

Mêlez.

Pour saupoudrer matin et soir les surfaces atteintes d'eczéma aigu, d'acné rosacea, d'impétigo, d'herpès.

Autre.

Oxyde blanc de zinc,	8 grammes.
Camphre,	2 —
Poudre d'amidon,	125 —

Mêlez.

Pour saupoudrer les aines, les aisselles, les parties génitales dans le cas de prurigo.

(*Ann. des maladies de la peau et de la syphilis.*)

90. **ANTIDOTES** de la strychnine.

Tannin, 60 centigr. dans de l'eau distillée et du sirop simple.

On donne ensuite une décoction d'écorce de chêne, 60 grammes.

Colature,	180 —
Sirop de cannelle,	30 —
Ether sulfurique,	1 —

91. **ARSENIC** employé comme fébrifuge ;

Par M. Boudin.

Vin,	35 grammes.
Eau de cannelle,	35 —
Solution arsénicale,	10, 20, 30, 60 —

Cette solution est faite avec :

Eau,	100 grammes.
Oxyde blanc d'arsenic,	1 décigr.

On débute par 5 centigrammes d'oxyde blanc d'arsenic en une seule fois.

92. **BAINS** contre les rhumatismes chroniques ;

Par M. Smith.

Carbonate de soude,	1 kilogr.
Essence de térébenthine,	200 grammes.
Essence de romarin,	10 —

Chez les femmes à peau délicate et chez les enfants, on réduit la dose de térébenthine à 50 grammes. On reste dans le bain de dix à quinze minutes. On commence le traitement par 500 grammes de carbonate de soude, 150 de térébenthine. On répète ces bains tous les deux ou trois jours.

93. **BOLS** de copahu et de cubèbe contre l'hématurie ;

Par le docteur Avella.

Copahu,	50 centigr.
Cubèbe,	30 —

Faire prendre deux bols semblables par jour.

94. CAUTÉRISATION des fosses nasales dans les ophtalmies chroniques ;

Par M. Tavignot.

Poudre d'iris,	30 grammes.
Nitrate d'argent pulvérisé,	1 —
Camphre,	2 —

Une, puis deux prises par jour.

Autre.

Poudre d'iris,	30 grammes.
Sulfate de zinc,	2 —
Camphre,	1 —

On peut augmenter la quantité du sulfate de zinc ou substituer le sulfate de cuivre. Il faut en continuer l'usage jusqu'à ce qu'on ait obtenu une sorte d'inflammation érythémateuse de la muqueuse nasale.

95. COLIQUE de plomb ; son traitement.

(*Formule de M. Bretonneau.*)

Poudre.

Extrait de belladone,	5 centigr.
Poudre de racine de belladone,	10 —

Le second jour, 10 centigrammes de l'un pour 20 centigr. de l'autre.

Le troisième jour, 15 centigr. pour 30 centigr.

Le quatrième jour, 20 centigr. pour 20 centigr.

Donnez des quarts de lavements contenant :

Extrait de belladone,	2 à 3 centigr.

Faites des frictions sur l'abdomen avec :

Axonge,	10 grammes.
Extrait de belladone,	5 —

96. COLLYRE pour provoquer rapidement la rétraction de l'iris, à la suite des plaies ou des ulcérations de la cornée.

(*Formule de M. Morehouse.*)

Sulfate d'atropine,	25 centigr.
Eau distillée,	30 grammes.

On fait des applications de ce collyre avec un petit pinceau.

97. COLLYRES avec le nitrate d'argent, la teinture de cantharides, la teinture d'iode, le sublimé corrosif.

(*Formules de M. Tavignot.*)

COLLYRE AU NITRATE D'ARGENT.

Eau distillée,	30 grammes.
Nitrate d'argent,	3 —

On obtient ainsi un collyre très actif, dont on fait usage de la manière suivante : trois à quatres gouttes seulement sont instillées dans l'œil malade ; cinq à six heures après cette première instillation, s'il n'est pas survenu une réaction jugée suffisante, on a recours à une seconde ; une troisième peut même être indiquée dans quelques circonstances.

M. Tavignot a prescrit ce collyre dans des cas de kératite plastique onctuée et de kératite vasculaire superficielle, toutes deux passées à l'état chronique ; il a remarqué que l'action du collyre était assez énergique pour le but que l'on se propose. Il ajoute, néanmoins, que l'on peut encore, et sans inconvénient, augmenter la dose de l'agent substituteur dans des cas plus graves et devenus rebelles. C'est ainsi que la dose du nitrate d'argent peut être portée à 6 grammes pour 30 grammes d'eau distillée, dans le pannus ; par exemple :

COLLYRE AVEC LES CANTHARIDES.

Eau distillée,	30 grammes.
Teinture de cantharides,	2 —
Gomme,	Q. S.

Pour tenir en suspension.

L'action de ce collyre est réellement énergique. On l'emploie comme le précédent ; mais on n'y a recours que dans les cas réellement désespérés, tels que ceux que l'on combattait naguère par l'inoculation du pus provenant de l'ophthalmie contagieuse.

COLLYRE AVEC L'IODE.

Eau distillée,	30 grammes.
Teinture d'iode,	6 —
Iodure de potassium,	4 —

Ce collyre détermine une réaction phlegmasique moins intense que les précédents, et néanmoins son action résolutive a paru, dans plusieurs cas, d'une énergie extrême. M. Tavignot l'a employé pour combattre les lésions multiples de la cornée caractérisées par des épanchements plastiques disséminés dans cette membrane, des vaisseaux nombreux à sa surface, un ramollissement de son tissu. Mais, pour agir efficacement, ce collyre doit être récemment préparé ; après vingt-quatre ou trente-six heures, l'iode a changé d'état, et le médicament n'agit plus. Plusieurs fois il a instillé quelques gouttes de teinture d'iode pure dans des yeux atteints de pannus granuleux.

COLLYRE AU SUBLIMÉ.

Eau distillée,	30 grammes.
Sublimé corrosif,	20 centigr.

On obtient ainsi un collyre assez énergique dans son action sur l'œil, sans qu'il en résulte une réaction trop vive.

98. CRÉOSOTE dans le traitement interne du charbon;

Par M. Eutenberg.

Créosote,	1 goutte.
Esprit de vin rectifié,	10 —
Décotion de guimauve,	180 grammes.

Une cuillerée toutes les heures; on panse les incisions avec un mélange de créosote, d'essence de térébenthine, d'alcool camphrée.

99. DÉCOCTION de buis contre l'arthrite chronique.

(*Formule de M. Cazin.*)

Rapures de racines de buis,	30 grammes.
Eau,	1 kilogr.

Faites bouillir jusqu'à réduction de 500 grammes.

A prendre les 500 grammes en trois doses dans les vingt-quatre heures.

100. DÉCOCTION et POUDRE hémostatique de matico;

Par M. Cazendre.

On lave la blessure et on en arrose les bords rapprochés avec une infusion froide, ou mieux une décoction:

Feuilles de matico,	30 à 40 grammes.
Eau,	1 litre.

Et on place par dessus une couche de feuilles ou de poudre de feuilles.

Pour l'usage interne: infusion à froid.

Feuilles de matico,	4 à 8 grammes.
Eau,	1 litre.

Prendre un quart de verre quatre à huit fois par jour, ou à la même dose de la décoction suivante:

Feuilles de matico,	3 à 5 grammes.
Eau,	1 litre.

101. DÉCOCTION de polygala senega dans l'amenorrhée;

Par M. Chapman.

Eau bouillante,	1 litre.
Polygala senega,	30 grammes.

Faire bouillir jusqu'à réduction d'un tiers et ajouter une substance amère aromatique pour détruire les effets nauséeux de cette boisson.

On administre à la dose de 120 grammes dans les vingt-quatre heures tous les jours à l'approche des époques menstruelles.

102. DÉCOCTION de racines de bardane contre les accidents tertiaires de la syphilis;

Par le docteur Cazin.

Racines de bardane en morceaux,	240 grammes.
Vin blanc et eau de fontaine,	1,000

Faire bouillir jusqu'à réduction de moitié et ajouter à la fois:

Follicules de séné,	30 grammes.

Prendre 250 grammes chaque matin.

103. EAU artificielle de Vichy.

Bicarbonate de soude,	5 grammes.
Chlorure de sodium,	20 centigr.
Sulfate de soude,	50 —
Sulfate de magnésie,	15 —
Sulfate de fer,	1 —

Pour une bouteille d'eau, ajoutez 3 grammes d'acide citrique pour la rendre gazeuse.

104. EAU de goudron de M. Cazenave.

Goudron,	200 grammes.
Eau commune,	1,000 —

Faites macérer l'eau sur le goudron.

105. EAU distillée de roses;

Par M. Leguay.

Pétales de roses pâles,	8 kilogr.
Chlorure de sodium,	400 grammes.
Eau commune,	12 litres.

Pilez les fleurs de roses avec le sel, placez-les sur un diaphragme et distillez à un feu modéré jusqu'à ce que vous ayez obtenu 8 litres d'eau distillée. Le pilage a pour but d'obtenir toute l'huile volatile contenue dans les pétales, et d'en diminuer le volume. L'addition du chlorure de sodium produit une élévation de température.

Selon M. Leguay, l'eau de roses obtenue par ce procédé, est aussi aromatique à la fin de l'opération qu'au commencement.

106. **EAU** purgative gazeuse au tartrate de soude;

Par M. Viel.

Cette eau jouit de propriétés purgatives aussi puissantes que celles de l'eau de Sedlitz, ayant surtout l'avantage d'être prise sans répugnance, et de ne pas exciter les vomissements chez les personnes délicates.

Voici sa formule :

Tartrate de soude,	32, 48 ou 60	grammes.
Bicarbonate de soude,	2	—
Acide citrique,	4	—
Eau,	300	—

Faites d'abord dissoudre le tartrate et le bicarbonate de soude dans la quantité d'eau prescrite, filtrez, puis ajoutez l'acide, bouchez et ficelez.

Cette eau se conserve très bien, elle est d'un prix de revient à peu près égal à celui de l'eau de Sedlitz.

107. **ÉLIXIR** de Garus.

(*Formule adoptée par la Société de pharmacie d'Anvers.*)

Aloès succotrin,	31	grammes.
Safran,	31	—
Myrrhe,	31	—
Cannelle,	31	—
Girofle,	31	—
Noix muscades,	16	— 50
Alcool à 21° Cartier,	8	kilogr.
Eau de fleur d'oranger,	500	grammes.

Faire macérer pendant deux jours et distiller au bain-marie pour obtenir la liqueur alcoolique.

Ajouter : Sirop de capillaire.

Colorer le mélange avec Q. S. de safran (16 gr.) que l'on fait macérer dans l'eau de fleurs d'oranger.

108. **ÉLIXIR** odontalgique.

(*Formule de M. Violand.*)

Teinture de Pyrèthre,	2	parties.
Ether camphré,	2	—
Laudanum de Sydenham,	1	—

Mêlez.

Quelques gouttes sur du coton qu'on place sur la dent.

109. **EMPLATRE** d'euphorbe.

(*Formule de M. Hainaut.*)

Axonge,	155	grammes.
Cire jaune,	93	—
Poudre d'euphorbe,	250	—

Faites digérer la résine et l'axonge pendant deux heures, ajoutez la cire, et remuez jusqu'à refroidissement.

110. **EMPLOI** avantageux du pain de son contre la constipation.

Le pain de son, employé comme nourriture habituelle, a été avantageusement employé par M. Goupil pour guérir une jeune fille d'une constipation persistante. Ce pain agit en désagrégeant, et non en rendant plus fluides les matières fécales; les particules du son s'interposent entre les matières de la digestion, les rendent pulvérulentes et en facilitent l'expulsion. Cet emploi est donc utile à connaître, et il est bon de rappeler qu'à Paris, l'ervaleuta, ou farine de lentilles, a été employée dans le même but. Cette farine a été faite avec tous les résidus de lentilles avariées, ce qui tend à faire subordonner son emploi à celui d'un produit d'une origine plus convenable.

111. **EMPLOI** externe de l'ipécacuanha, dit *liniment de Hannay*.

Poudre d'ipécacuanha,	1	partie.
Huile d'olives,	1	—
Axonge,	2	—

112. **EMPLOI** de l'oxyde d'argent;

Par M. Throcat.

Oxyde d'argent,	60	centigr.
Opium en poudre,	5	—

F. S. A. 12 pilules; une matin et soir.

Autre.

Oxyde d'argent,	50	centigr.
Acétate de morphine,	5	—

F. S. A. 20 pilules; une matin et soir.

Pour la préparation de l'oxyde d'argent, on décompose un sel soluble d'argent, le nitrate, par exemple, par un soluté de soude ou de potasse caustique, on lave à plusieurs eaux le précipité noir produit, c'est l'oxyde d'argent. Cet oxyde, étant peu stable, on le conserve dans un flacon bouché avec soin.

113. **EMPLOI** des opiacés contre la fièvre typhoïde.

(*Formule de Bena Jones.*)

Camphre,	10	centigr.
Opium,	2 1/2	—

Une pilule toutes les demi-heures.

On peut porter jusqu'à 5 centigr. la dose de l'opium.

114. **EMPLOI** du seigle ergoté contre la paraphlégie;

Par M. Gerard.

Seigle ergoté,	50 centigrammes.

Progressivement élever la dose à 2,50 grammes.

115. **EMPLOI** du sumbul contre l'hystéro-épilepsie;

Par M. Pettigren

Teinture de sumbul,	10 gouttes.
Eau,	Q. S.

Prendre trois fois par jour.

116. **EMPLOI** du tartre stibié contre les rhumatismes articulaires;

Par le docteur Aran.

Tartre stibié,	40 centigr.
Eau,	Q. S.

Porter la dose de 40 à 60 le second jour.

117. **EMPLOI** du valérianate de zinc contre la catalepsie.

(*Formule du docteur Bo.*)

On emploie le valerianate de zinc à la dose de 1 gramme et 1 gr. 50 dans les vingt-quatre heures.

118. **EMULSION** iodée employée dans le service du Dr Ricord.

Huile d'amandes douces,	30	grammes.
Sirop diacode,	30	—
Gomme arabique,	15	—
Eau Q. S. pour 125 gr. d'émulsion.		
Ajoutez teinture d'iode,	4	—

119. **EMULSIONS** purgatives à l'huile de ricin;

Par M. Thorel, pharmacien.

1° Huile de ricin,	30	grammes.
Sirop de limons ou autre,	15	—
Eau,	30	—
Gomme arabique pulvérisée,	4	—
2° Huile de Ricin,	45	grammes.
Sirop de limons,	25	—
Eau,	45	—
Gomme pulvérisée,	6	—
3° Huile de Ricin,	60	grammes.
Sirop de limons,	30	—
Eau.	60	—
Gomme pulvérisée,	8	—

Peser l'huile et le sirop, verser sur la gomme, agiter vivement une ou deux minutes, mélanger l'eau peu à peu.

120. **EXTRAIT** de sang de bœuf.

Préparation.

On prend du sang de bœuf très frais, on l'agite jusqu'a ce qu'il soit refroidi, on le passe sur un tamis, et on l'évapore au bain-marie à siccité complète sans cesser de remuer. Quand il est refroidi on le reduit en poudre.

121. **EXTRAIT** de viande.

M. Van Breslau a fait préparer un extrait de viande ainsi à la pharmacie royale de Munich.

On prend de la viande fraîche de bœuf, debarrassée, autant que possible, de sa graisse, hachée très menue, et pilée dans un mortier de pierre avec de l'eau froide ou tiede, puis exprimée à l'aide d'une presse. Le residu est traité de la même manière. La viande, privée de son suc, peut être employée comme aliment, car mêlée convenablement avec des végétaux, cette viande est encore très nourrissante.

Le suc de viande, faiblement étendu d'eau, possede une couleur rougeâtre, il a une reaction légerement acide.

On le chauffe a 70° ou presqu'à l'ébullition, afin de coaguler l'albumine.

Le suc privé de l'albumine et écumé, est évaporé au bain-marie, en remuant sans cesse jusqu'a consistance d'extrait et conservé à la maniere des extraits des plantes. Comme la creatine dont la viande de bœuf ordinaire ne donne que 1 partie sur 1000, peut être obtenue, en plus grande quantité du cœur, (d'après Gryory, 1000 parties donnent 1,37–1,41 de creatine) comme elle est un des principes constituants de l'extrait de viande et que le cœur renferme les autres éléments, on emploie les cœurs de bœuf.

122. **FOMENTATION** diurétique.

(*Formule de Christison.*)

Poudre de feuilles de digitale,	30	grammes.
Eau bouillante,	600	—

F. S. A. Imbiber des compresses et appliquer sur l'abdomen et les membres infiltrés.

123. **FOMENTATIONS** avec le vin scillitique, contre l'hygroma chronique.

Le docteur Don Manuel Serrano est parvenu à faire disparaître deux fois un hygroma chronique par un traitement externe qui consiste exclusivement dans les fomentations de vin scillitique préparé comme suit : on fait macerer pendant quarante-huit heures deux onces de scille dans moitié (1,000 grammes) d'une azumbre de vin blanc. Il suffit d'appliquer sur la tumeur des compresses trempées dans ce liquide et très souvent répetées, de les maintenir au moyen de quelques tours de bande purement contentifs, sans qu'il soit nécessaire que le malade garde le repos. — Si les résultats obtenus par le médecin espagnol se confirment, il faudra ajouter un moyen de plus à la liste des topiques qui suffisent, dans certains cas, à déterminer la résorption du liquide renfermé dans les bourses séreuses.

124. **FORMULES** pour l'administration du tannin.

Potion.

Tannin,	1	gramme.
Eau distillée d'absinthe,	100	—
Eau de menthe,	8	—
Sirop de guimauve,	30	—

A prendre par cuillerée toutes les trois heures.

Poudre astringente

Tannin,	1 gr. 20	centigr.
Poudre d'opium,	60	—
Seigle ergoté,	75	—
Sucre blanc,	15 gr.	—

Dix paquets. Un toutes les quatre heures.

Pour les enfants, diminuer la dose de moitié; remplacer par la craie le seigle ergoté, à la dose de 2 grammes.

Pilules.

Tannin,	1 gr. 25	centigr.
Poudre d'opium,	50	—
Extrait de cigue,	40	—
Poudre d'épicacuanha,	50	—

Dix pilules. Trois ou quatre par jour.

Autre.

Tannin,	25	centigr.
Opium,	25	—

Cinq pilules. Une toutes les heures jusqu'à arrêt de l'hémorrhagie.

Lotions.

Tannin,	60	centigr.
Teinture de krameria-triandria,	15	grammes.
Eau de roses,	45	—

Pommade.

Tannin,	2 gr. 50	centigr.
Sucre blanc pulvérisé,	2	grammes.
Essence de lavande,	5	gouttes.
Axonge récente,	30	grammes.

Autre.

Tannin,	2	grammes.
Soufre sublimé,	60	centigr.
Spermaceti,	5	grammes.
Axonge,	60	—
Essence de lavande,	5	gouttes.

125. **FORMULE** modèle pour une potion au nitrate d'argent;

Par M. Delioux.

Blanc d'œuf,	100	grammes.
Eau,	120	—

Filtrez à travers un linge fin.

Ajoutez ensemble après avoir dissous séparément les deux sels dans S. Q. d'eau distillée :

Azotate d'argent,	0,05	centigr.
Chlorure de sodium,	0,05	—
Sirop de sucre,	30	grammes.

La dose du nitrate d'argent n'a rien d'absolu. La composition de la potion a pour but de ne causer aucune douleur ni aucun trouble dans les organes digestifs.

126. **FRICTIONS** de chloroforme dans le tétanos;

Par le docteur Morisseau.

Frictions avec 4 grammes de chloroforme en trois fois dans la journée.

Le soir bain de vapeurs acidulé.

Le lendemain frictions avec 20 grammes de chloroforme en trois fois.

Après cinq jours de traitement, guérison.

127. **FRICTIONS** employées contre les péritonites puerperales;

Par le docteur Vacca

Baume tranquille,	30	grammes.
Iodure de potassium,	2	—
Iode,	1	—
Axonge,	15	—

128. **FRICTIONS** employées contre les rhumatismes.

Chloroforme,	10	grammes.
Huile essentielle de térébenthine,	20	—

129. **GANGRÈNE** de la bouche; son traitement.

Par M. Van-Edden.

Potion.

Sulfate de soude,		
Vin stibié,	āā	8 grammes.
Extrait de semences,		
Sirop de séné,	30	—

M. U. US. A prendre une cuillerée à café toutes les heures.

Collatoire pour toucher les gencives.

Teinture de cachou,	4	grammes.
Acide hydrochlorique,	2	—
Miel rosat,	180	—

M. adus. ext.,

Quelques jours après.

Collatoire.

Infusion de fleurs de roses rouges,	180	grammes.
Alun cru,	1	—
Acide hydrochlorique,	2	—
Miel épuré,	30	—

Potion.

Follic. de séné,	5	grammes.
Infusez dans eau,	16	—
Vin stibié,	8	—
Alcool aromatique,	4	—
Extrait de semences,	7	—
Sirop de séné,	10	—

A prendre toutes les heures une cuillerée à café.

Quelques temps après, compresses mouillées par :

Acide pyroligneux,	8	grammes.
Miel rosat,	180	—

Placer sur la joue :

Racine d'arnica,	30	—
Infusez dans eau,	300	—
Camphre,	4	—
Ajoutez miel épuré,	Q. S.	
Chlorure de chaux liquide,	60	grammes.

130. **HUILE** de foie de morue; nouveau mode de l'administrer;

Par M. Loge.

Mucilage de légumine additionnée de 1/20 ou 1/24 de suc pancréatique,	1	gramme.
Huile de foie de morue,	6	—

L'huile se solidifie, se sèche, se conserve et peut ensuite se délayer comme une sorte de chyle artificiel. Cette huile ainsi traitée est entièrement absorbée.

131. **HUILES** iodées;

Par M. Bourgeois de Faverdaz.

Huile d'amandes douces,	500	grammes.
Iode,	1 gr. 80	centigr.
Ether rectifié,	4	grammes.

Faites dissoudre l'iode dans l'éther et ajoutez la solution à l'huile. On met cette huile avec P. E. d'huile de foie de morue, on filtre et l'on a un produit clair et plus facile à prendre que l'huile de foie de morue.

Autre.

Huile d'amandes douces,	500	grammes.
Iode,	80	centigr.

Triturez dans un mortier en verre l'iode, on ajoute l'huile peu à peu.

132. **HUILE** iodée destinée à remplacer l'huile de foie de morue.

(*Procédé de M. Personne.*)

On fait dissoudre 5 grammes d'iode dans 1 kilogramme d'huile d'amandes douces, puis on fait passer un courant de vapeur d'eau jusqu'à complete decoloration, puis on ajoute 5 grammes d'iode, on fait passer un courant de vapeur d'eau jusqu'à la décoloration complète.

Il est préférable de mettre l'iode par petites fractions, pour éviter que le produit ne reste coloré par suite de l'action de l'iode sur certains principes qui accompagnent l'huile.

Lorsqu'on agit ainsi, on n'aperçoit pas de trace de vapeur d'iode indiquant la déperdition. L'eau qui se condense, possède une action très acide, due à l'acide chlorhydrique. On la décante d'abord, on lave l'huile avec un faible solute de bicarbonate de potasse et de soude jusqu'à ce que toute réaction acide soit disparue, enfin on laisse déposer et on filtre.

On pourrait, en ajoutant successivement des fractions d'iode, charger beaucoup plus l'huile mais quelles que soient les precautions prises, l'huile sera alors toujours coloree.

L'action de cette huile sur l'estomac, ne paraît avoir lieu qu'environ une heure et demie après qu'elle a été prise. Car lorsqu'on fait prendre 40 grammes d'huile d'iode médicinale (à 5 grammes d'iode pour 1000), la salive, après une heure et demie indique la présence de l'iode, car si l'on met cette salive en contact avec un peu d'empois et une goutte d'acide sulfurique, on a une coloration bleue, indiquant la présence de l'iode.

133. **HUILE** iodée médicinale.

Mode de préparation de M. Deschamps.)

Huile douce d'amandes, 100 grammes.
Solution alcoolique d'iode (au 12e), 24 —

Versez le mélange dans une cornue, introduisez-y une feuille de platine et distillez avec précaution, jusqu'à décoloration, retirez le liquide de la cornue, lavez-le avec de l'eau contenant un millième de son poids de bicarbonate de soude, puis à l'eau simple; agitez l'huile avec 2 grammes d'amidon, chauffez au bain-marie pendant une heure, filtrez et conservez.

100 grammes de cette huile, contiennent 52 centigr. d'iode.

134. **INFUSION** antidyssentérique de yalhoy;

Par M. Ruiz.

Écorces concassées de yalhoy, 6 grammes.
Eau bouillante, 500 —

Laissez infuser une heure, en agitant de temps en temps, filtrez à travers un linge; à prendre en deux doses.

135. **INFUSION** d'ipécacuanha dans la dyssenterie.

(*Méthode brésilienne.*)

Poudre ou racine concassée d'ipéca, 2 à 8 grammes, selon l'énergie qu'on veut donner à la médication.

Verser dessus 200 à 300 grammes d'eau bouillante : laisser infuser 10 à 12 heures; décanter avec précaution, verser sur le marc une nouvelle quantité d'eau bouillante, décanter après l'infusion et opérer une troisième fois de même. Chaque infusion sert pour un jour : on masque par du sucre et de l'eau de fleurs d'oranger la saveur désagréable du médicament.

On emploie aussi la décoction suivante :

Ipéca, (selon le cas.)
Eau bouillante (15 minutes), 300 à 400 grammes.

136. **INFUSION** employée dans le traitement de la pneumonie.

(*Formule du docteur Ressiguier.*)

Ipécacuahna, de 1 gr. 50 à 3 gram.
Eau, 120 gr. à 180 —

A prendre toutes les heures.

On ajoute quelquefois à cette infusion :
Sirop diacode, 15 à 30 grammes.

137. **INJECTIONS** ammoniacales contre l'aménorrhée;

Par M. Broussonnet.)

M. le professeur Broussonnet de Montpellier, vient de retirer de l'oubli les injections ammoniacales autrefois très vantées contre l'amenorrhée et tombées dans l'oubli, on ne sait trop pourquoi.

Voici en quoi elles consistent : la malade s'injecte trois ou quatre fois par jour dans le vagin 10 à 12 gouttes d'ammoniaque étendues dans trois ou quatre cuillerées de lait. Ces injections ne réussissent qu'à la condition de produire un peu de douleur. On devra donc augmenter la dose de l'ammoniaque s'il ne se produit pas de douleur, la diminuer au contraire, s'il s'en produit trop. Ces injections ne sont commencées que deux ou trois jours avant l'époque des règles et sont suspendues dès que celles-ci paraissent ou dès que leur époque est passée.

138. **INJECTIONS** ammoniacales contre l'aménorrhée.

(*Formule de Lavagna.*)

Lait chaud, 2 cuillerées.
Ammoniaque liquide, 10 ou 12 gouttes.

(*Formule de M. Nicaio.*)

Ammoniaque liquide, 40 gouttes.
Mucilage de gomme arabique, 15 grammes.
Décoction d'orge, 400 —

Il faut ne pas exagérer la quantité d'ammoniaque qui est ici peut-être même un peu irritante.

139. **INJECTIONS** astringentes contre la blennorrhagie;

Par le docteur Ricord.

Tannin, 50 grammes.
Sulfate de zinc, 50 —
Eau de roses, 200 —

Deux ou trois injections par jour.

140. **INJECTIONS** astringentes contre la blennorrhagie.

(*Formule de M. Vidal.*)

Eau de roses, 200 grammes.
Azotate d'argent, 2 décigr.

Autre.

Eau de roses,	200 grammes.
Sous-acétate de plomb,	50 centigr.
Sulfate de zinc,	50 —

De deux à quatre injections par jour.

141. INJECTIONS astringentes;

Par M. Bodart.

Sulfate de fer,	125 grammes.
Sulfate d'alumine et de potasse,	125 —
Sulfate de zinc,	24 —
Hydro chlorate d'ammoniaque,	24 —
Acétate de cuivre,	24 —

On concasse tous ces sels, on les fait fondre dans leur eau de cristallisation; quand la fusion est terminée, on coule le tout sur un marbre comme on le fait pour la pierre-divine, on pulvérise et on passe au tamis.

Pour obtenir l'injection on prend de 6 à 10 grammes qu'on fait dissoudre dans 250 grammes d'eau distillée.

142. INJECTIONS iodées dans l'ascite;

Par le docteur Costes.

Eau distillée,	100 grammes.
Teinture d'iode,	20 —
Iodure de potassium,	2 à 4 —

143. INJECTIONS préparées avec l'alun.

Le sulfate d'alumine et de potasse est un astringent qui est utilement employé contre la blennorrhée en injections et aussi en lotions contre les éphélides, les excoriations de la peau et les engelures.

INJECTIONS ALUMINEUSES FULIGINÉES.

Décoction de suie,	500
Alun,	15
Eau,	184

F. S. A.

Contre les fleurs blanches.

INJECTION PAR L'URÈTRE (*Ricord*).

INJECTIONS ALUMINEUSES.

Eau de roses,	190 grammes.
Alun,	1 —

F. S. A.

INJECTION PAR LE VAGIN (*Ricord*).

Eau,	1,000 grammes.
Sulfate d'alumine,	2 —

F. S. A.

LOTIONS ASTRINGENTES (*Foy*).

Sulfate de zinc,	4 grammes.
Sulfate d'alumine,	4 —
Eau de plaintain,	500 —

F. S. A.

Contre les taches de rousseur et les engelures.

144. IODURE d'amidon soluble;

Par M. Brun-Buisson, pharmacien à Voiron.

Iode,	1 gramme.

Triturer dans un mortier de verre et ajouter successivement:

Amidon,	9 grammes.

Placer le tout intimement mélangé dans une marmite de fonte à l'intérieur émaillée, avec un couvercle luté et assujetti par un fil de fer, précaution nécessaire pour éviter une explosion quand l'amidon perd de son humidité. Placer l'appareil dans un brasier à demi incinéré et retirer au bout d'une demi-heure. Le tout étant refroidi, on trouve un produit bleu noir velouté double en volume qui recueilli, lavé à l'alcool absolu et séché est conservé pour l'usage.

145. IODURE d'amidon soluble;

Par M. Bodart.

Poudre d'amidon tamisée,	9 parties.
Iode,	1 —

Mélangez par petites portions l'amidon avec l'iode; quand la mixture est intimement faite, humectez légèrement la poudre iodurée avec un peu d'eau distillée; introduisez ce mélange dans une cornue, bouchez-la légèrement, plongez-la dans un bain-marie d'eau bouillante, et laissez l'iodure soumis à cette action pendant quatre heures consécutives, en agitant de temps en temps la cornue.

L'opération terminée, lavez avec l'alcool environ un litre pour 500 grammes de poudre; après ce lavage, filtrez, faites sécher et conservez pour l'usage dans un flacon bleu bouché à l'émeri.

146. IODURE d'amidon soluble.

(*Procédé de M. Duboys, de Limoges.*)

Triturez-iode,	20 grammes.
Amidon non torréfié,	180 —

On ne l'ajoute à l'iode que par petites quantités. On humecte ce mélange avec un peu d'eau, on l'introduit dans un

ballon on chauffe au bain-marie. Le ballon est plongé jusqu'au col. De temps en temps on le retire on l'agite on essaye si l'iodure devient soluble. Il faut au plus trois heures pour avoir l'iodure complètement et instantanément soluble dans l'eau.

L'iodure se trouve dans le ballon à l'état de pâte épaisse tenace et élastique qu'on lave sur un filtre plusieurs fois à l'alcool rectifié et qu'on dissout soit à l'étuve soit à l'air libre.

L'iodure est après sa dessiccation, noir, brillant, presque inodore, presque cristallisé et friable ; réduit en poudre il conserve son brillant. Cette poudre s'attache aux doigts et les bleuit s'ils sont humides. La solution dans l'eau est d'un bleu de cyanure de fer, mais elle n'est pas bleu lie de vin.

Ce procédé peut s'appliquer avec quelques modifications à la préparation des iodures de fer et de soufre.

147. **JULEP** avec le tartre stibié contre le pneumonie avec le délirium tremens ;

Par M. Sandras.

Un homme âgé de quarante-deux ans avait été pris de pneumonie pour laquelle on lui avait pratiqué trois saignées. La pneumonie n'en marcha pas moins et de plus il survint un délire violent avec tremblement des extrémités supérieures, agitation, sueurs profuses.

Il fut porté dans cet état à l'hôpital Beaujon où l'on constata du souffle dans un côté ; M. Sandras prescrivit aussitôt un julep contenant :

Tartre stibié,	30 centigr.
Sirop diacode,	50 grammes.
Vin de Bagnols,	45 —

A prendre dans les vingt-quatre heures. Le premier julep procura un peu de calme, un second amena le sommeil et la cessation du délire ; en même temps la pneumonie perdait de son intensité. Troisième julep auquel on ajoute l'application d'un vésicatoire volant sur un point circonscrit du thorax où le souffle persistait. Convalescence le cinquième jour. On supprime le tartre stibié et le sirop diacode, mais on continue le vin de Bagnols. Le malade a quitté l'hôpital quelques jours plus tard dans un état parfait de guérison.

148. **JUS** de plantain dans les fièvres intermittentes rebelles ;

Par le docteur Cheuvreuse.

Un quart de verre de jus de plantin avant le frisson, et de même à chaque accès.

149. **LAVEMENTS** albumineux au chlorure d'argent dans les flux intestinaux.

(*Formule de M. Delioux.*)

Blanc d'œuf,	n° 1.

On dissout dans :

Eau distillée,	250 grammes.

On filtre sur un linge et on prend :

Azotate d'argent cristallisé,	10, 20, 30 centigr.
Chlorure de sodium,	10, 20, 30 —

On dissout séparément les deux sels dans très peu d'eau distillée : on verse la solution de nitrate d'argent dans le liquide albumineux : il se fait un précipité floconneux, on ajoute le chlorure de sodium en agitant, le précipité se dissout et le liquide reste légèrement opalin. On peut se servir d'une seringue de metal. Cette solution ne doit pas être préparée d'avance.

150. **LAVEMENT** antidyssentérique de yalhoy ;

Par M. Ruyn.

Ecorces d'yalhoy concasées,	16 gram.
Eau de fontaine,	1,000 grammes.

Faites bouillir jusqu'à réduction d'un quart, passez en exprimant à travers un linge

Pour deux lavements.

151. **LAVEMENTS** contre les hernies étranglées ;

Par M. Maeyer.

Huile de croton,	10 gouttes.
Huile de ricin,	8 grammes.
Huile de menthe,	1 —

Mêlez.

Prendre en deux fois de deux heures en deux heures. L'huile de menthe est prescrite pour prévenir le vomissement.

152. **LAVEMENT** contre l'ivresse ;

Par M. Lalaux

Sel gris,	2 cuillerées à bouche.
Eau tiède,	4 verres.

Pour un lavement.

153. **LAVEMENT** employé contre la blennorhagie cordée.

(*Formule de M. Vidal.*

Camphre,	5 décigr.
Extrait d'opium,	4 centigr.
Jaune d'œuf,	n° 1
Eau,	160 grammes.

154. **LIMONADE** tartro-sodique;

Par M. Desvignes.

Bicarbonate de soude,	35 grammes.
Acide tartrique cristallisé,	35 —
Eau de fontaine,	450 —
Sirop de sucre,	60 —
Teinture de zeste de citron,	20 gouttes.

155. **LINIMENT** au nitrate d'argent contre les brûlures.

Ce remède fut employé par le docteur Kalt dans les circonstances suivantes :

Un homme avait, pendant un incendie, été atteint par la chute d'une toiture enflammée. Le visage, la poitrine, le ventre, les extrémités étaient tuméfiés : larges ampoules, dont plusieurs dépouillées de leur épiderme; douleurs violentes, pouls fébrile. L'épiderme fut détaché des parties malades, sur lesquelles on appliqua avec une barbe de plume la mixture suivante :

Nitrate d'argent fondu,	8 grammes.
Faites dissoudre dans eau distillée,	Q. S.
Huile de lin,	250 grammes.

Une heure après la première application, les douleurs avaient presque entièrement disparu; la surface était recouverte d'une croûte brunâtre, sèche, et à peu près insensible au toucher. Le deuxième jour, cessation complète des douleurs. Le cinquième jour, le gonflement n'existe plus; le malade ouvre les yeux; pas de trace de suppuration. Au quatorzième jour, l'épiderme artificiel formé par la mixture s'écailla, et laissa voir la peau parfaitement réparée.

Dans deux autres faits rapportés par l'auteur, les résultats furent aussi favorables. Le nitrate d'argent ainsi employé avec l'huile forme une couche protectrice, qui a l'avantage d'être élastique; tandis que la solution aqueuse se brise par places et ne recouvre les parties malades qu'incomplétement.

156. **LINIMENT** économique contre la gale;

Par le docteur Courbassier.

4 cuillérées à bouche de suie de cheminée tamisée.
1 cuillerée de sel de cuisine.
1 cuillerée de fleur de soufre.
Mêlez.

Délayer chaque soir une cuillerée du mélange avec Q. S. d'huile d'olive, se frictionner tout le corps, et garder le même linge pendant tout le traitement, qui est de six jours. Le septième se laver avec de l'eau légèrement vinaigrée.

157. **LIQUIDE** préservatif contre la syphilis.

(*Formule de M. Langlebert.*)

Alcool à 36°, Savon mou de potasse avec excès de base,	aà 40 grammes.

Faites dissoudre et filtrez, puis ajoutez :

Huile essentielle de citron, 20 grammes.

L'application de ce liquide doit durer deux minutes, puis on lave à l'eau fraîche.

158. **LIQUEUR** de cuivre muriato-ammoniacale, *tinctura salis ammoniaci cuprifera*; liqueur de Kœchlin contre l'épilepsie.

Chlorure de cuivre,	4 grammes.
Sel ammoniac,	15 —
Eau,	150 —

On l'emploie aussi au pansement des ulcères vénériens.

159. **LOOCH** huileux.

(*Formule de M. Thorel, pharmacien.*)

Huile d'amandes douces (récente),	30 grammes.
Gomme pulvérisée,	30 —
Sirop simple,	50 —
Eau,	60 —
Eau de laurier-cerise,	5 —

Peser l'huile et le sirop, verser sur la gomme, agiter vivement une ou deux minutes, puis mélanger l'eau peu à peu.

160. **LOTIONS** alcalines contre l'acné varioliforme de la face et du cou;

Par M. Bazin.

Eau commune,	500 grammes.
Carbonate de potasse,	2 —

Le malade passe deux fois par jour sur les boutons de la face et du cou, une éponge fine imbibée de la lotion.

161. **LOTIONS** antidartreuses;

Par M. Néligan.

Huile essentielle de citron,	8 grammes.
Huile de romarin,	4 —
Alcool rectifié,	1,000 —

On se sert de cette formule après s'être lavé avec une solution alcaline.

162. **LOTIONS** contre la gangrène de la région sacrée.

(*Formule de M. Miquel d'Amboise.*)

Perchlorure de mercure,	5 centigr.
Alcool,	30 grammes.

On lotionne trois ou quatre fois par jour avec ce liquide les endroits exposés à être frappés de gangrène.

On doit tenir avec la plus grande propreté les malades qui sont forcés de laisser les parties du corps exposées à une pression très prolongée.

On doit encore, malgré ces lotions, essayer de faire prendre au malade une position qui puisse faire varier les parties du corps sur lesquelles on l'appuie.

163. **LOTIONS** contre l'acné indurata.

(*Formule de M. Cazenave.*)

Eau distillée,	250 grammes.
Bichlorure de mercure de	25 à 30 centigr.

164. **LOTIONS** ammoniacales;

(*Formule de M. Cazenave.*)

Eau,	1 litre.
Sel ammoniacal hydrochlorate ou acétate,	15 à 20 grammes.

165. **LUPULINE** contre les érections morbides.

(*Formule de M. Paye.*)

Lupuline,	2,5 grammes.
Mucilage,	Q. S.

F. S. A. Dix pilules, en prendre une ou deux chaque soir.

166. **MÉLANGE** contre le psoriasis et le prurigo.

(*Formule de M. Lafond-Gouzi.*)

Huile pyrogénée de houille,	8 grammes.
Huile de jusquiame opiacée,	30 —

Faire selon l'art un mélange.

167. **MÉLANGE** de sulfate de cuivre et de sabine contre les végétations syphilitiques.

Sulfate de cuivre, Sabine,	parties égales.

On saupoudre les végétations avec ce mélange.

168. **MIXTURE** avec la belladone; préservatif des attaques épileptiques.

Eau simple,	190 grammes.
Extrait de belladone,	2 décigr. 5 centigr.

Faites une mixture. On en administre par jour trois cuillerées à bouche aux individus chez lesquels on veut empêcher les accès.

169. **MIXTURE** contre le hoquet;

Par M. Marage.

Huile d'amandes douces,	60 grammes.
Chloroforme,	20 gouttes.
Sirop diacode,	30 grammes.
Sirop de menthe poivrée.	12 —

A prendre une cuillerée à café toutes les trois heures.

170. **MIXTURE** de fer composée de la pharmacopée de Londres.

Myrrhe pulvérisée,	8 grammes.
Carbonate de potasse,	4 —
Eau de roses,	432 —
Sulfate de fer,	3 —
Esprit de muscade,	24 —
Sucre,	8 —

Triturez la myrrhe avec l'alcool et le carbonate, ajoutez l'eau, puis le sulfate, et enfin le sucre.

171. **MIXTURE** au sulfate de quinine rendu soluble par l'acide tartrique;

Par M. Casorati.

Sulfate de quinine,	60 centigrammes.
Acide tartrique, 20 à 30	— au plus.
Sirop d'oranges ou de menthe,	45 grammes.

Faire selon l'art une potion par cuillerée toutes les deux heures (pour un adulte).

172. **NITRATE** d'argent employé contre la dyssenterie;

Par M. Butignot.

Eau distillée,	40 grammes.
Nitrate d'argent cristallisé,	2 centigr.
Sirop,	15 —

Cette mixture se prend par cuillerée à café deux ou trois fois par jour.

173. ONGUENT basilicum.

Par M. Hainaut.

Poix noire,
Colophane.
Axonge.

Fondre la poix, la colophane, ajouter l'axonge et passer à travers un linge.

174. ONGUENT mercuriel double.

(*Formule de M. Motte pharmacien.*)

Mercure vif,	500	grammes.
Axonge de porc,	500	—
Styrax liquide,	10	—

On triture le mercure avec le styrax pendant dix minutes dans un mortier de marbre chauffé; on ajoute de cinq en cinq minutes 2 a 3 onces d'axonge et on obtient une pommade mercurielle avec extinction complète du mercure.

175. OPIAT balsamique contre les uréthrites et les flueurs blanches.

(*Formule de M. Bodart.*)

Cire blanche,	280	grammes.
Faites fondre dans l'huile d'amandes douces,	280	—

D'autre part délayez dans une terrine pouvant supporter l'action du feu.

Alun pulverisé,	32	grammes.
Poivre cubèbe en poudre	90	—
Baume de copahu,	656	—

Placez la terrine sur un feu doux, opérez le mélange peu à peu, et versez, pendant que la mixture est échauffée, la solution de cire en remuant continuellement. Ajoutez ensuite de la même manière et en agitant toujours, térébenthine fine 90 grammes, versez en dernier lieu, baume du Pérou noir liquide, 45 grammes, et huile essentielle d'anis 2 grammes, mêlez intimement et distribuez le mélange dans des pots. Cet opiat qui s'administre a la dose de trois doses par jour, gros comme une noisette, enveloppé dans un peu de pain azyme, n'a pas l'aspect ni l'odeur désagréables des autres opiats de ce genre. C'est une préparation qui réussit mieux que tous les médicaments livrés à la pharmacie par les spécialistes.

176. OPIUM à haute dose contre la méningite cérébro-spinale épidémique.

(*Formule de M. le docteur Bailly.*)

On commence le traitement par :

Extrait d'opium,	2 ou 3 décigr.
Liquide en une fois,	20 grammes.

Puis toutes les demi-heures par prises de 5 centigrammes jusqu'à un assoupissement léger.

L'opium doit dès lors être supprimé dès que les phénomènes encéphaliques cessent.

177. PILULES balsamo-alcalines.

(*Formule de M. le docteur Delioux.*)

Baume de Tolu,	50	grammes.
Bicarbonate de soude,	25	—
Sucre,	175	—

Pour 1000 pilules de 25 centigrammes contenant chaque.

Baume de Tolu,	5	centigr.
Bicarbonate de soude,	25	—
Sucre,	175	—

On peut selon les diverses maladies ajouter à la masse pilulaire de 250 grammes :

1° Opium,	50	centigr.
2° Kermès minéral,	2 gr. 50	—
3° Ipécacuanha,	2 — 50	—

178. PILULES de carbazotate de potasse contre les fièvres intermittentes ;

Par le docteur Degouzée.

Carbazotate de potasse, 0,30 0,60 1,20 2,00 grammes.

Mettre en pilules.

179. PILULES contre la blennorrhagie cordée.

(*Formule de M. Vidal.*)

Camphre,	10 à 30	centigr.
Extrait d'opium,	2 1/2 à 5	—
Mucilage,	Q. S.	

Pour une pilule.

On prend deux ou trois pilules par jour en commençant après midi.

180. PILULES diurétiques ;

Par M. Debreyne.

Poudre de digitale,	12	grammes.
Scammonée,	6	—
Scille pulvérisée,	6	—
Extrait de genièvre,	Q. S.	

Faites 100 pilules.

Une le premier jour, deux le second, jusqu'a six par jour et en trois fois, deux le matin, deux à midi, deux le soir.

181. **PILULES** employées dans les affections utérines;

Par M. Gendrin.

Hydrargyre métallique,	3 grammes.
Miel, Gomme arabique; ää	2 —

Triturez pour faire soixante pilules.

Boire chaque jour 2 litres de tisane de salsepareille.

182. **PILULES** de goudron;

Par M. Cazenave.

Goudron,	2 grammes.
Poudre de réglisse,	1 —

F. S. A. 40 pilules.

Prendre de une à trois par jour.

183. **PILULES** d'onguent mercuriel contre la phthisie;

Par le docteur Lecouppey.

Pommade hydrargyre (Codex 559,	1 gramme.
Jaune d'œuf frais,	40 centigr.
Poudre de réglisse,	Q. S.

Faire vingt pilules.

Aux petits enfants, 5 centigrammes au plus d'onguent dans les vingt-quatre heures dans un loock par petite cuillerée.

184. **PILULES** purgatives contre certaines suffusions séreuses;

Par le docteur Champouillon.

Résine de jalap,	20 centigr.
Résine de scammonnée,	20 —
Gomme gutte,	10 —
Scillérine,	20 —
Suc d'ail,	4 grammes.

Faire quatre pilules à prendre par deux à un intervalle d'une heure.

185. **PILULES** de quinoïdine contre les fièvres intermittentes.

(*Formule de M. Lewis Stuller.*)

Quinoïdine,	32 grammes.
Acide tartrique,	2 —
Quinquina rouge en poudre,	8 —
Cascarille en poudre,	8 —
Poudre de racine de valériane,	8 —
Extrait de quassia-amara,	15 —
Extrait de gentiane,	15 —
Mucilage de gomme,	Q. S.

Faites 480 pilules, on en prend seize par jour. Pour un adulte, deux toutes les trois heures, en commençant immédiatement après la cessation de l'accès et en continuant jusqu'à guérison.

186. **PILULES** au sulfate de quinine dans la dysménorrhée;

Par M. Tilt.

Sulfate de quinine,	50 centigr.
Extrait de gentiane,	1 gr. 20 —
Extrait d'aloes,	50 —
Extrait de jusquiame,	1 gr. 20 —

Pour dix pilules, deux par jour.

187. **POMMADE** antisporique;

Par M. Delahaye d'Aulnay sur Odon.

Carbonate de potasse,	30 grammes.
Soufre sublimé,	60 —
Essence de lavande,	30 —
Huile de camomille,	40 —

Broyez le carbonate avec l'huile de camomille, ajoutez le soufre et l'essence de lavande.

Cinq à six frictions à faire.

188. **POMMADE** au calomel et à la poudre d'amidon camphré, dans le prurit des parties génitales;

Par M. Tournié.

Calomel,	4 grammes.
Axonge,	30 —

Deux frictions par jour sur la partie debarrassee de croûtes par le moyen de cataplasmes et de bains émollients; et après chaque friction, saupoudrer la partie malade avec la poudre suivante :

Poudre d'amidon,	4 parties.
Camphre pulverisé,	1 —

M. Tournié, dans un cas très rebelle, a porté la dose de calomel à 8 grammes pour 30 d'axonge. Il ajouta 1 gramme de camphre, et la poudre fut faite avec parties égales de camphre et d'amidon.

189. **POMMADE** avec l'huile pyrogénée.

(*Formule de M. Lafond-Gouzé*) (1).

Axonge,	30 grammes.
Huile pyrogénée,	8 —

Faites un mélange exact.

Cette pommade s'emploie dans le traitement de l'eczema.

Dans le prurigo on remplace l'axonge par de l'huile de jusquiame opiacée.

(1) M. Payen père faisait employer l'eau saturée d'huile empyreumatique contre les maladies de la peau.

190. **POMMADE** contre l'acné rosacéa;

Par M. Néligan.

Ammoniochlorure de mercure,	60 centigr.
Pommade de spermaceti,	30 grammes.
Huile essentielle d'amandes amères,	3 gouttes.

On l'applique le soir après s'être lavé avec une solution alcaline.

191. **POMMADE** contre l'acné indurata;

Formule de M. Cazenave.

Iodure de soufre,	1 à 2 grammes.
Axonge pure,	80 —

Mêlez exactement.

192. **POMMADE** contre l'acné varioliforme;

Par M. Bazin.

Axonge,	30 grammes.
Carbonate de potasse.	3 —

Plusieurs frictions par jour.

193. **POMMADE** contre l'eczema.

(*Formule de M. Lafond Gouzé.*)

Huile pyrogénée de houille,	8 grammes,
Axonge,	30 —

Mêlez.

194. **POMMADE** épispastique;

Par M. Bodart.

Poudre de cantharides,	180 grammes.
Faites infuser pendant deux heures dans huile d'olives,	1,000 —
Passez à travers un linge, faites fondre dans cette huile cantharidee, cire jaune,	500 —
Onguent populeum, onguent basilium et térebenthine ordinaire,	375 —

Remuez le mélange hors du feu jusqu'a refroidissement.

195. **POMMADE** d'extrait de belladone contre l'érysipèle du cuir chevelu;

Par M. Gauneau.

Axonge,	30 grammes.
Extrait de belladone,	2 —

196. **POMMADE** au chloroforme contre le prurit à la vulve.

Chloroforme,	5 grammes.
Pommade de concombre,	40 —
Essence de rose,	4 gouttes.

Cette pommade doit être souvent renouvelée.

197. **POMMADE** au goudron dans les maladies de la peau;

Par M. Cazenave.

Goudron,	4 à 10 grammes.
Axonge,	30 —

En friction sur les plaques malades.

Autre.

Onguent citrin,	10 grammes.
Goudron,	10 —
Axonge,	10 —

En friction sur les plaques scquammeuses, moins largement que la précédente.

198. **POMMADE** à l'oxyde noir de mercure, comme succédané de l'onguent mercuriel;

Par M. Berensprung.

Oxyde noir de mercure,	5 centigr.
Axonge,	4 grammes.

M. Berensprung a reconnu que le mercure, si divisé qu'il soit, est incapable de traverser les tissus cutanés, tandis que le mercure protoxydé, se dissolvant dans les acides des secrétions, est emporté a travers les membranes et les cellules de l'épiderme, jusque dans les parties les plus intimes de l'economie. La quantité de ce protoxyde n'a pas besoin d'être considérable pour produire de grands effets, car 1 gramme 20 d'une pommade composée avec

Axonge,	8 grammes.
Oxyde noir de mercure,	4 —

suffit pour faire périr un chat en quatre jours et un lapin en vingt-quatre heures.

199. **POMMADE** au sulfure de chaux contre l'herpès tonsurant, dans les cas invétérés;

Par le docteur Cazenave.

Sulfure de chaux,	2 à 4 grammes.
Axonge,	30 —

Mêlez.

On commence par 2 grammes, et on ne fait quelquefois de frictions que deux fois par semaine. On lave les parties

malades avec un peu d'eau de savon tiède, ou de l'eau légèrement alcaline.

200. **POMMADE** au soufre lavé contre l'herpès tonsurant;

(*Formule du docteur Cazenave.*)

Soufre lavé,	4	grammes.
Huile d'amandes douces,	2	—
Cérat de Galien,	30	—

F. S. A. Cette formule convient surtout pour les jeunes enfants.

Frictions tous les jours.

201. **POMMADE** au turbith minéral contre l'herpès tonsurant;

Par le docteur Cazenave.

Turbith minéral,	2	grammes.
Soufre sublimé,	4	—
Cérat de Galien,	30	—

F. S. A.

On peut porter la dose de turbith à 4 grammes, et celle du soufre à 8. Frictions tous les jours.

202. **POMMADE** contre la fissure anale;

Par M. Campagnac.

Onguent de la mère,	50	grammes.
Huile d'amandes,	50	—

F. S. A.

Introduisez des mèches enduites de ce mélange.

203. **POMMADE** contre l'herpès;

Par M. Cazenave.

Sulfure de chaux,	2 à 4	grammes.
Axonge;	30	—

Mêlez.

Il vaut mieux commencer par 2 gr., et ne faire que deux frictions par semaine.

204. **POMMADE** de la veuve Farnier.

Formule de M. Viel.

Oxyde rouge de mercure,	1	gramme.
Acétate de plomb cristallisé,	1	—
Beurre frais lavé à plusieurs reprises à l'eau de roses,	8	—

Faire selon l'art, une pommade.

205. **POTION** à l'ammoniure de cuivre contre la danse de St-Guy.

Ammoniure de cuivre,	40	centigr.
Eau,	80	grammes.
Sirop simple,	50	—

On ajoute une petite quantité de sirop d'opium.

Prendre par cuillerées deux ou trois fois par jour, et augmenter jusqu'à prendre la potion en vingt-quatre heures.

206. **POTION** à l'acide gallique contre le purpura hémorrhagica.

Acide gallique,	2	grammes.
Teinture d'opium,	5	—
Eau distillée,	14	gouttes.

Toutes les demi-heures.

Le malade gueri en avait pris environ 30 grammes en vingt-quatre heures.

207. **POTION** au sulfate de zinc contre la chorée;

Par M. Barlow.

Sulfate de zinc, Pilules de galbanum, Extrait de jusquiame,	ãã	10 centigr.

Augmenter la dose du sulfate de zinc si l'on le juge convenable.

208. **POTION** contre la colique de plomb;

Par M. le docteur Brachet.

Alun,	4 à 8	grammes.
Laudanum de Sydenham,	40 à 50	gouttes.

Potion gommeuse.

F. S. A.

209. **POTION** contre la diarrhée des enfants;

Par M. le docteur West.

Huile de ricin,	4	grammes.
Poudre de gomme arabique,	75	centigr.
Sirop simple,	4	grammes.
Teinture d'opium,	4	gouttes.
Eau de fleur d'oranger,	28	grammes.

Mêlez.

Une cuillerée à thé tous les quarts d'heure. Cette formule convient aux enfants d'un an; lorsque l'estomac la tolère, nul moyen n'est plus utile.

210. **POTION** employée contre la suette millaire.

Formule du docteur Baudon.

Eau de tilleul,	100	grammes.
Sirop diacode,	30	—
Eau de fleurs d'oranger,	4	—
Liqueur d'Hoffmann,	1	—

Une cuillerée toutes les demi-heures.

211. **POTION** avec l'hydrochlorate d'ammoniaque pour combattre les accès de fièvre.

(*Formule de M. Aran.*)

Hydrochlorate d'ammoniaque,	8	grammes.
Eau distillée de menthe,	50	—
Eau de fleurs d'oranger,	50	—

F. S. A.

A prendre en deux fois, à deux heures d'intervalle, on peut avaler après chaque dose une petite tasse de café sucré pour annihiler le goût du sel ammoniaque.

212. **POTION** contre le tœnia ;

Par le docteur Budd.

Huile éthérée de fougère,	30	grammes.
Eau gommée,	25	—

Deux heures après, on donne :

Huile de ricin,	30	grammes.

213. **POTION** employée dans une suite de couches ;

Par M. Bouchacourt.

Eau de laitue et de tilleul, de chaque,	60	grammes.
Acétate d'ammoniaque,	1	—
Eau de cannelle orgée,	8	—
Laudanum de Sydenham,	25	gouttes.
Sirop de gomme,	30	grammes.

Mélangez avec glace pilée et sucrée parties égales. Une cuillerée à café de temps en temps.

214. **POTION** iodée pour prévenir et combattre le ptyalisme mercuriel.

(*Formule de M. Jaurin. — Méthode de Knor.*)

Iode,	25	centigr.

Faites dissoudre dans :

Esprit de vin,	8	grammes.

Ajoutez :

Eau distillée de cannelle,	75	—
Sirop simple,	15	—

(Cette mixture se décomposant par l'action de la lumière, l'auteur préfère la teinture d'iode donnée dans un véhicule mucilagineux à la dose de 5 à 20 gouttes, deux fois par jour. Il a administré avec le même succès l'iode à la dose de 15 centigram. le premier jour, 8 le second et le troisième, 12 le quatrième et le cinquième.)

215. **POUDRE** antidyssentérique de yalhoy ;

Par M. Ruiz.

Ecorces de yalhoy en poudre impalpable,	1	scrupule.
Sucre en poudre,	4	grammes.

Mêlez pour une dose.

216. **POUDRE** hémostatique de matico ;

Par M. Cazentre.

Poudre de feuilles de matico,	40 à 80	centigrammes.

Mettre en pilules. Pour un jour.

Ou bien : Extrait, 20 à 30 centigr.

217. **POUDRE** purgative.

Jalap, Rhubarbe, Séné,	aa	Parties égales.
Crême de tartre soluble.		

Faites une poudre homogène. Dose : 2 à 6 grammes.

218. **PRÉPARATION** contre les douleurs coexistant avec la syphilis constitutionnelle ;

(*Formule de M. Diday.*)

30 à 40 centigrammes d'iodure de potassium en vingt-quatre heures.

Lorsque les douleurs sont très intenses, on prend en même temps :

Sulfate de quinine,	1	gramme.
Extrait thébaïque,	10	centigr.

F. S. A. Dix-huit pilules. A prendre six par jour en trois doses, le matin, à midi, le soir.

219. **PRÉPARATION** spéciale contre les infiltrations séreuses.

(*Formule du docteur Cruveilhier.*)

Macération de feuilles de digitale,	1	gramme.
Eau,	150	—
Ether nitrique,	2	—
Sirop des cinq racines,	30	—

220. **SANG** desséché contre l'anémie des enfants.

(*De M. Maulhner.*)

Sang de bœuf desséché et pulvérisé,	10	grammes.
Gomme arabique,	5	—

F. S. A. Dix prises à prendre dans de la soupe ou de l'eau. Une à quatre prises par jour.

221. SIROP de baume de Tolu.

(*Formule de M. Carré.*)

Teinture de Tolu du Codex,	30 grammes.
Sucre,	1 k° »

Versez la teinture sur le sucre en agitant avec une spatule, laissez en contact douze heures, ajoutez ensuite 500 grammes d'eau albumineuse et portez à l'ébullition; filtrez à froid.

222. SIROP de Cuisinier.

(*Formule de M. Malfilatre.*)

Ce procédé consiste à traiter la salsepareille et les autres substances concassées par la lixiviation à fractionner les produits deux ou trois fois, à commencer l'évaporation des dernières liqueurs obtenues, la continuant par celles qui contiennent le moins de principes actifs jusqu'à ce que le tout soit réduit aux 3/5 du poids du miel et du sucre réunis qui doivent former le sirop. On termine comme dans le Codex, en ajoutant les liqueurs évaporées.

223. SIROP de deuto-iodure de mercure ou d'iodhydrargirate de potassium.

(*Formule de M. Mouchon.*)

Biodure de mercure,	5 grammes.
Iodure de potassium,	10 —
Eau distillée,	35 —
Sirop de sucre ordinaire,	2,450 —

On triture ensemble les deux iodures, on ajoute l'eau distillée, on filtre le soluté salin, et on l'ajoute au sirop froid, et on mêle intimement. 30 grammes de ce sirop (une forte cuillerée à bouche) contient ces deux sels à la dose de 5 centigrammes pour le premier et de 10 pour le second.

224. SIROPS éminemment fermentescibles et d'un aspect presque toujours louche; leur préparation;

Par M. Viel.

En ajoutant à un soluté quelconque destiné à la préparation d'un de ces sirops, un dixième de son poids d'alcool à trente-un Cartier, on évite la fermentation et on est toujours sûr d'obtenir des produits d'une belle transparence. C'est surtout dans la préparation des sirops d'ipécacuanha, de quinquina, d'absinthe, d'armoise, des cinq-racines, d'erysimum, de cachou, de ratanhia, de safran, etc., dont le plus grand nombre est rarement demandé, que l'auteur conseille d'user de ce procédé.

225. SIROP de gomme adragante.

(*Formule de M. Mouchon.*)

Gomme adragante,	15 grammes.
Eau,	1 kilogr.
Sirop de sucre,	3 —

Faites tuméfier la gomme dans l'eau pendant soixante-douze heures, agitez souvent le mucilage, ajoutez-le au sirop que vous avez chauffé jusqu'à 80 degrés centigrades, en ne le faisant que par petites portions en remuant sans cesse lorsque le mélange est bien homogène. Versez-le sur une toile à mailles peu serrées. Favorisez son passage à l'aide d'une spatule.

226. SIROP de gomme à froid;

Par M. Patrys.

Gomme arabique blanche en poudre,	750 grammes.
Eau de fontaine,	2 kilogr.
Sucre pulvérisé,	4 —

Faites dissoudre la gomme à froid, ajoutez le sucre, agitez lorsque la solution est complète, passez à la chausse.

227. SIROP de goudron.

(*Formule de M. Carré.*)

Goudron liquide,	125 grammes.
Sirop simple chauffé à 45°,	3 kilogr.

Introduisez dans une grande bouteille versez dessus le sirop, ou à volonté placez les deux produits au bain marie pendant cinq à six heures, agitez de temps en temps.

On filtre le sirop lorsqu'il est froid.

228. SIROP d'iodure d'amidon.

Iodure d'amidon soluble,	25 grammes.
Introduisez dans une cornue de verre, versez dessus, eau distillée bouillante,	333 —

Bouchez légèrement la cornue, mettez-la sur un feu nu, et après une ébullition

de deux minutes au plus, la solution est faite. Mettez d'autre part dans un flacon 666 grammes de sucre blanc finement concassé et tamisé, versez dessus la solution bouillante d'iodure d'amidon, en prenant les précautions nécessaires pour éviter la rupture du vase.

Le sirop préparé de la sorte, examiné soit à la loupe soit au microscope, ne contient pas de globules en suspension, il est très-limpide et exempt de cette saveur styptique des autres préparations iodurées. Il faut ne préparer ce sirop que par petites quantités, et le conserver dans des flacons bien bouchés.

229. SIROP d'iodure d'amidon soluble.

(*Formule de M. Garot.*)

Amidon,	30 grammes.	
Iode,	1 —	20 centigr.
Alcool,	Q. S.	
Eau,	325 grammes.	
Sucre,	644 —	

Faites cuire l'amidon dans l'eau, fondre le sucre dans l'empois obtenu qui devient fluide, versez le sirop bouillant dans une capsule de porcelaine, ajoutez peu à peu l'iode dissous dans l'alcool et agitez jusqu'au refroidissement.

(*Formule de M. Lassaigne.*)

Fécule de pommes de terre,	1	centigr.
Iode cristallisé,	1	—
Eau distillée,	25	grammes.
Sucre en poudre,	50	—

On met dans un petit ballon de verre la fécule et l'eau distillée, on fait bouillir deux ou trois minutes. On retire du feu et on passe sur un filtre humecté. On laisse refroidir. On fait dissoudre l'iode dans le moins d'alcool possible ; on mêle cette teinture à l'empois filtré. On ajoute le sucre et on fait fondre à froid. On conserve à l'abri de la lumière.

(*Formule de M. Brun-Buisson.*)

Iodure d'amidon soluble,	13	grammes.
Triturez avec :		
Eau distillée,	30	—
Ajoutez :		
Sirop de gomme,	500	—

Le mélange est mis dans une bouteille bouchée, et exposé une heure à la chaleur de 60 degrés au bain-marie en agitant. Conserver à l'abri de la lumière.

230. SIROP de phellandre ou de ciguë aquatique.

(*Formule de M. Mouchon.*)

Semence de phellandrium aquaticum,	125 grammes.
Eau bouillante quantité suffisante, pour faire deux infusions et obtenir de liquide	1,500 grammes.
Ajoutez ce liquide à du sirop de sucre,	4,000 grammes,

en faisant cuire le sirop et le décuisant par l'infusé.

Le sirop est préparé lorsqu'il ne pèse plus que 4000 grammes.

231. SIROP purgatif au jalap ;

Par M. Viel.

Jalap pulvérisé,	80	grammes.
Alcool à 10°,	300	—
Sucre grossièrement pulvérisé,	300	—

On met le jalap et l'alcool dans un ballon, on fait digérer pendant cinq à six heures à une température de 30 à 40°, on passe, on filtre, on ajoute le sucre aussitôt qu'il est fondu ; on passe à la chausse, on aromatise et on conserve pour l'usage.

Ce sirop, qui est agréable, purge bien les enfants et se prend à la dose d'une à deux cuillerées à soupe.

232. SIROP de reine-des-prés (*spiræa ulmaria*).

(*Formule de M. Kayser.*)

D'une part :

Fleurs de reine-des-prés,	1 kilogramme.
Eau,	Q. S.

Pour retirer par distillation.

Eau aromatique,	1 kilogramme.
Sucre blanc pulvérisé,	2 —

F. S. A. un sirop marquant à l'aréomètre 34°.

D'autre part ;

Du décocté ci-dessus restant de la distillation des fleurs,	Q. S.
Herbe de spiræa ulmaria coupée menue,	1 kilogramme.

Faites infuser à vase clos pendant six heures, passez, évaporez la colature, filtrez, ajoutez du sucre blanc, 750 grammes.

F. S. A. un sirop marquant à chaud 32° à l'aréomètre.

Mêlez les deux sirops pour obtenir 4 kilogrammes de produit marquant 35° à froid.

Chaque demi-kilogramme de sirop correspond avec le principe actif d'un quart de kilogramme de reine-des-prés.

(*Formule de M. Bonnewyn, pharmac.*)

Sommités de spirée coupées,	250 grammes.
Eau bouillante,	2 kilogram.
Sucre blanc,	4 —

Faites infuser une demi-heure les sommités, puis faites les bouillir dix minutes, passez avec expression, laissez reposer et ajoutez à la liqueur le double de son poids de sucre.

233. SIROP sudorifique avec le carbonate d'ammoniaque.

(*Formule de M. Cazenave.*)

Ce sirop ordonné par M. Cazenave dans le traitement de la lèpre du psoriasis est le suivant :

Sirop sudorifique,	250 grammes.
Sous-carbonate d'ammoniaque,	10 —

On en prend d'une à quatre cuillerées par jour, on sait qu'on fait usage de 40 centigr. à 1 gr. 50 centigr. de sel ammoniacal dans une journée.

Le sirop dépuratif de Peyrille contenait aussi du carbonate d'ammoniaque. Ce sirop, dont la formule se trouve dans les anciens Formulaires, se préparait avec:

Feuilles de mélisse,	122 grammes.
Follicules de sené,	15 —
Eau,	1,000 —

Faisant infuser pendant une heure à une douce chaleur, passant, prenant la colature et ajoutant sucre, 125 grammes.

Faisant dissoudre, puis ajoutant carbonate d'ammoniaque, 4 grammes.

On prend de ce sirop ou plutôt de cette préparation, un demi-verre toutes les six heures.

234. SOLUTION d'acétate de potasse contre les maladies de la peau ;

Par MM. Golding-Bird et J. Easton.

Acétate de potasse,	50 grammes.
Eau,	1,000 —

Prendre à la dose de 30 grammes par jour.

235. SOLUTION contre la gale.

Par M. Bodart.

Arséniate de soude,	1 gramme 20 centig.
Sucre,	30 grammes.
Eau distillée,	400 —
Eau de roses,	100 —

Préparez selon les règles de l'art.

Avec deux frictions par jour, un galeux est guéri après six ou huit lotions.

236. SOLUTION employée contre la blennorrhagie ;

Par M. Lloyd.

Chlorure de zinc,	5 centigr.
Eau distillée,	30 grammes.

237. SOLUTION de sulfate de beberine.

Sulfate de beberine,	2 grammes.
Acide sulfurique étendu,	25 gouttes.
Sirop,	32 grammes.
Teinture d'écorce d'orange,	32 —
Eau,	125 —

Mêlez.

La dose est d'une cuillerée à bouche trois fois par jour.

238. SOUS-NITRATE de bismuth à haute dose dans les diarrhées choléri formes.

Sous-nitrate de bismuth,	10 grammes.

Dans les vingt-quatre heures.

239. SUC d'ortie employé contre la métrorrhagie.

(*Formule de M. Cazin.*)

100 grammes de suc d'ortie tous les matins et tous les soirs pendant quinze jours.

240. SUC de réglisse dit *de Blois*.

Extrait de réglisse par infusion,	280 grammes.
Gomme arabique choisie,	1,000 —
Sucre,	500 —
Aunée pulvérisée,	2 —
Iris pulvérisé,	2 —
Huile essentielle de millefeuille ou d'anis,	40 gouttes.

On dissout dans Q. S. d'eau la gomme, on la passe à l'étamine, on y dissout le

sucre et la réglisse. On rapproche au bain-marie en consistance sirupeuse, on ajoute les poudres et l'huile essentielle et on coule la masse en plaques minces sur un marbre huilé.

Le produit refroidi est coupé en cubes, il est séché et conservé.

241. **SULFATE** de quinine contre l'urticaire compliquée de douleurs articulaires ;

Par M. le docteur Wickham.

1 gramme 50 centigr. en trois ou six doses.

242. **SULFATE** de strychnine dans les excrétions involontaires ;

Par M. Girard.

Sirop,	30 grammes,
Sulfate de strychnine,	2 centigr.

On fait prendre 7 grammes de ce médicament dont on élève la dose jusqu'à 30 ou 40 grammes lorsque le résultat se fait attendre.

243. **TABLETTES** balsamo-sodiques pectorales ;

Par le docteur Delioux.

Baume de Tolu,	150 grammes.
Bicarbonate de soude,	75 —
Sucre,	2,000 —
Gomme adragant,	20 —
Alcool à 86°,	150 —
Eau distillée,	300 —

En remplaçant le bicarbonate de soude par le bicarbonate d'ammoniaque on a les *tablettes balsamo-ammoniaques.*

244. **TANNATE** de plomb.

(*Formule de M. Angillis-Mortier.*)

Acide tannique (dissous dans de l'eau),	16 grammes.
Acétate plombique,	14,5 —

245. **TANNATE** de zinc contre la blennorrhagie.

(*Formule de M. Ricord.*)

Tannin,	1 gramme.
Sulfate de zinc,	1 —
Eau de roses,	200 —

Faites dissoudre.

246. **TARTRATE** neutre de soude cristallisé ; sa préparation ;

Par M. Viel.

Bicarbonate de soude,	210 grammes.
Acide tartrique,	180 —
Faites dissoudre séparément les sels dans eau,	1,200 —

Versez par petite portion la solution de bicarbonate de soude, afin d'éviter le trop grand dégagement du gaz acide carbonique, filtrez et rapprochez jusqu'à réduction approximative des trois cinquièmes, versez chaud dans une terrine et laissez refroidir.

Ce sel, d'un beau blanc cristallise en belles aiguilles ; il est très soluble, d'un goût se rapprochant du sel marin, il est moins désagréable que le sulfate de magnésie et purge aussi bien.

247. **TEINTURE** de cantharides dans le cas d'ulcères rebelles ;

Par le docteur Tait.

Teinture de cantharides,	12 gouttes.
Teinture de quinquina composée,	8 grammes.
Eau,	32 —

248. **TEINTURE** de colchique contre la goutte inflammatoire.

Teinture de semence de colchique de 12 à 18 gouttes quatre fois par jour.

249. **TEINTURE** fébrifuge de Warburg contre les fièvres intermittentes.

Sous ce nom, on emploie en Allemagne, et surtout en Autriche, une préparation composée qui jouit d'une grande réputation comme fébrifuge et dont la composition serait, d'après les travaux de Pach, d'Azelt et de Bikert, la suivante :

Aloès hépatique,	4 grammes.
Racine de zédoaire,	4 —
Racine d'Angélique,	10 centigr.
Camphre,	10 —
Safran,	15 —
Esprit-de-vin rectifié,	100 grammes.

Faites digérer, et ajoutez à la colature, par 100 grammes :

Sulfate de quinine,	2 grammes.

à prendre à la dose de 20 grammes par jour.

250. **TEINTURE** fébrifuge de l'hôpital de Vienne contre les fièvres intermittentes.

Aloès,	45	grammes.
Camphre,	6	—
Ecorce d'orange,	250	—
Racine d'aunée,	250	—
Alcool rectifié à 0,830,	7,500	—

Faites digérer pendant huit jours, et ajoutez à la liqueur exprimée :

Sulfate de quinine,	125	grammes.
Acide sulfurique,	750	—
Laudanum de Sydenham,	45	—

Mêlez, filtrez. Le malade prendra 8 grammes de cette teinture avant l'accès.

251. **TEINTURE** contre les punaises ;

Par Saint-Martin.

Ail reduit en poudre,	60	grammes.
Assa fœtida,	10	—
Noix vomique rapée,	15	—
Euphorbe,	10	—
Bois de garou,	12	—
Alcool à 33°,	500	—

Faites macérer pendant 15 jours, passez, filtrez, ajoutez :

Camphre,	40	grammes.
Sublimé corrosif,	5	—

On enduit l'objet qu'on veut purifier avec une brosse trempée cans cette teinture, puis on enflamme l'alcool.

252. **TEINTURE** de spirœa ulmaria ;

Par M. Bonnewyn, pharmacien.

Sommités de spirée fraîchement coupées,	110	grammes.
Alcool à 23° centigrades,	40	—

Faites macérer huit jours, passez avec expression et filtrez.

253. **TOPIQUE** contre l'herpes ;

Par M. Cazenave.

Turbith minéral,	2	grammes.
Soufre sublimé,	4	—
Cérat de Galien,	30	—

F. S. A.

C'est un des topiques dont il se sert le plus souvent. On peut, au besoin, augmenter la proportion, en portant la dose de turbith minéral à 4 grammes et celle du soufre à 8 grammes.

254. **TRAITEMENT** de l'acné indurata.

(*Formule de M. Néligan.*)

Pommade.

Iodure de soufre,	75 centigr. à 2 gr.	
Axonge,	50	grammes.

On fait des lotions d'abord avec :

Carbonate de soude,	2	grammes.
Eau,	500	—

(*Formule de M. Cazenave*)

Pour lotions.

Eau distillée,	250	grammes.
Bichlorure de mercure,	25 à 30	centig.

A doses très variables.

Hydrochlorate d'ammoniaque,	15 à 200	gram.
Eau,	1000	grammes.
Acétate d'ammoniaque,	60 à 120	gram.
Eau,	100	grammes.

Pour frictions.

Iodure de soufre,	1 à 2	gram.
Axonge purifiée,	30	grammes.

255. **TRAITEMENT** des fièvres intermittentes par le sel marin ;

Par M. Larivière de Batna.

Sel marin.	15	grammes.
Eau,	120	—

256. **TRAITEMENT** de l'hydrocèle ;

Par M. Baudens.

On introduit dans la poche :

Eau,	120	grammes.
Nitrate d'argent,	5	centigr.

257. **TUSSILAGE** à l'anis dit *de Lille.*

Anis vert,	180	grammes.
Fleurs de tussilage récentes,	125	—
Pied-de-chat,	8	—

Faire une décoction de manière à obtenir 1 kilogramme de liqueur, puis faites dissoudre :

Extrait de réglisse par infusion,	3000	grammes.

Faire épaissir au bain-marie, et ajouter :

Huile essentielle d'anis,	12	grammes.

Couler en plaques sur un porphyre huilé, et mettre en petits cylindres.

258. VERMIFUGE Swaims.

(*Remède américain.*)

Semen contra,	60	grammes.
Valériane,	45	—
Rhubarbe,	45	—
Spigelie,	45	—
Agaric blanc,	30	—
Essence de tanaisie,	2	—
— de girofle,	3	—

Faites bouillir les cinq premières substances avec une quantité suffisante d'eau pour avoir 3 kilogrammes de décocté; dissolvez les essences dans 1 kilogramme d'alcool, ajoutez au décocté et filtrez.

259. VIN de colchique.

(*Formule de M. Deschamps d'Avallon.*)

Poudre de bulbes de colchique,	25	grammes.
Vin sucré et alcoolisé,	500	—

Faites macérer pendant huit jours, passez et filtrez.

1 gramme de ce vin représente le macéré de 5 centigrammes de colchique.

260. VIN diurétique majeur;

Par M. Cruveilhier.

Jalap concassé,	8	grammes.
Scille concassée,	8	—
Nitrate de potasse,	15	—

Mêler et faire tremper dans 1 litre de vin blanc pendant un jour.

M. Cruveilhier fait prendre trois cuillerées à bouche par jour de ce vin, deux heures avant le repas. Après deux jours on élève la dose à six cuillerées en trois fois par jour, et après deux jours à neuf cuillerées en trois fois aussi.

Employée contre les hydropisies.

261. VIN diurétique mineur;

Par le docteur Cruveilhier.

Nitrate de potasse,	12	grammes.
Baies de genièvre,	60	—

Faire macérer pendant vingt-quatre heures dans une bouteille de vin blanc.

M. Cruveilhier fait prendre un verre par jour en trois fois, au moins une heure avant le repas. Le vin est employé seulement contre les enflures œdémateuses des pieds, des jambes, et les hydropisies commençantes.

262. VIN stomachique.

(*Formule de M. Deschamps d'Avallon.*)

Poudre de calamus aromaticus,	25	grammes.
Camomille romaine	25	—
Genièvre,	25	—
Quassia amara pulverisé,	25	—
Quinquina jaune pulvér.,	25	—
Vin alcoolisé et sucré (1),	1500	—

Laissez macérer pendant huit jours, passez et filtrez.

30 grammes de ce vin représentent le macéré de chacune des solutions qui entrent dans la formule de ce vin.

---

(1) Selon M. Deschamps, le vin sucré laisse déposer moins facilement les corps tenus en dissolution. Il dit qu'il serait rationnel de laisser le pharmacien choisir le vin au lieu de lui prescrire le choix de vins généreux, de Bourgogne, de Bordeaux, etc. Voici un *vin normal* qu'il propose : 1000 grammes de ce vin doivent représenter 140 grammes d'alcool absolu ou 14/100e, et si on a à sa disposition du vin à 8/100e, on lui donne la composition voulue en en prenant 825 grammes, et y ajoutant 100 grammes de sucre et 87 gram. d'alcool à 86e.

BRITISH 7 MY74 MUSEUM

FIN DES FORMULES.

TABLE DES FORMULES

ET DES

NUMÉROS SOUS LESQUELS ELLES SE TROUVENT.

	Numéros des formules.
Acide prussique anhydre. (Woehler.)	1
Alcoolature d'aconit contre la goutte.	87
Alcoolé de chlorhydrate de fer contre l'érysipèle. (Hamilton et Ch. Bell.)	88
Amidon contre les maladies de la peau. (Cazenave.)	89
Antidotes de la strychnine.	90
Arsenic contre les fièvres. (Boudin.)	91
Bains contre les rhumatismes. (Smith.)	92
Bière antiscorbutique. (Van den Corput.)	2
Bochets divers. (Pétrequin.)	3
Bols contre l'hématurie. (Avella.)	93
Cataplasme narcotique.	4
Cautérisation dans les ophtalmies. (Tavignot.)	94
Chaulage des blés.	5
Cigarettes arsenicales contre la laryngite. (Trousseau.)	6
Colique de plomb. (Bretonneau.)	95
Collyre contre la rétraction de l'Iris. (Morehouse.)	96
Collyre au nitrate d'argent. (Tavignot.)	97
— avec les cantharides. (Tavignot.)	97
— avec l'iode (Tavignot.)	97
— au sublimé. (Tavignot.)	97
— contre les taies de la cornée. (Fronmuller.)	7 et 8
Cosmétique dentifrice. (Barbier-Bergeron.)	9
Créosote contre le charbon. (Eutenberg.)	98
Décoction contre l'arthrite. (Cazin.)	99
Décoction et poudre hémostatique de matico. (Cazendre.)	100
Décoction de polygala senega. (Chapman.)	101
— de racine de Bardane dans la syphilis. (Cazin.)	102
Eau artificielle de Vichy.	103
— de goudron. (Cazenave.)	104
— distillée de roses. (Leguay.)	105
— purgative gazeuse. (Viel.)	106
Élixir de Garus. (Société d'Anvers.)	107
— odontalgique. (Violand.)	108
Emplâtre agglutinatif de Liége.	11
— d'euphorbe. (Hainaut.)	109
Emploi du pain de son contre la constipation. (Goupil.)	110
Emploi externe de l'ipécacuanha.	111
— de l'oxyde d'argent. (Throcat.)	112
— des opiacés contre la fièvre. (Bena Jones.)	113
Emploi du seigle ergoté contre la paraplégie. (Gérard.)	114
Emploi du sumbull. (Pettigren.)	115
— du tartre stibié. (Aran)	116
— du valérianate de zinc. (Bo.)	117
Émulsion iodée. (Ricord.)	118
Émulsions purgatives à l'huile de ricin. (Thorel.)	119
Éther nitrique. (James Grant.)	12
Extrait de belladone contre la colique saturnine. (Malherbe.)	13
Extrait de sang de bœuf.	120

	Numéros des formules.
Extrait de viande. (Van Breslau.)	121
Fomentation diurétique. (Christison.)	122
Fomentations avec le vin scillitique contre l'hygroma. (Don Manuel Serrano.)	123
Formules pour l'administration du tannin.	124
Formule pour une potion au nitrate d'argent. (Delioux.)	125
Frictions contre l'acné varioliforme de la face et du col. (Bazin.)	14
Frictions contre l'acné squameux. (Cazenave.)	15
Frictions contre la myopie. (Turnbull.)	85
— de chloroforme dans le tétanos. (Morisseau.)	126
Frictions contre les péritonites puerpérales. (Vacca.)	127
Frictions contre les rhumatismes.	128
Gangrène de la bouche. (Van-Edden.)	129
Gateau résineux. (Tracet.)	10
Gouttes lithontriptiques. (Palmieri.)	16
Huile de Cade contre l'acné varioliforme. (Bazin.)	17
Huile de foie de morue. (Loge.)	130
— iodée. (Bourgeois de Faverdaz.)	131
— iodée pour remplacer l'huile de foie de morue. (Personne.)	132
Huile iodée médicinale. (Deschamps.)	133
Infusion antidyssentérique de Yalhoy. (Ruiz.)	134
Infusion contre la dyssenterie.	135
— contre la pneumonie. (Ressiguier.)	136
Injections avec l'alun. (Ricord.)	143
— contre l'aménorrhée. (Broussonnet.)	137
Injection contre l'aménorrhée. (Lavagna.)	138
Injection contre l'aménorrhée. (Nicato.)	138
— contre l'ascite. (Costes)	142
— astringentes. (Bodart.)	141
— contre la blennorrhagie. (Ricord.)	139
Injections contre la blennorrhagie. (Vidal.)	140
Injections d'ergotine contre l'épistaxis. (Bonjean.)	19
Injections iodurées contre les abcès chauds. (Guibourt.)	18
Iodure d'amidon. (Bonnewyn.)	20
— d'amidon soluble. (Magnes Laheus.)	21
Iodure d'amidon soluble. (Brun-Buisson.)	144
Iodure d'amidon soluble. (Bodart.)	145
— d'amidon soluble. (Duboy.)	146
Julep contre la pneumonie. (Sandras.)	147
Jus de plantain contre les fièvres. (Cheuvreuse.)	148
Lavement contre la blennorrhagie. (Vidal.)	153
Lavement contre la colique de plomb. (Aran.)	22
Lavements contre les flux intestinaux. (Delioux.)	149
Lavements contre les hernies. (Maeyer.)	151
— contre l'ivresse. (Lalaux.)	152
— de yalhoy. (Ruyz.)	150
Limonade tartro-sodique. (Desvignes.)	154
Liniment contre les brûlures. (Kalt.)	155
— contre les engelures.	23
— contre la gale. (Courbassier.)	156
Liquide préservatif contre la syphilis. (Langlebert.)	157
Liqueur contre l'épilepsie. (Kœchlin.)	158
— d'iodure double, d'arsenic et de mercure. (Donovent.)	24
Liqueur stomachique. (Bossuet.)	25
Looch huileux. (Thorel.)	159
Lotions contre l'acné varioliforme de la face et du col. (Bazin.)	26
Lotions alcalines contre l'acné. (Bazin.)	160
— contre l'acné indurata. (Cazenave.)	163
— ammoniacales. (Cazenave.)	164
— antidartreuses. (Néligan.)	161
— contre l'eczema squameux. (Cazenave.)	28
Lotions contre la gangrène. (Miquel d'Amboise.)	162
Lotions contre l'ophtalmie scrofuleuse. (Fronmuller.)	27
Lupuline contre les érections morbides. (Paye.)	165
Mélange contre le psoriasis et le prurigo. (Lafond-Gouzé.)	166
Mélange contre les végétations syphilitiques.	167
Mixture contre l'épilepsie.	168
— de fer composée.	170
— contre le hoquet. (Marage.)	169
— au sulfate de quinine (Casorati.)	171
Mixture contre les ulcères atoniques de la jambe. (Hancoek.)	84
Nitrate d'argent contre la dyssenterie. (Butignot.)	172
Onguent basilicum. (Hainaut.)	173
— mercuriel double. (Motte.)	174
Opiat contre les flueurs blanches. (Bodart.)	175
Opium contre la méningite (Bailly.)	176
Papier antirhumatismal. (Stèege.)	29
Pâte dépilatoire (Félix Boudet).	30
Petit-lait carbonique.	31
Pilules contre les affections utérines. (Gendrin.)	181
Pilules balsamo-alcalines. (Delioux).	177
— contre la blennorrhagie. (Vidal.)	179
— diurétiques. (Debreyne.)	180

Numéros des formules.

Pilules contre la dysménorrhée. (Tilt). 186
— contre les fièvres. (Degouzée.) 178
— contre les fièvres (Lewis Stuller.) 185
— de goudron. (Cazenave.) 182
— contre la glucosurie. (Berndt.) 32
— contre les maladies de la peau. (Cazenave.) 33
Pilules contre la phthisie (Lecouppey.) 183
— contre la polyblennie pulmonaire chronique. 34
Pilules purgatives. (Champouillon.) 184
— de santoline et de strychnine contre le tœnia. 35
Pilules de soufre brun. (Hannon.) 36
— de soufre brun précipité. (Hannon.) 37
— contre la spermathorrhée par suite de faiblesse éréthistique des organes génitaux. (Wutzer.) 38
Pommade contre l'alopécie. (Stéege.) 47
— antisporique. (Delahaye.) 187
— contre l'acné. (Néligan.) 190
— contre l'acné. (Cazenave.) 191
— contre l'acné. (Baziu.) 192
— dite de Bajard. (Rogé.) 39
— de camomille contre la galle. (Bazin.) 41
Pommade épispastique à l'euphorbe. (Hainaut de Courcelles.) 42
Pommade épispastique. (Bodart.) 194
— contre l'érysipèle. (Gauneau.) 195
— d'extrait de belladone contre les coliques de plomb. (Malherbe.) 40
Pommade contre l'eczèma. (Lafond-Gouzé.) 193
Pommade contre la fissure anale. (Campagnac.) 202
Pommade contre la gale. (Van Howendow.) 43
Pommade au goudron. (Cazenave.) 197
— contre l'herpès. (Cazenave.) 203
— à l'huile pyrogénée. (Lafond-Gouzé.) 189
Pommade d'iodure de plomb contre les végétations simples. (Thiry.) 44
Pommade contre les ophtalmies. (Frommuller.) 45
Pommade à l'oyde noir de mercure. (Berensprung.) 198
Pommade contre le prurit. (Tournié.) 188
— contre le prurit. (Cazenave.) 46
— contre le prurit. 196
— au soufre lavé. (Cazenave). 200
— au sulfure de chaux. (Cazenave.) 199
— au turbith minéral. (Cazenave.) 201
— de la veuve Farnier. (Viel.) 204
Potion contre l'angine tonsillaire aiguë. (Moris.) 50
Potion antiasthmatique. 51

Numéros des formules.

Potion antiscrofuleuse. (Hufeland et Crawford.) 49
Potion balsamique contre les écoulements. (Thivy.) 52
Potion contre la chorée. (Barlow.) 207
— contre la colique de plomb. (Brachet.) 208
Potion contre la coqueluche. (Hôpital des Enfants.) 48
Potion contre la danse de Saint-Guy. 205
— contre le délire alcoolique. (Vidart.) 56
Potion contre le *delirium tremens* des blessés. (Jobert.) 54
Potion contre la diarrhée. (West.) 209
— employée dans les couches. (Bouchacourt.) 213
Potion contre la fièvre typhoïde. 57
— d'hydroclorate d'ammoniaque contre la fièvre. (Aran.) 211
Potion contre les névralgies. (Hogg.) 58
— contre les névralgies. (Hogg.) 60
— iodée contre le ptyalisme mercuriel. (Jaurin.) 214
Potion contre le purpura hémorrhagica. 206
— contre le rhumatisme aigu. (Worms.) 59
Potion contre la sciatique. (Schneider.) 61
— contre les spasmes, les coliques nerveuses, les coliques menstruelles, l'hystérie, les névralgies. (Lebrou.) 53
Potion contre la suette millaire. (Baudon.) 210
Potion contre les suites d'accouchements laborieux. (Vanoye.) 55
Potion contre le tænia. (Budd.) 212
Poudre antidyssentérique de Yalhoy. (Ruiz.) 215
Poudre contre les affections scrofuleuses. (Benecke.) 64
Poudre contre la coqueluche. 62
— contre les écoulements. (Thiry.) 63
— hémostatique de matico. (Cazentre.) 216
Poudre purgative. 217
Préparation de caféïne-citrate, citrate de fer et de caféïne lactate, malate, sirop de malate de caféïne, solution chlorhydrique, tablettes de caféïne. (Van den Corput.) 65
Préparation de citrate de fer et de magnésie, sirop de citrate de fer et de magnésie, pastilles de citrate de fer et magnésie. (Van den Corput.) 66
Préparations diverses avec l'eau de mer. (Leriche et Pasquier.) 69
Préparation contre les douleurs de la syphilis constitutionnelle. (Diday.) 218

	Numéros des formules.
Préparation de l'eau d'Enghien artificielle. (Barruel,)	67
Préparation contre les infiltrations séreuses. (Cruveilhier.)	71
Préparation contre les infiltrations séreuses. (Cruveilhier.)	219
Préparations du jusée. (Ernest Barruel.)	86
— du soufre brun, cérat, pommade, onguent. (Hannon.)	68
Préparation au sulfure de carbone contre la goutte (Wulger.)	72
Sang contre l'anémie des enfants. (Maulhner.)	220
Savonule d'huile de foie de morue. (Delahaye.)	73
Sirop de baume de Tolu. (Carré.)	221
— de Cuisinier. (Malfilâtre.)	222
— de ciguë aquatique. (Mouchon.)	230
Sirops fermentescibles. (Viel.)	224
Sirop de gomme adragante. (Mouchon.)	225
Sirop de gomme à froid. (Patrys.)	226
— de goudron. (Carré.)	227
— d'iodure d'amidon. (Magnes-Lahens.)	74
Sirop d'iodure d'amidon.	228
— d'iodure d'amidon soluble. (Brun-Buisson.)	229
Sirop d'iodure d'amidon. (Lassaigne)	229
— d'iodure d'amidon. (Garot.)	229
— d'iodhydragirate de potassium. (Mouchon.)	223
Sirop purgatif au jalap. (Viel.)	231
— de reine des prés. (Kayser.)	232
— de reine des prés. (Bonnewyn.)	232
— sédatif pour faciliter la dentition des enfants et prévenir les convulsions.	75
Sirop sudorifique de carbonate d'ammoniaque. (Cazenave.)	233
Solution d'acétate de potasse contre les maladies de la peau. (Golding-Bird et J. Easton.)	234
Solution d'aconit contre les accès de goutte. (Pritterich.)	76
Solution contre la blennorrhagie. (Lloyd.)	236
— contre la gale. (Bodard.)	235
— de sulfate de bébérine.	237
Sous-nitrate de bismuth contre les diarrhées.	238
Suc d'ortie contre la métrorrhagie. (Cazin.)	239
Suc de réglisse dit de Blois.	240
Sulfate de quinine contre l'urticaire. (Wickham.)	241
Sulfate de strychnine contre les excrétions involontaires. (Girard.)	242
Tablettes balsamo-sodiques pectorales (Delioux.)	243
Tannate de plomb. (Angillis-Mortier.)	244
— de zinc contre la blennorrhagie. (Ricord.)	245
Tannin contre les affections oculaires. (Haision.)	77
Tartrate neutre de soude cristallisé. (Viel.)	246
Teinture de cantharides contre les ulcères. (Tait)	247
Teinture de colchique contre la goutte.	248
— fébrifuge de Warburg contre les fièvres.	249
Teinture fébrifuge de l'hôpital de Vienne contre les fièvres.	250
Teinture de gingembre contre la myopie. (Turnbull.)	78
Teinture contre les punaises. (Saint-Martin,)	251
Teinture de spiræa ulmaria. (Bonnewyn.)	252
Tisane employée contre l'asthme. (Debreyne.)	79
Topique contre les arthrites, les hydartroses et les tumeurs blanches.	80
Topique contre la colique de plomb. (Aran.)	81
Topique contre l'herpes. (Cazenave.)	253
Traitement de l'acné indurata. (Néligan.)	254
— de l'acné indurata. (Cazenave.)	254
— des fièvres par le sel marin. (Larivière de Batna.)	255
Traitement de l'hydrocèle. (Baudens)	256
Tussilage à l'anis dit de Lille.	257
Vermifuge Swaims.	258
Vomitif et mixtures contre le croup laryngé. (Trousseau.)	83
Vinaigre cosmétique et sanitaire. (Cottam.)	82
Vin de colchique. (Deschamps d'Avallon.)	259
— diurétique majeur. (Cruveilher.)	260
— diurétique mineur. (Cruveilher.)	261
— stomachique. (Deschamps d'Avallon.)	262

NOMS DES AUTEURS

DES FORMULES

DU SUPPLÉMENT AUX FORMULAIRES.

	Numéros des formules.
Angillis-Mortier.	244
Aran.	22, 81, 116, 211
Avella.	93
Bailly.	176
Barbier-Bergeron.	9
Barlow.	207
Barruel.	68, 86
Baudens.	256
Baudon.	210
Bazin.	14, 17, 26, 41, 160, 192
Bena (Jones).	113
Beneke.	64
Berensprung.	198
Bo.	117
Bodart.	141, 145, 175, 194, 235
Bonjean.	19
Ronnewyn.	20, 232, 252
Bossuet.	25
Bouchacourt.	213
Boudet (Félix).	30
Boudin.	91
Bourgeois.	131
Brachet.	208
Bretonneau.	95
Broussonnet.	137
Brun-Buisson.	144, 229
Budd.	212
Butignot.	172
Carré.	221, 227
Casorati.	171
Cazenave.	15, 28, 33, 46, 89, 90, 104, 163, 164, 182, 191, 197, 199, 200, 201, 203, 216, 233, 253, 254.
Cazentre.	100, 216
Cazin.	99, 102, 239
Champagnac.	202
Champouillon.	184
Chapman.	101
Cheuvreuse.	148
Christison.	122
Costes.	142
Cottam.	82
Courbassier.	156
Cruveilhier.	71, 219, 260, 261
Debout.	73
Debreyne.	79, 180
Degouzée.	178
Delioux.	125, 149, 177, 243
Delahaye.	73, 187
Deschamps.	133
Deschamps-d'Avallon.	259, 262
Desvignes.	154
Diday.	218
Don Manuel Serano.	123
Donovant.	24
Duboys.	146
Easton.	234
Eutenberg.	98
Fronmuller.	7, 8, 27, 45
Gauneau.	195
Garot.	229
Gendrin.	181
Gérard.	114
Girard.	242
Golding-Bird.	234
Grant (James).	12

	Numéros des formules.
Guibourt.	18
Hainaut.	42, 109, 173
Haision.	77
Hamilton et Charles Bell.	88
Hancoek.	84
Hannon.	36, 37, 69
Hogg.	58, 60
Hufeland et Crawford.	49
Jaurin.	214
Jobert.	54
Kayser.	232
Lafond-Gouzi.	166, 189, 193
Lalaux .	152
Langlebert.	157
Larivière.	255
Lassaigne.	229
Lavagna.	138
Lebrou.	53
Lecouppey.	183
Leguay.	105
Leriche et Pasquier.	70
Lewis-Stuller.	185
Lloyd.	236
Loge.	130
Maeyer.	151
Malfilatre.	222
Magnes-Lahens.	21, 74
Malherbe.	13, 40
Marage.	169
Marchousse.	96
Maulhner.	220
Miggues.	80
Miquel d'Amboise.	162
Moris.	50
Morisseau.	126
Motte.	174
Mouchon.	223, 225, 230
Néligan.	161, 190, 254
Nicato.	138
Palmieri.	16
Patrys.	226
Paye.	165
Personne.	132
Pettigren.	115
Pétrequin.	3
Pritterich.	76
Ressiguier.	136
Ricord.	139, 143, 245
Rogé.	39
Ruiz.	134, 150, 215
Sandras.	147
Saint-Martin.	251
Schneider.	61
Smith.	92
Steege.	29, 47
Stokes.	67
Tait.	247
Tavignot.	94, 97
Thiry.	44, 52, 63
Thorel.	119, 159
Throcat.	112
Tilt.	186
Tournié.	188
Tracet.	10
Trousseau.	6, 83
Turnbull.	72, 78, 85
Vacca.	127
van Brelau.	121
Van den Corput.	2, 65, 66
Van Edden.	129
Van Hawendowk.	43
Vanoye.	55
Vidal.	140, 153, 179
Vidart.	56
Viel	106, 204, 224, 231, 246.
Violand.	108
West.	209
Wickham.	241
Woehler.	1
Worms.	59
Wulger.	72

BRITISH MUSEUM 7 MY 74

Pour paraître dans le courant du mois de février 1852.

TRAITÉ
DE
TOXICOLOGIE

PAR M. ORFILA,

Professeur et ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Haut Titulaire de l'Université, etc.

CINQUIEME ÉDITION,

Revue, corrigée et considérablement augmentée.

2 très-forts volumes in-8° de plus de 900 pages chacun.

TRAITÉ
PRATIQUE ET RAISONNE
D'HYDROTHÉRAPIE

RECHERCHES CLINIQUES

Sur l'application de cette médication au traitement des congestions sanguines chroniques du foie, de la rate, de l'utérus, des poumons et du cœur ; des névralgies et des rhumatismes musculaires ; de la chlorose et de l'anémie ; de la fièvre intermittente ; des déplacements de la matrice ; de l'hystérie, des ankyloses, des tumeurs blanches, de la goutte ; des maladies de la moelle, des affections chroniques du tube digestif, etc. ;

PAR

Le docteur Louis FLEURY,

Médecin de l'établissement hydrothérapique de Bellevue, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et l'un des auteurs du *Compendium de médecine*.

1 volume in-8°.

Paris. — Typogr. de E. et V. PENAUD frères, rue du Faub.-Montmartre, 10.